

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 19 mars 2021
Date d’affichage du compte rendu : 7 avril 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L’An Deux Mille Vingt et un, le trente et un mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 mars 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s’est réuni à l’AGORA espace cultures sur la commune déléguée d’Equeurdreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d’état d’urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe (mandataire AMIOT Florence à son départ 20h00) - BERNARD Christian (mandataire HAMEL Estelle à son départ 19h35)- BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FRANÇOISE Bruno (mandataire SAGET Eddy jusqu’à son arrivée 18h08)- GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine (mandataire RONSIN Chantal jusqu’à son arrivée 18h58)- HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia (mandataire MAGHE Jean-Michel jusqu’à son arrivée 17h58) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h30)- MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie (départ 21h05) - ROGER Véronique (mandataire VIEL-BONYADI Barzin jusqu’à son arrivée 17h31) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe (départ 20h18)- SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

ABSENTS EXCUSÉS

AMBROIS Anne a donné procuration à HÉBERT Dominique
BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
DUVAL Karine a donné procuration à PIC Anna
FAGNEN Sébastien a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
HÉRY Sophie a donné procuration à TARIN Sophie
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à PLAINEAU Nadège
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉBERT Karine
SPAGNOL Marc a donné procuration à BOUSSELMAME Nouredine

Mme Estelle HAMEL conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVÉ : Nous allons commencer par les communications diverses, j'ai déjà une demande de parole. Le conseil de ce soir comporte 42 délibérations, mais avant de commencer notre conseil je voudrais que nous puissions rendre collectivement ensemble un message en souvenir et à la mémoire du matelot de 1^{ère} classe Jeff ROTARU qui est décédé il y a quelques jours ici à Cherbourg-en-Cotentin. Le matelot de 1^{ère} classe Jeff ROTARU, était affecté à la compagnie des fusiliers marins Le Goffic, a trouvé la mort en service commandé le 27 mars alors qu'il était en mission de défense et d'interdiction maritime en petite rade de Cherbourg-en-Cotentin, il avait 22 ans. Il était entré dans la marine nationale à l'âge de 20 ans, il avait choisi la spécialité de fusiliers marins et après sa formation à l'école des fusiliers marins en 2018 à Lorient, il avait été affecté à la compagnie de fusiliers marins dans le sud de la France. Depuis 2020, il travaillait au sein de la compagnie Le Goffic à Cherbourg-en-Cotentin. Lors de cette affectation, il a notamment participé au dispositif de protection du sous-marin nucléaire d'attaque le SUFFREN durant le premier semestre 2020, il a ensuite été projeté 4 mois en mission à Djibouti où il a participé à la défense des emprises du ministère des armées. Le matelot de 1^{ère} classe Jeff ROTARU était décoré de la médaille de la protection militaire du territoire. La ville est endeuillée par la perte tragique du matelot 1^{ère} classe ROTARU, elle s'associe à sa famille, à ses proches et à l'ensemble de ses frères d'armes dans ce moment de douleur.

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence.

42 délibérations pour le conseil municipale de ce soir, la dernière concerne le centre de santé à statut salarial Brès Croizat qui fonctionne très bien, Lydie LE POITTEVIN vous en parlera, le centre continue à recruter des médecins, il a déjà permis à 1 800 habitants de Cherbourg-en-Cotentin de retrouver un médecin traitant, on reviendra dessus en fin de conseil.

Puisque je vous parle de santé, je voudrais, en attendant l'intervention du Président de la République, vous donner quelques données précises pour le Cotentin et pour Cherbourg-en-Cotentin. Pour notre agglomération, le taux d'incidence est aujourd'hui en croissance, deux fois supérieurs au seuil d'alerte qui est de 50, puisque que notre taux d'incidence oscille entre 110 et 120 pour la population globale par contre il est proche de 40 donc sous le seuil d'alerte lorsqu'on regarde de façon particulière les plus de 65 ans et ça c'est une bonne nouvelle. Côté hospitalisation, nous avons actuellement 6 personnes en réanimation, 3 SSR, 8 en médecine et s'agissant des différents aspects nous avons eu en fin de semaine dernière 8 nouvelles hospitalisations, 6 personnes qui sont sorties de l'hôpital et malheureusement 1 décès. Voilà la réalité des données sur notre territoire, un taux d'incidence de 110-120, c'est un taux qui continue à croître. Il y a quelques semaines nous étions sous la barre des 50 puisque nous étions à 40, nous connaissons une progression rapide de ce taux d'incidence ce qui nous amène à rappeler l'importance de la prévention et des gestes barrière à la fois le port du masque, le lavage des mains réguliers et la distanciation sociale. Nous sommes moins touchés que d'autres villes ou territoires et je pense que le Président de la République en parlera ce soir et nous essayons d'agir depuis un an pour aider les habitants à affronter cette crise et Gilbert LEPOITTEVIN vous en parlera lors de la présentation du budget car nous avons mis beaucoup d'argent public sur la table pour essayer d'aider. Vous dire aussi que ce soir la situation est grave puisque le Président de la République a fait le choix de parler de nouveau, personne ne sait aujourd'hui, mais malheureusement cela devient une habitude, ce que le Président dira tout à l'heure, ni les parlementaires, ni les élus locaux, cela commence à être gênant. Une nouvelle fois on va découvrir les annonces les uns et les autres en suivant l'intervention en direct ou en regardant ce que les médias peuvent retranscrire. À titre personnel et comme beaucoup de mes collègues Maires de France, j'espère que ce soir nous aurons de la cohérence, de la vérité et de la cohérence, de la cohérence dans les directives nationales mais aussi locales, c'est ce que l'on demande depuis plus de six mois maintenant, comme nous demandons de l'écoute des élus locaux et aussi des éléments de territorialisation des décisions puisque l'on considère que les décisions doivent aussi s'adapter au taux d'incidence de chaque territoire. Nous attendons aussi du Président de la République un véritable partenariat, cela fait des semaines que l'on nous parle du partenariat État/Maire mais en réalité nous ne sommes pas dans un véritable partenariat car il y a peu d'écoute finalement des propositions qui émanent des territoires qui sont pourtant pleines de sens et je vous rappelle que l'ensemble des élus de ce pays et des Maires ne souhaitent qu'une chose, aider, aider le gouvernement, aider les français pour que l'on sorte collectivement le plus rapidement de cette crise. Un véritable partenariat ça demande du respect mutuel et bien souvent dans la gestion quotidienne de cette crise. Nous sommes mis au pied du mur et avons parfois le sentiment de ne pas être respecté par le gouvernement et par le Président de la République. Je suis donc comme vous dans l'attente des décisions, je crois que l'on a besoin d'avancer encore une fois collectivement, tout le monde est prêt à aider, on le voit aujourd'hui avec le fonctionnement de nos deux centres de vaccination. Je vous rappelle que nous avons ouvert deux centres, j'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui le font fonctionner au quotidien, les agents municipaux bien sûr et l'ensemble de la communauté médicale du Cotentin qui travaille main dans la main pour affronter cette crise, le CHPC et un certain nombre d'associations qui viennent nous aider à accueillir celles et ceux qui arrivent à avoir un rendez-vous, mais cela ce n'est pas de notre responsabilité, mais les échos que l'on a au quotidien sur le fonctionnement du centre sont très bons et c'est pour ça que je remercie celles et ceux qui le font vivre et une fois que les gens ont eu leur rendez-vous, les choses se passent plutôt bien. On va donc attendre collectivement les choix du Président. Moi,

je reviens sur la volonté d'avoir un véritable partenariat avec les élus locaux, avec les acteurs du territoire, avec les acteurs locaux, je crois que le Président finalement doit comprendre qu'il ne pourra pas gagner ce combat seul, tout seul, en décidant trop seul comme il le fait régulièrement. Je crois qu'il doit s'appuyer sur l'ensemble des acteurs locaux pour qu'ensemble on puisse apporter des réponses auxquelles les français et les habitants de Cherbourg-en-Cotentin sont en droit d'obtenir, surtout que les réponses que les français attendent pour sortir de cette crise qui n'a que trop duré. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule. On y reviendra lorsque Lydie LE POITTEVIN vous parlera du centre de santé Brès Croizat et s'il est plus de 20h, nous aurons les premières indications suite à l'intervention du Président de la République.

J'avais une demande d'intervention de Mme Karine HÉBERT, je vous laisse la parole.

Karine HÉBERT : Si vous le permettez, je commencerais également au nom du Crclé du Cotentin pour rendre hommage au jeune fusilier marin Jeff ROTARU décédé cette semaine dans l'exercice de ses fonctions dans la rade de Cherbourg à l'âge de 22 ans. Un tragique accident qui nous rappelle que toute l'année, tous les jours, 24h/24 des hommes et femmes assurent notre protection, notre sécurité du quotidien, des militaires, des gendarmes, des policiers, des pompiers, rappelons-nous de l'engagement de ces hommes et femmes qui vivent pour certains à nos côtés, dans notre commune, qui exercent ces métiers exigeants pouvant les amener au sacrifice ultime pour leur pays et pour nous. Le groupe du Cercle du Cotentin présente bien évidemment toutes ses condoléances à la famille de M. ROTARU.

Je vais revenir à l'ordre du jour de ce conseil municipal, le groupe du Cercle du Cotentin que je représente s'étonne une nouvelle fois de la part si peu importante consacrée aux dépenses d'équipements, à la sécurité et à la salubrité dans notre ville. En effet, nous retrouvons page 4 du rapport de synthèse du budget primitif une répartition de ces dépenses sous la forme d'un diagramme circulaire, la part de ces dépenses étant si infime en comparaison aux autres parts, qu'il n'y a que sur ce poste qu'excel n'a pas réussi à le formuler sous forme de pourcentage. Pour plus de clarté nous parlons de 0,1 million d'euros sur un budget de dépenses d'équipements, tout budget confondu s'élevant à 58,6 millions d'euros. Alors, vous allez me dire : Mme HÉBERT encore ce sujet de sécurité et de salubrité. Effectivement, dans mes propos liminaires du conseil du mois de septembre 2020, ce sujet était déjà d'actualité, pour la simple raison qu'il est au cœur de l'actualité, des préoccupations des cherbourgeois. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner des précisions concernant l'amélioration de la vidéo protection à Cherbourg-en-Cotentin ? Quels sont vos projets d'investissements concernant ces problématiques de sécurité ? Nous nous félicitons néanmoins de l'augmentation de l'effectif des policiers municipaux qui était grandement nécessaire, nous étions tous d'accord, mais malheureusement les faits divers cherbourgeois récents nous démontrent l'insuffisance, nous pouvons prendre par exemple le chiffre de 23 % d'augmentation du trafic de drogue en 2020, qui est un exemple bien préoccupant. Toujours en rapport avec l'investissement, page 14, sont annoncées des dépenses exceptionnelles liées au lancement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat, à la lecture de la répartition de ces charges hors COVID, nous ne retrouvons pas le projet de mutuelle municipale, nous portions également ce projet pendant la campagne électorale, certes sous un format différent du vôtre, cependant l'utilité de cette offre de service à nos concitoyens est toujours d'actualité, pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ? Je vous remercie de votre attention.

Benoit ARRIVÉ : Votre intervention concerne le budget, je vous rappelle que nous avons déjà eu le débat d'orientations budgétaires qui a été présenté il y a quelques semaines, aujourd'hui c'est le vote du budget donc nous n'avons pas vocation à refaire le débat. Mais revenons quelques minutes sur les éléments du débat mais vous m'aviez déjà posé ces mêmes questions. Je vais essayer de vous répondre avec plus de pertinences peut-être que la dernière fois ce qui vous évitera de reposer la question lors d'un prochain conseil. Quelques éléments d'abord sur la mutuelle municipale, rassurez-vous c'est bien dans notre programme municipale et je vous rappelle que nous n'avons pas le même projet, je pense que les habitants de Cherbourg-en-Cotentin ont tranché, c'est dans le budget du CCAS qui a été voté hier à l'unanimité y compris par des représentants de votre groupe. Le vote du CCAS n'est pas abordé ce soir, c'est un budget de plus de 30 millions d'euros et la mutuelle sera portée par le CCAS, Mme VARENNE pourra revenir au moment du vote du budget mais le projet de mutuelle sera porté à son terme. Concernant les questions de sécurité, je vous rassure l'aspect de salubrité, on y consacre beaucoup de moyens, il y a du fonctionnement mais il y a surtout beaucoup d'investissement, ce qui explique le graphique que vous évoquez mais Bertrand LEFRANC qui travaille beaucoup avec les services pourra aussi vous apporter des réponses. On continue à investir en moyens humains et en machines sur cette question de salubrité. Salubrité publique qui, je vous le rappelle, est partagée avec la communauté d'agglomération Le Cotentin que vous connaissez bien mieux que moi puisque la partie ramassage des encombrants, des ordures ménagères notamment résiduelles est liée à la compétence de l'agglomération. C'est donc une compétence partagée, j'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'assez régulièrement j'interpelle, dans mon rôle de Maire, l'agglomération pour qu'elle améliore sa capacité à traiter le ramassage des encombrants dans un certain nombre de quartiers et on a besoin que l'agglomération améliore son fonctionnement sur cette question-là mais je crois qu'on aura l'occasion d'en reparler. Mais je voulais le rappeler à celles et ceux qui nous écoutent, que c'est bien une compétence partagée avec l'agglomération puisque la ville ne s'occupe en théorie que de la partie nettoyage mais bien souvent il y

a une relation entre le défaut de propreté et la problématique du ramassage des ordures ménagères. Sur la sécurité, je vous ai déjà répondu depuis notamment l'incident des Provinces, puisque vous l'aviez également évoqué, j'ai tenu plusieurs réunions en mairie de Cherbourg-en-Cotentin avec celles et ceux qui ont la responsabilité de la sécurité des français à savoir l'État. On a eu plusieurs réunions en présence de Mme la commissaire de Police qui vient de prendre ses fonctions, en présence du Procureur, du Préfet et j'aurai le plaisir de faire une conférence de presse avec l'État dans quelques semaines où le Préfet reviendra sur la réalité des chiffres de la délinquance à Cherbourg-en-Cotentin et puisque c'est le Préfet qui vous donnera les chiffres, je crois que vous n'aurez pas de mal à les entendre et à les intégrer, et vous pourrez constater que nous sommes une des villes de notre taille les plus sûres de France puisque la délinquance continue à baisser, mais cela le Préfet, puisque c'est sa responsabilité et son travail, vous le précisera lors de notre point presse. C'est donc l'État dans ses fonctions qui doit assumer la protection des habitants et si je reviens sur ce qu'il s'est passé aux Provinces, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la réponse est multiple, elle est à la fois répressive, c'est le rôle de l'État, de la police d'abord, de la justice ensuite, c'est une véritable question et elle est aussi éducative. Éducative, cela pose la question de la place de l'école, des moyens donnés à l'école, on pourra aussi en reparler car nous avons actuellement un gouvernement qui ferme 45 classes dans le département de la Manche, 7 à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Répressif, police, justice, éducative, la place de l'école et les moyens donnés à l'école et il y a aussi ce que peut faire la ville et ce que fait la ville dans ses fonctions d'animation, de politique jeunesse, de prévention de la délinquance, on partage aussi cette compétence avec le Département, là aussi nous avons un certain nombre de projets et il y a la question de la parentalité sur laquelle on travaille beaucoup et du rôle des parents qui doit parfois être rappelé sur un certain nombre de problématiques. Nous sommes déjà au travail sur l'ensemble des fronts, vous le verrez lors de la conférence de presse avec le Préfet. Il faut savoir garder raison et surtout bien parler de la réalité de la délinquance à Cherbourg-en-Cotentin qu'il ne faut pas sous-estimer, ce que je ne fais pas mais qu'il ne faut pas sur-estimer. Sur la question de la vidéoprotection je vous rappelle qu'il n'y a pas de dogmatisme de notre part, on a mis des caméras de vidéoprotection à plusieurs endroits de la ville et nous continuons à y réfléchir, mais ne faisons pas croire aux habitants que les caméras vont régler l'ensemble de la problématique. Je crois que ce qu'il s'est passé aux Provinces aurait eu lieu même s'il y avait des caméras. Quand je vois la qualité des images, des photos et des vidéos qui ont pu être prises par les habitants, c'est aussi un élément de réponse. La vidéoprotection, on continue à regarder notamment pour protéger un certain nombre de grandes manifestations populaires. Pierre-François LEJEUNE travaille sur le sujet mais, s'il vous plaît, ne faites pas croire que c'est la solution à tout car cela ne l'est pas mais je crois que vous le savez. On est donc au travail dans nos prérogatives sur cette question et on a aussi besoin de vous pour interpeller l'État qui doit mettre des moyens nécessaires pour assurer la protection des habitants de Cherbourg-en-Cotentin qui ont l'habitude de vivre dans une ville relativement calme, tranquille et on souhaite collectivement que cela puisse perdurer dans le temps.

Karine HÉBERT : je vous remercie pour ces explications claires, néanmoins, vidéoprotection ne veut pas dire répression, c'est également un outil utile, parfois indispensable pour les questions juridiques, les enquêtes, se fier uniquement aux photos, vidéos faites par les habitants cela me pose questions. La justice a besoin d'images et d'autres villes en ont mis en œuvre et elles prouvent leur utilité. Lors d'un dernier conseil on avait évoqué que le système de vidéoprotection avait un problème de raccordement, je voudrais savoir si cela avait été réparé et si dans l'investissement prévu on avait envisagé d'en mettre un peu plus.

Benoit ARRIVÉ : je vous ai répondu sur la deuxième partie, je vous ai dit que l'on était au travail pour regarder où on doit en mettre lorsque c'est nécessaire mais aussi j'en ai discuté avec le Procureur et madame la Commissaire, on partage cette analyse que ce n'est pas utile partout et qu'il faut aussi que ce soit accompagné d'une présence policière. Pierre-François LEJEUNE suit ce dossier, vous aurez des précisions le moment venu, nous ne sommes pas opposés à en mettre. La différence entre vous et nous, c'est que l'on ne va pas mettre des caméras partout et là-dessus on peut assumer notre désaccord.

Karine HÉBERT : on ne souhaite pas en mettre partout mais aux endroits utiles.

Benoit ARRIVÉ : Quant au problème technique que vous évoquez dans la rue de la Paix et dans la rue de l'Union il va être résolu puisque le prestataire (Manche Numérique) en lien avec le commissariat doit intervenir dans quelques semaines.

Estelle HAMEL : Le Président de la République va intervenir et répondre à un certain nombre de questions. Moi j'ai quelques questions pour lui et j'espère qu'il pourra y répondre parce qu'il y a des choses que je ne comprends pas dans la stratégie de la lutte contre la COVID, je ne comprends pas pourquoi il a fallu attendre le 26 mars qu'un décret paraisse pour autoriser enfin la prescription du vaccin par les infirmiers, je pense que les infirmiers libéraux sont les mieux placés pour aller vacciner les personnes qui sont isolées. Donc oui maintenant on va pouvoir enfin accélérer la vaccination et la couverture vaccinale surtout des personnes les plus isolées et qui ont des difficultés à se déplacer au centre de vaccination.

J'aimerais aussi qu'il nous explique pourquoi il a fallu attendre aussi longtemps pour que les professionnels de santé dans leur ensemble soient éligibles à la vaccination, c'est quand même paradoxale de nous demander de nous mobiliser pour vacciner alors que nous même n'avons pas accès à la vaccination et je ne parle même pas des personnels enseignants qui eux doivent attendre peut-être la mi-avril. Il y a des choses que je ne comprends pas. Après je ne voulais pas rester sur ces notes négatives, j'ai envie de parler aussi des choses qui marchent bien et les deux centres de vaccinations qui sont sur Cherbourg-en-Cotentin, que ce soit le centre de vaccination qui est géré par la Ville ou le centre de vaccination géré par l'hôpital, ce sont des choses qui marchent très bien, pas grâce à l'État mais grâce à la collaboration entre la Ville, le CHPC, les associations et tous les professionnels de santé qui se mobilisent qu'ils soient actifs ou retraités. Et je voulais vraiment féliciter les agents qui sont à l'accueil car je sais qu'en ce moment ce n'est pas facile il y a des tensions. Les gens ont du mal à prendre des rendez-vous, ils comprennent très bien que ce n'est pas de notre faute mais malgré tout ils aimeraient bien se faire vacciner, ils sont un peu en première ligne. Je vous remercie

Benoit ARRIVÉ : *Merci beaucoup de votre témoignage et de votre implication professionnelle, je sais que vous passez beaucoup de temps dans les centres de vaccination comme beaucoup de vos collègues infirmiers libéraux.*

1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ÉTALAGE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par délibération n°2020_365 du 16 décembre 2020, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalages pour l'année 2021.

Le conseil municipal accorde une subvention de 3 500 € à SARL HERVIEU FRÈRES pour l'acquisition du mobilier de terrasse pour son établissement le CHAUDRON BAVEUR. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 13 026, 67€.

Gérard DUFILS : *Nous sommes déjà intervenus que ce soit pour les vitrines, les façades ou le mobilier urbain et au précédent conseil municipal il a été rapporté que les critères d'attribution étaient ceux de l'année précédente, ce que nous comprenons compte tenu de la situation actuelle, des critères qui ne nous conviennent pas complètement. Il a été laissé entendre que ces critères allaient être remis en 2021 en prévision de l'année 2022, ce que nous attendons car nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir un débat sur le sujet. Nous ne nous opposons pas à l'attribution de ces subventions pour cette année mais la coopérative citoyenne s'abstiendra à chaque fois qu'il y aura une délibération lorsqu'il y aura une subvention pour les terrasses, les façades ou les vitrines pour l'année 2021 en attente de cette révision des critères.*

Benoit ARRIVÉ : *On aura l'occasion d'en reparler mais je serai assez intéressé pour ma culture personnelle de savoir quels critères vous gênent dans l'attribution de subvention de soutien au commerce local, de rénover des façades ou de rénover des terrasses qui sont présentes sur l'espace public. Je compte sur vous pour nous en faire part. Je prends note de votre intervention. De notre côté nous considérons que c'est une bonne chose. Nous sommes une des rares villes de Normandie à l'avoir fait dans les premiers, cela a été repris ailleurs, c'est aussi la volonté de soutenir les acteurs locaux, de soutenir les bars, les restaurants et un certain nombre de commerces qui bénéficient de façon importante à la fois de cette question de rénovation de façade et maintenant sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin car cela a été étendu et aussi la question des terrasses des bars qui sont des lieux de convivialité, des lieux de vie qui nous manquent beaucoup en ces temps troublés.*

Gérard DUFILS : *Nous n'avons pas dit que c'était une mauvaise chose, nous avons dit que nous voulions revoir les critères d'attribution*

Benoit ARRIVÉ : *Il faut en discuter en réunion de commission prospective, c'est fait pour ça.*

Gérard DUFILS : *C'est ce que nous allons faire*

17h29 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2021 AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - APPELS À PROJETS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La caisse d'allocations familiales (CAF) accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place des activités liées à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité dans le cadre de la prestation de service enfance jeunesse, et de la prestation de service ordinaire.

Elle les accompagne également chaque année via des appels à projets en fonctionnement, mais également en investissement qui répondent aux enjeux de ces thématiques, et en fonction des budgets dégagés par ce partenaire.

Afin de conserver une réactivité pour la réponse aux appels à projet dont les délais sont souvent courts, et de favoriser l'agilité de la commune dans les projets vers les familles, tout en garantissant un cofinancement de ces actions, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF au titre des réponses aux appels à projets, dans la limite de 20 000 € par appel.

17h32 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

4 – RAPPORT SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

Conformément aux articles du CGCT, le Maire présente le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de Cherbourg-en-Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans des plans et programmes en matière de développement durable de la collectivité pour l'année précédente, soit l'année 2020.

Benoit ARRIVÉ : *Merci pour cette présentation, nous parlions des aides tout à l'heure dans mes propos liminaires, je voulais vous dire que la dernière aide que nous avons décidé de mettre en place elle s'adresse à nos étudiants, Cherbourg-en-Cotentin a à peu près 1 800 étudiants, ce n'est pas dans nos prérogatives mais là aussi la ville a souhaité se mobiliser en étant solidaire. Nous avons annoncé un certain nombre d'aides en direction de nos étudiants notamment des chèques d'un montant de 100 euros et je voudrais remercier les services qui ont aidé à l'organisation. Nous avons aujourd'hui 600 étudiants qui sont venus chercher l'aide comme quoi elle était attendue et je voudrais aussi remercier à la fois les services de la ville, du CCAS et le CROUS avec qui nous avons monté cette opération de solidarité.*

Barzin VIEL BONYADI : *Merci Monsieur le Maire pour ce rappel, j'y reviendrai tout à l'heure lorsqu'il sera question du budget. S'agissant de cette délibération, de ce rapport, je commencerais en reconnaissant qu'effectivement le développement durable englobe d'autres domaines d'actions que ceux de l'écologie et de l'environnement, toutefois face à l'urgence climatique, je focaliserais seulement sur les parties qui touchent cette thématique qui constitue quand même la majeure partie de ce rapport. C'est un rapport qui commence assez mal car dès la première partie nous évoquons assez peu d'actions mais principalement des buts et pas mal d'études. La section politique énergie climat ne concerne que des objectifs, la section territoire énergie positive ne mentionne que des études et tout de même 5 véhicules à hydrogène dont on sait que c'est une énergie actuellement toujours carbonée. La section énergie renouvelable des études encore, la section transport est quant à elle assez cocasse car elle met en avant les aménagements vélo de la ville et je pense qu'il y a beaucoup à redire, on en parle assez depuis un an et j'y reviendrai lors du débat budgétaire ne vous en déplaise Monsieur le Maire, cette partie nomme à juste titre le projet de BNG, mais elle n'est actuellement qu'un projet. Qu'on soit clair, il est important de fixer des buts, des buts ambitieux et nécessaires notamment sur l'artificialisation des sols et la prévention des inondations et des risques industriels.*

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ici on reste « sur notre faim », s'agissant sur la partie de la biodiversité, il n'est pas fait mention d'une stratégie contre l'artificialisation des sols et pour cause, le passage de la prévention des risques est quant à lui pour le moins très léger. Si on ajoute les 4 bâtiments municipaux seulement équipés de panneaux solaires, l'absence de plan d'isolation des bâtiments énergivores et l'approvisionnement de quelques cantines scolaires en produits bio et locaux avec des perspectives moins optimistes que prévu, j'y reviendrai encore tout à l'heure, on se dit qu'il y a encore beaucoup à faire. Alors oui, le mandat ne fait que commencer, oui, la crise sanitaire est passée par là mais être à la hauteur de la crise climatique implique d'être autrement plus ambitieux et autrement plus contraignant que cela, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

Benoit ARRIVÉ : nous reviendrons sur votre déclaration lors du vote du budget, vous verrez, je pense que vous avez analysé le budget dans le détail, et encore une fois le débat a déjà eu lieu. Un certain nombre de travaux d'ampleur sont prévus pour rénover le patrimoine municipal, je dirai des travaux d'ampleur comme jamais. C'est un mandat et je m'y étais engagé pendant la campagne où l'on va rénover massivement notre patrimoine. C'est d'ailleurs un sujet qui nous a opposé pendant la campagne électorale mais on fait le choix de rénover en respectant les normes d'aujourd'hui, de reconstruire la ville sur elle-même et je crois que le budget d'investissement apporte un certain nombre de réponses aux questions que vous vous posez ? Quant à la capacité à mobiliser les fonds publics pour améliorer la performance énergétique et l'enveloppe de nos bâtiments est plus respectueux de nos différentes consommations, on va investir encore une fois comme jamais. Sur la question de l'artificialisation, Ralph LEJAMTEL vous a apporté à plusieurs reprises un certain nombre de réponses. On peut considérer qu'on ne va pas assez vite, c'est votre propos mais je crois que Cherbourg-en-Cotentin, mais c'est aussi le résultat de l'histoire de ces cinq communes devenues une seule et de ce que faisait la communauté urbaine, parce que je voudrais le rappeler avec force, la communauté urbaine sur de nombreux sujets, on parlait tout à l'heure de propreté urbaine, de tri des déchets mais la communauté urbaine a été à de nombreuses reprises site pilote en France et sur les questions environnementales même si tout est visible, je crois que le territoire est plutôt en avance, en tout cas il n'est pas aussi en retard que vous pouvez le penser sur un certain nombre de sujets. Et comme vous nous interrogez, je trouve que c'est important que l'on ait un débat, il faut aussi vous interroger vous-même sur parfois les contradictions ou les incohérences de votre analyse. On ne peut pas en même temps vouloir défendre le zéro artificialisation et la non consommation des terres agricoles et en même temps refuser la densité urbaine, refuser de reconstruire la ville sur elle-même et de refuser de rénover un certain nombre de patrimoines municipaux mais encore une fois on a déjà eu le débat.

Bertrand LEFRANC : En ce qui concerne le vote c'est en fait une prise de connaissance du rapport. Sur la question du développement durable, on ne va pas être d'accord, la question du développement durable c'est bien les trois sphères qui se croisent, c'est bien la question sociale, la question économique et la question écologique et est-ce que l'on trouve un équilibre entre les trois pour parler de développement durable ou est-ce qu'on ne fait que de l'écologie et on en oublie les conditions sociales et les conditions économiques ou est-ce qu'on ne fait que de l'économie et on oublie les conditions sociales et les conditions écologiques. Aujourd'hui, nous sommes au croisement de ces chemins, c'est la politique que l'on mène et vous avez, à l'intérieur de votre intervention, fait beaucoup de projections. Je veux bien débattre des projections, on va pouvoir le faire après au niveau du budget, je pense qu'il faut remettre ces questions à l'agenda 21 qui permet de se projeter, là on est sur un rapport, sur quelque chose qui s'est terminé. Sur les questions de la biodiversité, vous avez cité un certain nombre de choses, aujourd'hui la ville de Cherbourg-en-Cotentin met en place une vraie préservation, une continuité écologique et l'année 2021 l'a montré en continuant de faire des inventaires de notre patrimoine que ce soit les zones humides, que ce soit les zones de bord de mer ou littoral, les zones bocagères ou la lande, on a mis en place un certain nombre de choses et les inventaires aujourd'hui sont connus et c'est bien dans ce cadre-là qu'on les retrouve à l'intérieur du document. Sur les autres questions M. LEJAMTEL va pouvoir vous répondre plus complètement mais juste avant de terminer on est labellisé Cap Citergie et Arnaud CATHERINE qui suit ce dispositif l'a présenté quelquefois ici, ce n'est pas une labellisation qui est donnée juste pour faire joli c'est bien qu'il y a une emprise, un travail de fond et une réalité de terrain. On peut parler du totem, à côté, qui est un bâtiment à énergie neutre, vous avez cité bien évidemment les bâtiments qui ont des panneaux solaires, vous avez parlé de véhicules qui ne sont pas décarbonés comme l'hydrogène, alors si vous avez d'autres solutions, je suis prêt à l'entendre mais n'importe quelle fabrication et production est carbonée puisqu'à partir du moment où on fabrique quelque chose on récupère de la matière donc on carbone tout de suite, après il faut trouver le juste milieu, lequel est aujourd'hui « le moins pire » puisqu'on ne sait pas faire du carbone négatif, on ne sait pas produire en négatif.

Ralph LEJAMTEL : Sur la question posée par M. VIEL-BONYADI, y a-t-il une stratégie liée à l'enjeu climatique, je pense que oui. Je pense qu'à partir des délibérations dont on parle, on peut mener un argumentaire pour dire qu'elle ne va pas suffisamment vite ou qu'elle ne va pas dans la bonne direction mais dire qu'il n'y a pas de stratégie par rapport à ces enjeux-là, je ne partage pas ce diagnostic.

La collectivité met à la disposition des élus que nous sommes tout un tas de ressources, un certain nombre ont été données, le potentiel de géothermie, le cadran solaire, le schéma de plantation, la trame verte et bleue, pour qui veut s'emparer de ces sujets là et mener une analyse et mettre en place des propositions sur l'enjeu foncier, les enjeux d'aménagements, la consolidation des corridors écologiques. On peut mener une discussion qui est étayée, même dans un rapport critique, un certain nombre de projets mais on ne peut pas d'une manière trop globale dire que Cherbourg-en-Cotentin n'a pas de stratégie. Le sujet dont on a parlé la dernière fois sur le Haut Cloquant était une des illustrations où on évitait, si on prend le triptyque lié au SCOT, de réduire ou de compenser. Là on était dans une démarche d'éviter puisqu'il se trouve que nous n'allions pas construire de logement et dans la commission urbanisme qui a suivi on a eu un échange sur le Haut Cloquant avec une proposition de M. DUFILS lié à la mise en maraichage d'un certain nombre de professionnels, il va y avoir une démarche entre M. LEFRANC et Mme RONSIN afin de voir sur le Haut Cloquant comment on peut faire pour accélérer les choses par rapport à cet enjeu-là. Je présenterai tout à l'heure une délibération sur les commodats qui sont un certain nombre de terres qui sont valorisées partout sur Cherbourg-en-Cotentin. Je ne vais pas développer, cela a déjà été fait longuement et de manière précise par Bertrand LEFRANC mais nous sommes vraiment sur un enjeu de transversalité parce que mettre en musique tous ces enjeux cela demande du temps, de la précision, de la rigueur. Après on peut être dans une critique de cette manière de faire mais il faut la spécifier davantage.

Barzin VIEL-BONYADI : Je tiens à corriger des inexactitudes de la part de vous trois. Monsieur le Maire vous avez indiqué le fait que nous soyons contre le fait que la ville se reconstruise sur elle-même, c'est totalement faux, nous avons toujours été en faveur de cette solution là et vous l'avez-vous-même nommé, on ne peut pas être contre l'artificialisation et contre le fait que la ville se reconstruise sur elle-même, c'est tout à fait impossible et j'ai déjà évoqué cette question lors des précédents conseils municipaux qui pour nous est très importante. S'agissant de l'intervention de M. LEFRANC, j'ai effectivement nommé que le développement durable englobe des thématiques beaucoup plus larges que la « simple » question du changement climatique, j'ai précisé en début d'intervention de noter que pour le parti pris du prisme écologique, c'est ce qui motivait plusieurs de mes remarques dont celle du manque de stratégie en termes d'artificialisation des sols et je n'ai pas dit M. LEJAMTEL qu'il y avait une absence de stratégies s'agissant de la lutte contre le changement climatique, j'ai dit effectivement qu'elle n'était pas assez ambitieuse pour nous et pas assez contraignante, j'ai seulement nommé qu'il manquait une stratégie en termes d'artificialisation et en termes de prévention des risques notamment d'innovation et de prévention des risques industriels. Je pense que s'agissant de l'artificialisation des sols, elle n'a pas été établie, en tout cas je n'ai pas encore vu de document, je n'ai pas encore vu de stratégie écrite noir sur blanc, je pense qu'on en discutera beaucoup au cours de ce mandat-là mais je pense qu'une stratégie en tant que telle n'a pas encore été établie et s'agissant de votre exemple sur la commune déléguée de La Glacière, effectivement c'est une très bonne chose ce que l'on a voté au conseil précédent mais vous en conviendrait que ce n'est pas suffisant, être à la hauteur du principe que vous avez évoqué du « éviter réduire compenser ». Il faut sortir de la caricature et surtout il faut être consistant dans ses arguments pour que nous puissions faire avancer les choses. Voilà pour ces petites corrections.

Ralph LEJAMTEL : Juste une précision, car sur les risques qu'ils soient de submersion, d'érosion ... il y a une stratégie car là il y a eu une enquête du Poulpe qui a été faite et finalement la ville de Cherbourg-en-Cotentin est une des villes dans laquelle cette enquête qui se voulait très offensive en faisant part du fait qu'un certain nombre de villes du littoral ne prenait pas à bras le corps cet enjeu de submersion et d'érosion et à Cherbourg-en-Cotentin, cela n'a pas été le cas, c'est-à-dire que concernant l'étude de programmation du quai Lawton Collins et la manière dont a été faite cette étude de programmation justement pour préserver le quartier du Val de Saire tout en ayant une démarche à la fois de construction, de maintien des activités de bord à quai, d'une entrée culturelle, vous lirez cette enquête du Poulpe, elle a été reprise par le site Médiapart, Cherbourg-en-Cotentin n'est pas vraiment citée mais elle reconnaît que la ville de Cherbourg-en-Cotentin est dans une démarche d'un foncier structurant qui permet de tenir compte du PPRI, de tenir compte de ces enjeux là et d'une certaine manière, c'est une façon de dire oui, il y a une stratégie, sinon il n'y a pas de raison que notre ville n'est pas été « sommée » elle aussi, d'aller un peu plus vite. Donc oui, il y a une stratégie sur les risques.

Benoit ARRIVÉ : Si le Poulpe et le Médiapart le disent c'est que cela doit être vrai. Merci de cette précision. Le débat est intéressant et je crois que dans les mois qui viennent nous aurons l'occasion de conforter les choix qui sont les nôtres à la fois de pouvoir concilier le développement de Cherbourg-en-Cotentin qui est nécessaire pour créer de l'emploi, de la richesse et pour redistribuer cette richesse, on essaiera d'avoir une croissance bleue ou verte mais en tout cas intéressante, et vous verrez bientôt un certain nombre de projets d'ampleur, je pense notamment au quai Lawton Collins. Ralph LEJAMTEL vous en a parlé, où vous verrez à la fois la capacité à rénover et reconstruire la ville sur elle-même, d'apporter un certain nombre de réponses tout en tenant compte du PPRN, tout en permettant des aménagements urbains et c'est aussi le cas du BNG.

On va en effet profiter du BNG pour améliorer l'espace urbain avec des éléments qui servent de banc quand tout va bien et qui limitent la montée des eaux quand cela va moins bien et d'assurer en même temps le rayonnement de la ville mais vous verrez dans les mois qui viennent un certain nombre de projets qui sont intéressants sous cet angle. Le pôle petite enfance, on vient de faire une visite de chantier puisque les travaux seront terminés pour la fin de l'année, c'est un bâtiment assez innovant en termes énergétique, il y a de la géothermie, il y a du respect au niveau de la limitation de l'enveloppe de consommation énergétique du bâtiment. On va continuer dans les mois et les années qui viennent sur cette voie à la recherche d'un point d'équilibre puisque sur ces questions, il faut être à la fois mesuré et équilibré.

18h08 Votants : **55**

Pour : **50** Contre : **9** Abstentions : **5** NPPV : **0**

5 – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Benoit ARRIVÉ : Avant de laisser Gilbert LEPOITTEVIN pour présenter dans le détail le budget sachant que le débat a déjà eu lieu au conseil dernier lors du DOB, je voudrais vous livrer quelques propos complémentaires de ceux qui avaient pu être les miens lors du débat d'orientation budgétaire. Le vote du budget 2021 revêt un caractère particulier puisque par définition c'est celui qui ouvre le mandat, le premier d'un exercice de six ans au cours duquel nous allons décliner année après année, projet après projet, le programme municipal sur lequel notre majorité a été élue. C'est bien évidemment un budget marqué fortement par la COVID mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous sommes là dans un exercice éminemment politique mais aussi dans un travail technique qui consiste à traduire nos engagements en actes tout en respectant les équilibres financiers et fiscaux propres à la collectivité. Construire un budget c'est d'abord faire un bilan de la situation financière de la collectivité, la nôtre est bonne nous l'avons démontré lors du débat d'orientation budgétaire, il y a quelques semaines, et la situation consolidée qui vous est présentée aujourd'hui ne fait que le confirmer. Trois indicateurs incontestables attestent cette situation. Notre niveau d'endettement d'abord, 586 euros par habitants quand la moyenne nationale se situe à 1 511 euros et une capacité de remboursement à deux ans seulement. Deuxième indicateur notre niveau d'investissement, il est de 58 millions d'euros cette année dont 46 millions de nouveaux investissements et 12 millions de report d'investissements non réalisés en 2020 notamment en raison de la COVID. Je le dis avec force jamais les cinq communes et la communauté urbaine n'avaient pu proposer un tel montant d'investissement. C'est historique. Enfin troisième indicateur, la pression fiscale, notre cotisation moyenne de foncier bâti, est de 282 euros par habitant quand la moyenne de notre strate de population est de 325, cela nous met en 8^{ème} position sur 26. Vous dire également qu'après quatre années de baisse de nos taux de foncier bâti nous faisons le choix cette année de les stabiliser. Là encore c'est assez unique puisque vous l'avez vu la presse nationale en parle beaucoup, de nombreuses villes de notre pays vont devoir augmenter massivement leur impôt entre 8 et 10 % pour faire face notamment à la crise de la COVID ou vont devoir décaler un certain nombre d'investissements et reporter à plus tard un certain nombre d'engagements électoraux. Ce n'est pas le cas à Cherbourg-en-Cotentin, nous investissons massivement, nous sommes extrêmement présents sur la crise de la COVID avec plus de 4 millions d'euros d'engagés au service des habitants de Cherbourg-en-Cotentin et nous continuons à créer, à participer à la mise en place de la ville de demain. Les ratios que je viens de vous donner mettent en évidence deux choses, d'abord que le choix de construire la commune nouvelle était le bon et que notre gestion a été sérieuse, avisée, je dirais même car une gestion aussi serrée n'a de sens que si elle se fait aux bénéfices de l'intérêt général. La présentation de ce budget démontre, s'il en était besoin, que c'est le cas. Jamais la ville n'a été aussi ambitieuse, jamais elle n'a été en mesure comme elle l'est aujourd'hui d'assurer le maintien et le développement de nos services publics et la protection des plus fragiles, jamais non plus elle n'avait été en mesure de s'accomplir de la sorte en matière culturelle et sportive, jamais enfin elle n'avait pu envisager l'avenir aussi sereinement en mettant une vraie ambition d'aménagement raisonné au service de son développement. Quelques exemples, nous allons lancer cette année l'étude de programmation pour la modernisation du plateau piétonnier, la modernisation du plateau piétonnier ira de pair avec la montée en puissance du bus nouvelle génération et des circulations douces dans la ville. Nous doublons les investissements sur la voirie, c'est aussi un engagement que j'avais pris lors de la campagne aux municipales, 1 million d'euros en plus tous les ans sur le budget voirie et nous allons lancer cette année le chantier de la voie du Homet qui avance, pas suffisamment vite à mon goût, mais qui avance. Nous aménageons un nouveau parking près de l'hôpital, réaménagement du parking de Notre Dame et nous poursuivons le développement de la trame verte et bleue. Côté enseignement, nous avons prévu plus de 3 millions d'euros de travaux dans nos écoles et nous allons achever la cuisine centrale qui va permettre progressivement de proposer des repas issus des circuits courts et des cultures bio dans toutes écoles en lien avec le PAT (projets alimentaires territoriaux) mené par l'agglomération Le Cotentin.

Nous ouvrons cette année le pôle petite enfance Agnès VARDA et nous rénovons en parallèle « la mosaïque » sur la commune déléguée de La Glacerie. Le chantier de construction de la salle « Imagin'arts » à Querqueville va être lancé et les premiers pôles culturels associatifs, là aussi c'est un engagement électoral, sortent déjà de terre. Nous continuons à rénover de façon forte le patrimoine bâti dans chaque commune déléguée, nous lançons les travaux de Chantereyne, vous l'avez vu au dernier conseil, les travaux de la Saillanderie à La Glacerie, de la salle Nordez et nous allons livrer un très beau complexe de tennis à la Polle dans quelques mois. Rarement, Cherbourg-en-Cotentin n'avait été en mesure de préparer son avenir de la sorte, rarement elle n'avait été en mesure de mener ses investissements et en même temps d'amplifier ses politiques publiques d'accès aux services et à la solidarité. Le centre de santé fonctionne bien, il est appelé à se développer, nous préparons également une mutuelle communale comme nous en avons pris l'engagement lors des élections municipales. Et nous allons poursuivre bien évidemment en 2021, l'accompagnement des habitants comme nous le faisons depuis un an face à la crise de la COVID. Nous sommes en mesure d'aller assez loin dans ce domaine y compris au-delà des strictes compétences municipales puisque nous allons apporter une aide concrète aux étudiants et en même temps nous mobilisons tous nos moyens au côté du monde associatif pour les aider à passer cette crise et également du monde de la santé pour vacciner plusieurs milliers de personnes par semaine et mettre le Cotentin rapidement à l'abri de la COVID. Ce budget détaille l'ensemble des actions et plus encore, il traduit la vision que notre équipe dans toutes ses composantes et sa diversité à développer et à poursuivre, il est le miroir de la dynamique que connaît notre ville et surtout il prépare l'avenir de notre cité qui nous a été confié pour 6 ans en 2020. Projets au service des habitants de notre belle commune de Cherbourg-en-Cotentin. Vous l'avez compris c'est un projet et un budget ambitieux, c'est un budget de combat par rapport à la crise de la COVID. Ambitieux parce qu'il permet de préparer la ville de demain conformément aux engagements que j'avais pu prendre avec l'équipe « Passion commune » lors des élections municipales.

L'adoption du budget primitif est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'année. Il permet ainsi la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le budget principal :

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 142 019 983 € en section de fonctionnement et à 69 426 401,10 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 159 734 € en section d'exploitation et à 20 155 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 375 € en section d'exploitation et à 74 688 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses :

Ce budget s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 742 168 € en section d'exploitation et à 618 025 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations :

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 324 830 € en section d'exploitation et à 199 370 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings :

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 520 351 € en section d'exploitation et à 158 287 € en section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal

- . adopte par chapitre les budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2021 et du rapport de présentation de ce dernier.
- . autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- . adopte les subventions aux associations et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Gilbert LEPOITTEVIN : C'est un budget de début de mandat, c'est un budget qui va fixer notre cap pour les 6 ans qui viennent. C'est un budget aussi qui fait face aux enjeux écologiques, aux enjeux de demain et qui fait face également à cette crise de la COVID. Il y a un an nous étions en plein dedans, nous y sommes encore, il y a un an et demi on ne parlait pas de COVID, aujourd'hui on se doit d'être solidaire. Tout ce travail fait avec les maires adjoints et services nous amène vraiment à un budget solidaire pour nos habitants. Lydie LE POITTEVIN fera le point tout à l'heure sur le centre Brès Croizat mais on voit bien l'impact que peut avoir cette crise de la COVID, si on mettait bout à bout les dépenses de personnel qu'on met à disposition pour cette crise de la COVID, on verrait l'impact important des heures passées par le personnel pour répondre aux besoins de la population, pour répondre à cette crise, cela fait partie de nos missions, on est fier de les assumer et c'est fait avec beaucoup de simplicité et d'humilité de rendre service à la population de Cherbourg-en-Cotentin. Remercier Franck DUVAL et les services pour le travail effectué depuis le mois d'octobre pour la présentation de ces budgets. Remercier les services financiers notamment Mme POUGNANT pour mener à bien cette mission et je suis fier de la mener car le budget c'est important et c'est transversal au niveau des priorités et des dossiers de la ville et remercie Monsieur le Maire de me faire confiance et l'ensemble de mes collègues avec qui nous avons beaucoup travaillé. Dès la semaine prochaine, on entamera le compte administratif et le budget supplémentaire.

Benoit ARRIVÉ : Merci pour cette présentation extrêmement précise. C'est à mon tour de te remercier pour tout le travail effectué, merci à l'ensemble de l'équipe municipale, parce que le budget cela se prépare et surtout avec la COVID dans un climat extrêmement incertain. Merci à toi pour ce travail et merci à Franck DUVAL qui remerciera aussi l'ensemble des agents qui travaillent au pôle finances. Vous l'avez vu je ne vais pas revenir sur les forces de ce budget. Je parlais tout à l'heure de budget d'avenir et de budget de combat, de budget ambitieux, extrêmement important puisque si on ajoute à la fois Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS on avoisine les 230 millions d'euros, si vous ajoutez le budget de l'agglomération vous mesurez le choix qui a été le nôtre de porter à l'époque cette évolution institutionnelle de Cherbourg-en-Cotentin et ensuite la création de l'agglomération Le Cotentin, l'histoire nous a donné raison et aujourd'hui on a une capacité à agir de façon équitable sur l'ensemble du territoire et je suis toujours très heureux quand on fait des travaux dans les plus petites communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin qu'elles n'auraient jamais pu financer à elles seules, un certain nombre de travaux aux services des habitants.

Je voulais vous donner deux autres chiffres en complément de ceux donnés par Gilbert LEPOITTEVIN, vous donner Madame HÉBERT sur la question de tout à l'heure, nous sommes à plus de 400 000 euros investis sur la question de la propreté urbaine lorsqu'on reprend l'ensemble du détail en investissement et vous donner un autre chiffre parce que cela me semble important quand je vous dis que l'on agit à la place de l'État sur un certain nombre de sujets dans le cadre de la COVID, sachez que l'on a chiffré le coût des centres de vaccination, sur une année pleine, c'est quasiment 300 000 euros que cela coûte à la collectivité de faire fonctionner les centres de vaccination. Si jamais ces centres fonctionnaient durant 1 an, cela me semble intéressant de vous donner ces données car là aussi cela montre l'engagement de votre ville autour de cette crise sanitaire majeure.

Frédéric LEQUILBEC : Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur l'adjoint aux finances pour cette présentation d'une séquence budgétaire et d'une période qui débute. Effectivement vous le soulignez nous sommes au début d'un beau printemps normand, sur le début d'une séquence sur la durée qui va nous emmener un peu plus loin vers l'océan. Je vais lever le suspense insoutenable du Cercle du Cotentin, nous allons nous abstenir sur ce budget. Et pourquoi nous nous abstenons ? En effet nous ne le voterons pas tel qu'il est, en votant pour, car nous ne sommes pas de la même majorité et nous ne voterons pas contre puisqu'il traduit votre programme politique et à ce stade du mandat il n'est pas question de chipoter sur des lignes budgétaires ou des variations mineures mais bien de tracer la ligne d'un mandat. Avant d'aller plus loin sur les attentes du Cercle du Cotentin, à travers ce budget primitif sans refaire complètement le débat d'orientation budgétaire, deux éléments de contexte, celui de la COVID et vous le soulignez Monsieur le Maire, le fait d'avoir mobilisé des fonds considérables de fonctionnement pour pallier à la situation dramatique de notre pays, urgente pour la population et difficile pour nos concitoyens cherbourgeois. Un ensemble de concitoyens qui sont toujours atterrés par les attermoissements du gouvernement et les variations constantes de positions de la majorité présidentielle. Donc un budget qui prend acte et qui poursuit un effort qui a été engagé au bénéfice de tous. Ce budget COVID ne peut bien évidemment être discuté, contesté. La municipalité agit aussi quoi qu'il en coûte, et c'est bien normal. Un autre élément, mon commentaire va vous satisfaire, un effort d'investissement important cette année, vous le soulignez, qui va dans la ligne droite des souhaits que l'on avait formulé au cours du mandat précédent et qui étaient aussi ceux de l'orientation du projet que nous portons, une ville qui se porte bien est une ville qui investit beaucoup, qui investit grâce à ses ressources propres et qui a le courage d'emprunter pour préparer l'avenir. Ce budget traduit cette nouvelle orientation, elle est bien évidemment consécutive à la consolidation d'une ville qui unit des territoires autrefois proches géographiquement mais avec des politiques différentes. Mais je pense qu'elle a aussi un état d'esprit général qui n'était pas forcément le vôtre il y a quelques années, on peut s'en satisfaire.

Trois éléments d'intérêt, de vigilance et de souhait du Cercle du Cotentin sur trois politiques publiques sur lesquelles nous pourrions revenir au cours des prochaines années puisque, je vous disais tout à l'heure, il n'est pas question d'ergoter sur ce budget primitif, sur telle ou telle ligne, puisque c'est le budget de l'année zéro. Et on a plus de cinq ans pour discuter ligne à ligne des évolutions budgétaires et des stratégies détaillées, il faut effectivement se garder quelques perspectives, de beaux débats pour la suite. Sur une première politique publique qui est celle du soutien aux associations, la Ville a historiquement toujours beaucoup soutenu les associations et c'est tout à fait louable, il faut poursuivre effectivement l'investissement vers le secteur associatif, qui est un des maillons essentiels de la solidarité territoriale, de la cohésion sociale. Cependant, nous insistons à nouveau sur la nécessité d'avoir des politiques publiques de versement de subventions qui soient cohérentes, concertées et compréhensibles, compréhensibles par l'ensemble du secteur associatif, que chacun comprenne bien les critères d'attribution, c'est un mode de gestion sain que de savoir dire à toutes les associations comment on attribue des fonds publics et quels sont les critères d'attribution qui doivent être partagés par tous et pour qu'ils soient concertés, il faut qu'ils soient aussi partagés et échangés avec les minorités présentes au conseil municipal. C'est important et c'est important d'avoir de la cohérence puisqu'à la lecture, par exemple, du budget détaillé, on voit encore des surprises avec des montants effectivement qui peuvent varier pour quelques associations. Et puis des versements dont on peut juger de la pertinence quand on verse 74 euros à une association, on peut se demander quel est l'intérêt à la fois pour l'association, vous allez me dire c'est mieux que rien, au regard effectivement du traitement administratif et technique du sujet, on dépense plus d'argent public qu'on attribue en fait. On voit bien encore dans ce budget et je prends volontairement cet exemple il y a que quelques subventions qui sont absolument minimales qui sont versées. La cohérence qui doit être donnée, la lisibilité et la puissance publique qui doivent être apportées sont encore à ajuster à définir, on ne perçoit pas encore à ce stade là une ligne directrice politique. On espère que c'est un sujet qui va évoluer, sur lequel les minorités du conseil municipal et partiellement le Cercle du Cotentin seront associés. Deuxième pôle de politique publique majeur, et là à nouveau, on a l'impression, effectivement, d'un manque de cohérence globale, en tout cas d'une ligne directrice qu'on perçoit difficilement de l'extérieur, c'est celle sur le patrimoine de la ville, le patrimoine immobilier et un certain nombre d'infrastructures. Si on parle des infrastructures routières, vous évoquez un effort conséquent sur l'entretien, la voirie. Deux éléments, un, il était temps et deux est-ce suffisant et est-ce suffisant au regard du volume et des mètres linéaires de voirie à entretenir ? Donc, aujourd'hui, on n'a pas d'indicateur pour le dire. On va voter plus tard dans une délibération quelques millions d'euros pour rénover quelques routes mais à ce rythme-là, combien d'années faut-il pour avoir une voirie globalement bien entretenue à l'échelle d'une commune qui est très vaste ? et qui décide dans ce domaine des investissements massifs et sûrement plus importants encore que ceux qui sont consentis cette année ? Donc, c'est un des sujets sur lequel nous vous attendons pour les années suivantes. Sur le patrimoine bâti, là encore, un besoin de cohérence. Plus de 400 bâtiments. Quelle est la stratégie de cession, reconversion ? On voit effectivement que par les effets de calendrier ou par des opportunités foncières, on acquiert des bâtiments, récemment, le collège Charcot qui rentre dans le patrimoine. Que va-t-on en faire ? Combien ça va coûter ? Aujourd'hui, tout ça reste à nouveau peu lisible. Alors j'imagine que vous avez peut-être des stratégies au sein du bureau, mais ce serait intéressant un moment de partager les lignes stratégiques avec votre position pour qu'on puisse la comprendre, pour ne pas avoir de débat stérile et qu'on puisse les uns les autres argumenter sur des faits. On pense aussi au projet Lawton Collins, dont vous nous dites depuis maintenant plusieurs années qu'il y a un beau projet, une belle stratégie mais dont on n'a pas vu le début d'une esquisse et le début d'un schéma d'aménagement aujourd'hui sur lequel discuter. Il ne s'agit pas de le critiquer a priori, mais ce serait bien effectivement, notamment en début de mandat, qu'on connaisse vos intentions précises. Troisième politique publique sur laquelle, effectivement, nous vous attendons, celle effectivement des ressources humaines et de la masse salariale. Alors, je vous préviens tout de suite de votre argument habituel qui est de dire que nous sommes pour la diminution du nombre de fonctionnaires, ce n'est pas l'objet, je vous parle pas de quantité, je ne vous parle de qualité et de lisibilité aussi des politiques d'emploi, outre le fait que dans l'édition du document qui est présenté ce soir où à travers des délibérations sur l'évolution des effectifs et les documents normatifs de présentation des comptes, on ne s'y retrouve pas du tout sur les effectifs. Entre ceux qui sont en théorie budgétaire annoncée, bien malin qui peut comprendre aujourd'hui quel est le nombre de fonctionnaires réellement mobilisés par Cherbourg-en-Cotentin. La question et l'intérêt du Cercle du Cotentin, c'est de se projeter et de savoir quelle est votre stratégie en matière de politique de recrutement, de politiques de mobilité. Est-ce que vous faites du remplacement poste à poste ? est-ce que vous avez des intentions de refonder certains services, certaines orientations pour affecter plus de moyens dans certains services et moins dans d'autres ? et dans ces cas-là, lesquelles ? C'est tout un débat qu'il faudra avoir au cours des prochaines années. Voilà effectivement trois politiques publiques, pour exemple, sur lesquelles on souhaiterait avoir des outils pour débattre et sur lesquelles on aura matière à échanger dans un budget primitif, qui effectivement, montre un dynamisme du territoire qui est finalement un budget confortable puisqu'il permet d'investir. Un budget qui voit aussi des ressources externes, notamment celles liées à la fiscalité augmentée. Et on pourra aussi faire une remarque sur les délibérations suivantes sur un élément de fiscalité. Voilà pour nos attentes pour le budget primitif qui devront être suivies d'un regard pointu sur les prochaines années, en tous les cas ce sera le nôtre, vous vous en doutez bien.

Benoit ARRIVÉ : Merci de votre intervention détaillée. Alors bien évidemment, j'ai beaucoup apprécié la première partie où on avait des félicitations de votre part. Un peu moins la seconde, même si les critiques sont modérées et que vous posez surtout un certain nombre de questions. Et puis, je prends note à la fois de vos encouragements, de vos félicitations et de votre abstention. Comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, le débat a déjà eu lieu. Aujourd'hui, c'est le vote, mais je vais vous répondre sur quelques éléments par politesse, sans être trop long puisque encore une fois, le débat budgétaire a déjà eu lieu et il a été tranché par vote des conseillers et des conseillères municipaux. Sur le point que vous avez abordé, quelques éléments de réponse sur l'aspect associatif, sur la cohérence et la lisibilité de notre action. D'abord, vous l'avez rappelé, Cherbourg-en-Cotentin, avec ses cinq communes qui n'en forment qu'une seule aujourd'hui, a toujours eu un engagement associatif fort. On est de mémoire, à plus de 7 millions et demi. Cela nous met parmi les villes qui subventionnent le plus, parce qu'on est attaché à ce « vivre ensemble » et c'est une richesse pour Cherbourg-en-Cotentin d'avoir un tel tissu associatif qui nous manque aujourd'hui cruellement. J'en profite pour vous dire que dans le cadre des dépenses COVID, nous avons affecté un fonds de 500 000 euros, d'ailleurs votre groupe participe aux réunions et je vous en remercie, autour de Dominique HÉBERT pour attribuer ces subventions. Que le fonds est consommé rapidement puisque les associations, pour certaines d'entre elles, sont en grande difficulté et qu'on aura à travailler collectivement à la reprise du tissu associatif post COVID. Aujourd'hui, nous avons encore un héritage de cinq pratiques différentes, mais qui, finalement, ne sont pas si éloignées les unes des autres et je pense que les propositions que l'on vous fait aujourd'hui en termes de subventions, sont extrêmement cohérentes. Elles tiennent compte du passé, de ce que faisait chaque commune devenue commune déléguée mais elles tiennent compte aussi de l'échelle aujourd'hui de Cherbourg-en-Cotentin puisque nous avons rééquilibré par le passé et nous continuons à le faire. Un certain nombre de subventions données à des associations, considérant qu'elles étaient trop modestes, le bel exemple, celui USLG puisqu'avant Cherbourg-en-Cotentin, l'USLG, c'était 17 000 euros de subventions et aujourd'hui, de mémoire, 132 000, c'est le bel exemple de la capacité de Cherbourg-en-Cotentin à venir rééquilibrer un certain nombre de subventions. Quant à l'autre volet sur la lisibilité et la cohérence, nous sommes dans la phase 2 de Cherbourg-en-Cotentin, vous le savez et conformément à ce que j'avais dit lors des élections municipales, dès que nous pourrons le faire et aujourd'hui la COVID nous empêche de le faire, on aura à réunir, notamment l'ensemble des associations sportives, pour co-construire. Votre groupe sera associé à ce moment-là, co-construire, écrire la politique de Cherbourg-en-Cotentin en matière sportive, qui ne peut pas être la seule juxtaposition des politiques menées par les communes devenues communes déléguées jusqu'à présent. Cela sous-entend que pour que certains puissent avoir plus, il faudrait que certains aient moins puisque l'enveloppe est déjà extrêmement importante et que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel. Donc, on aura ce travail à faire et bien entendu, les conseillers municipaux, quel que soit leur appartenance politique, seront bien sûr associés à cette réflexion, comme on le fait sur l'ensemble des grands projets. Mais cela reste effectivement à faire mais malgré tout, je crois que nos décisions sont déjà lisibles et cohérentes. Ce travail sera fait et je veux vous assurer de notre volonté d'associer l'ensemble des 55 élus de Cherbourg-en-Cotentin.

Sur la question du patrimoine de la ville, vous avez vu, on le rénove beaucoup, on a une gestion extrêmement stratégique, on rase ce qui doit l'être, on vend ce qui doit l'être et je l'ai prouvé dans le précédent mandat et on construit ce qui doit l'être. Donc destruction, vente, rénovation, c'est autour de cet axe là que l'on gère le patrimoine municipal, qui est important, avec une volonté aussi lorsqu'il faut de réinvestir et de reconstruire les bâtiments sur eux-mêmes.

Sur la question de la voirie, j'avais pris un engagement lors des élections municipales, un million d'euros de plus par an, on commence à le faire dès cette année, mais Patrice MARTIN, vous en reparlera tout à l'heure, on a un certain nombre de voies à faire, certaines sont aussi liées au projet de l'agglomération de mobilité et du bus nouvelle génération, donc on est aussi dans ce calage-là de calendrier. Et puis, on a aussi effectivement un certain nombre de travaux lourds. Malgré tout, lorsqu'on interroge les cabinets spécialisés, on nous dit que globalement la voirie de Cherbourg-en-Cotentin est plutôt en bon état, contrairement à ce qui existe dans d'autres villes. Et pourtant, ce n'est pas forcément le sentiment des habitants et ce n'est, parfois même, pas mon sentiment lorsque je me balade à l'échelle de Cherbourg en Cotentin. Mais malgré tout, ça semble être une réalité. Mais on a quelques voies qui sont effectivement très dégradées et j'ai demandé aux services et à Patrice MARTIN, d'où aussi ce million supplémentaire d'engager un plan assez rapidement, mais Patrice MARTIN vous en reparlera tout à l'heure puisque nous avons une délibération autour de ça.

Sur le quai Lawton Collins, notre étude est quasiment finalisée. Aujourd'hui nous sommes en discussion avec les propriétaires du terrain puisque vous savez que la ville n'est propriétaire de rien sur le quai Lawton Collins puisque tout appartient soit à l'État, soit à Port de Normandie, structure que vous connaissez bien, présidée par Hervé Morin. Et donc aujourd'hui, nous sommes en discussion, mais en tout cas notre projet politique, quasiment philosophique, il est prêt et il sera présenté normalement assez rapidement en conseil municipal. Voilà les quelques éléments qui me permettent de vous apporter des réponses. Sur la question de l'emploi public, effectivement, vous prenez soin de préciser que la réponse que je vous fais habituellement n'est pas la réponse que vous attendez, c'est pourtant une nouvelle fois la réponse que je vais vous faire puisque nous avons peut être là aussi des divergences assumées.

On a aujourd'hui un emploi public important à Cherbourg-en Cotentin, on fait partie des villes de cette strate où la plupart des services municipaux sont en régie et on l'assume et on profite même de Cherbourg-en-Cotentin pour ramener dans le pôle public un certain nombre de missions que les communes devenues communes déléguées avaient confié au privé. Le bon exemple, c'est la restauration scolaire. Aujourd'hui, les repas sont produits soit par une association, soit par le public, soit par le privé. Demain, on a fait le choix collectif d'avoir 3 500 repas produits sous maîtrise publique dans le cadre du beau chantier et du beau dossier de la cuisine centrale. Et j'ai d'autres exemples comme ça. C'est une question que l'on assume. Par contre, on a en même temps une gestion rigoureuse de nos ressources humaines et c'est la mission que j'ai confiée à Agnès TAVARD. Et puis, nous avons aussi des décisions gouvernementales qui viennent peser sur la masse salariale et des décisions que l'on prend tout seul, que l'on assume. Il y a aussi des décisions gouvernementales que l'on assume également, c'est le cas du Ségur, où on a aussi un certain nombre de réponses que l'on fait à nos agents. Et puis, on travaille aussi et j'en suis fier sur la déprécarisation d'un certain nombre d'agents. Et donc, cela fait évoluer mathématiquement la masse salariale. Mais on est vraiment sur une gestion malgré tout extrêmement rigoureuse de nos moyens et de nos agents. Mais oui, avoir des services publics forts, ça coûte de l'argent. Oui, nous en sommes fiers. Et oui, je crois que la crise actuelle est venue nous montrer que nous avons raison sur ce territoire historiquement, de développer les grands services publics. Cela nous permet d'être très réactifs dans la crise et on le voit notamment sur les centres de vaccination et sur tous les sujets sur lesquels nos agents sont mobilisés. C'est d'ailleurs pour cela que l'on a mené aussi une campagne de promotion des métiers de la fonction publique. On a inauguré, vous l'avez remarqué, une belle exposition pour mettre en avant un certain nombre de métiers et saluer nos agents de la fonction publique. Mais je crois que la crise que nous traversons est venue, là aussi, nous donner raison. Voilà quelques éléments de réponse et sur un certain nombre de questions que vous vous posez, qui sont plutôt des questions prospectives que des critiques, bien évidemment, on aura l'occasion d'en débattre et peut-être de trouver des chemins d'accord autant que faire se peut, sur un certain nombre de stratégies que l'on peut partager. D'autant plus qu'un certain nombre de projets qui sont les nôtres sont aujourd'hui, et c'est bien normal, porté par la communauté d'agglomération.

Barzin VIEL-BONYADI : *Monsieur le Maire, je n'ironiserai pas sur l'arrivée du printemps mais vous pourrez appeler mon intervention « un plaidoyer pour le vélo » parce que clairement, je ne sais plus comment faire. Juste avant de commencer, dire à quel point je suis surpris du fait que vous estimiez que le débat sur le budget a été tranché, certes il a eu lieu, mais dans le budget nous avons les chiffres et les ordres de grandeur. Il est naturel que nous intervenions sur le sujet et aussi à quel point je suis surpris que de dire le budget a été tranché lors du débat d'orientation budgétaire puisque lors du vote sur ce débat nous justement prenions acte que le débat aies eu lieu mais nous n'avons pas voté en tant que tel sur ce débat.*

Nous sommes appelés à nous prononcer sur le budget primitif 2021, premier du mandat. Ce budget, faut-il rappeler une évidence, n'est pas le nôtre et sans doute aurait-il été bien différent si nous avions pu le réaliser ensemble par exemple. Puisque ce budget n'est pas le nôtre, notre position aujourd'hui ne se base pas sur le respect de vos engagements de campagne, engagements qui ne sont pas les nôtres, mais permettez-moi d'y revenir dans quelques instants.

Ce budget est caractérisé par une hausse significative de l'investissement, j'ai eu l'occasion de m'exprimer lors du débat d'orientation budgétaire pour saluer cette hausse. Les dépenses d'investissement sont nécessaires pour construire une ville à la hauteur des urgences et parmi elles je citerai évidemment, en premier lieu, l'urgence climatique. Encore faut-il que les choix soient les bons ? Malheureusement, ce budget 2021 pâtit d'un réel manque d'ambition en la matière. On le sait, on en parle à chaque conseil ou presque, la ville doit se transformer, et cela passe par un changement de braquet en matière de mobilité afin notamment de réduire l'usage de la voirie.

Vous les évoquez en introduction de ce budget, les mobilités douces qui font partie des compétences de la ville, il faut le rappeler car à vous écouter, le BNG porté par l'agglomération va résoudre tous les problèmes, même ceux d'aujourd'hui. Donc la ville a un rôle à jouer ici et maintenant en matière de mobilités. Or, que constate-t-on dans ce budget 2021 ? 300 000 euros consacrés aux pistes cyclables, c'est-à-dire le même montant que lors du mandat précédent.

La voie du Homet fait l'objet d'une ligne séparée dans ce budget d'investissement, elle n'a pas en effet à être comptabilisée avec les pistes cyclables, même si cette voie est un beau projet et nous avons hâte de le voir aboutir, c'est une voie verte, à vocation récréative, ce n'est pas une voie cyclable structurante. 300 000 euros pour les pistes cyclables, un budget qui n'augmente pas, c'est en contradiction avec votre engagement pris lors du débat Véloration de février 2020 - j'ai visionné à nouveau le débat. Je ne dois pas être le seul à le regretter ce choix budgétaire. Surtout que ce montant souffre dans la comparaison avec les investissements dans les parkings, 2 millions d'euros, c'est 5 fois plus. Pour autant, cet investissement aura un impact fort, ces parkings peuvent être les plus végétalisés possibles, ils signalent que l'espace public a vocation à accueillir plus de voitures et à rester aussi peu accessibles notamment pour les cyclistes. Ça n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je fais une petite digression, vous consacrez dans ce budget 40 000 euros à la vidéosurveillance. On peut s'interroger sur la justification de cet investissement et je suis prêt à avoir ce débat.

Je note cependant quelque chose. En mars 2020, vous aviez annoncé lors d'un débat de premier tour n'être à ce moment pas favorable au développement de la vidéosurveillance. Vous pouvez me dire que la situation a changé, c'est votre droit. Quand on gère une ville, on doit faire preuve de pragmatisme, je vous l'accorde.

S'il y a bien un sujet qui nécessite de faire preuve de pragmatisme depuis un an, c'est le vélo. Permettez-moi de continuer mon plaidoyer pour le vélo, puisque j'ai l'impression de parler dans le vide depuis le premier conseil. La pratique du vélo a complètement explosé depuis le premier confinement ; il est impossible de ne pas le voir. Ces cyclistes urbains toujours aussi nombreux, j'en fais partie depuis un bon mois. On en croise toujours autant, voire plus, et toutes les générations sont concernées, sans exception. Là où il aurait fallu accompagner, sécuriser, favoriser cette pratique du vélo depuis un an, il n'y a rien ou presque. Je le répète maintenant depuis un an, les « coronapistes » ont fleuri partout en France quelle que soit la taille des villes voire leur couleur politique et vous qui siégez à France Urbaine devez le savoir. Ce n'est pas le cas à Cherbourg où nous avons eu droit à quelques marquages au sol en centre-ville qui ne règlent pas les problèmes de discontinuités, une piste boulevard Atlantique connectée à rien, si bien que l'on y peut souvent voir les cyclistes préférer rouler sur le trottoir.

Les cyclistes, toujours plus nombreux, continuent donc à rouler dans des conditions difficiles, faudra-t-il un accident de vélo, voire de voiture pour réagir ?

A la place, depuis plus d'un an, la mise en place du BNG est la réponse à tout, le BNG c'est au plus tôt pour fin 2023 et ses 2,5 km de pistes ne résoudront pas toutes les problématiques. Malgré cela, tout est systématiquement repoussé à la mise en place du BNG. Que fait-on des axes qui ne seront pas couverts par le BNG ? et surtout que fait-on avant la mise en service du BNG dans trois ans minimum ? Ce serait contradictoire de mettre des pistes en concertation citoyenne, je suis d'accord sur la nécessité de la concertation pour des pistes permanentes, en dur, mais il ne faut pas que ce soit une excuse pour l'inaction. On notera que l'absence de concertation n'a pas empêché de réaliser la piste boulevard Atlantique, avec le résultat qu'on connaît.

Cette pratique du vélo, qui a explosé, aurait dû être accompagnée dès l'an dernier, elle ne le sera pas non plus cette année et je ne parle pas que des pistes, s'agissant des aménagements vélo, nous sommes également condamnés à la mise en service du BNG.

S'agissant de la piétonisation, je note une étude de programmation inscrite, vous en avez parlé en début de conseil. Si c'est dans l'absolu une bonne chose, l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite doit représenter une réelle priorité. À ce titre, l'accessibilité des bâtiments est certes indiquée dans le budget, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes réserves lors du dernier conseil, pour autant, il n'est pas fait mention de l'accessibilité dans la voie publique, qui en tout état de cause ne représente pas une priorité mais une urgence, j'espère que vous en conviendrez.

Je veux également mentionner l'alimentation, qui est également un élément d'importance dans la transition. L'introduction du budget primitif évoque la cuisine centrale qui « va permettre progressivement de proposer des repas issus des circuits courts et des cultures bio dans toutes les écoles ». Progressivement, là est toute la subtilité car en l'état actuel des choses, cela n'est pas possible puisque sans réelle légumerie qui permettrait de conditionner les légumes, les producteurs locaux ne pourront pas approvisionner la cuisine centrale. Et vous le savez puisqu'au dernier conseil d'agglomération, quelques jours après une visite de l'Espace René Le Bas, votre majorité a soudainement évoqué le besoin de porter un projet de légumerie au niveau communautaire. Si l'on peut comprendre l'intérêt d'un équipement à l'échelle du Cotentin, dans les faits, on ne peut que regretter que soit repoussée cette ambition d'alimentation bio locale à dans plusieurs années et par conséquent que ce budget 2021 ne traduise pas cette ambition en actes.

D'autres questions subsistent : 1,3 million pour l'éclairage : s'oriente-t-on vers des économies d'énergie conséquentes 1,4 millions pour le renouvellement de véhicules : vous évoquez dans le cadre du rapport sur le développement durable des véhicules hybrides et électriques, mais à quelle proportion ?

On vient d'en parler, on note également l'absence de moyens alloués à l'anticipation de la montée des eaux, c'est un sujet dont il faut s'emparer et que l'agglomération ne peut gérer seule.

Alors évidemment, il y a des éléments positifs, en matière de services publics, en matière de solidarité, dans ce contexte difficile, avec le budget COVID, la consolidation du centre de santé, mais également l'aide aux étudiants que vous avez mentionné en début de conseil. Avec toutefois une remarque : cette aide pour être durablement utile, devra être consolidée, pérennisée, car la précarité étudiante, la précarité jeune ne date pas du coronavirus. Vous le savez, nous défendons un minimum social municipal garanti qui aurait ici toute sa pertinence. Alors peut-être estimez-vous que c'est le rôle d'autres collectivités de s'emparer du sujet, et d'élargir notamment le revenu de solidarité aux jeunes ? et peut-être mènerons-nous ce combat ensemble, pour une fois ?

Monsieur le Maire, vous avez signé une tribune en faveur d'une vraie loi climat. Comme moi, vous devez en avoir assez du discours perpétuel du gouvernement : de l'affichage sans actes. Alors faisons attention de ne pas tomber dans le même travers ici. La lutte contre le changement climatique est une lutte de tous les instants, elle doit faire l'objet d'une politique transversale, systématique et ne pas se limiter à des initiatives trop ponctuelles.

Je fais le vœu appuyé que soit corrigé ce manque d'ambition dans les prochains budgets, budget supplémentaire et évidemment budget 2022.

D'ici-là vous comprendrez Monsieur le Maire que nous ne pouvons soutenir le budget en l'état et par conséquent nous nous abstiendrons pour ce vote.

Benoit ARRIVÉ : *Quelques éléments de réponse. D'abord, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je me permets de vous rappeler des règles que vous devez connaître puisque vous êtes élu municipal depuis quelques années, me semble-t-il. Dans la construction du débat budgétaire dans nos communes, il y a d'abord un débat d'orientation budgétaire et ensuite un vote. Je ne vous ai pas dit que le vote empêchait le débat parce que ça fait une heure et demie que l'on en débat. Donc, j'ai l'impression qu'il y a du débat à Cherbourg-en-Cotentin et pour connaître aussi d'autres collectivités, y compris certaines dirigées par vos amis, je ne suis pas sûr qu'il y ait autant de débats partout. Nous débattons à Cherbourg-en-Cotentin vous posez des questions et on vous apporte un certain nombre de réponses. Mais je vais encore une fois prendre quelques minutes pour vous pour vous répondre. Il y a des éléments sur lesquels on ne sera pas d'accord parce que quand je vous entends nous expliquer que la voie du Homet, ce n'est pas une voie structurante pour Cherbourg-en-Cotentin, je dois vous avouer que je tombe des nues. Alors, soit on ne parle pas de la même chose et vous ne connaissez pas la voie du Homet, parce que s'il y a bien une voie qui va être structurante, qui va permettre de relier les pistes cyclables les unes aux autres et d'apporter aussi beaucoup de sécurité, c'est bien cette voie du Homet qui sera autre chose qu'une simple voie récréative comme vous le dites, je confirme bien et je vous contredit là-dessus, la voie du Homet, c'est bien une voie extrêmement structurante pour Cherbourg-en-Cotentin puisqu'elle relie, comme vous le savez quasiment Naval Group et la gare. Sur l'aspect des « coronapiste » vous nous avez interrogé à plusieurs reprises et vous parlez de France urbaine, alors je vous confirme bien que je siège à France urbaine et que j'en suis un des vice-présidents et j'ai d'ailleurs pu constater qu'un certain nombre de « coronapistes » mis en place, y compris par un certain nombre de vos amis politiques, ont été aujourd'hui supprimées depuis, pour tout un tas de raisons. Quant au bus nouvelle génération, c'est bien sûr un élément extrêmement structurant, mais je vais laisser Arnaud CATHERINE vous y répondre, alors tout n'est pas lié au BNG, mais le BNG, qui est un projet à la fois de bus, mais aussi d'urbanisme de la ville, de mobilité douce, de piétonnisation, de place au vélo, va quand même nous permettre et vous nous en excuserez d'apporter un certain nombre de réponses que l'on attend depuis des années sur cette ville. C'est grâce aux aménagements du bus nouvelle génération que nous allons pouvoir traiter la question du pont tournant, par exemple, ou de la pratique du vélo autour des quais, comme c'est bien le projet du BNG dans le cadre du plan d'échange multimodal qui va nous permettre de traiter un des points noirs de Cherbourg en Cotentin et que tout le monde connaît, c'est la gare. Donc, oui, un certain nombre d'aménagements majeurs qui vont transformer la ville en profondeur et nous permettre de préparer l'avenir et de remettre cette ville au niveau où elle doit être aujourd'hui. C'est bien le BNG en lien avec l'agglomération, puisque c'est de sa compétence, qui va nous y permettre d'y répondre mais je vais laisser Arnaud CATHERINE continuer.*

Sur la cuisine centrale, je trouve que vous ne manquez pas d'air. La cuisine centrale, un certain nombre de vos amis et de mes anciens adjoints ont participé aux travaux et à la réflexion, là aussi, Dominique HÉBERT peut vous apporter des réponses. Il y a quelques jours, Florence LE MONNYER nous a interrogés, on a répondu par courrier ainsi qu'un producteur du Cotentin qui nous pose un certain nombre de questions. La cuisine centrale, elle ne permettra pas de travailler avec des producteurs de façon individuelle. Mais la cuisine centrale, c'est vraiment une avancée majeure, d'abord parce qu'elle va permettre de produire, sous maîtrise publique, les trois mille cinq cent repas. Et oui, je vous confirme qu'elle va nous permettre de travailler plus qu'on ne le fait aujourd'hui avec un certain nombre de producteurs et d'éleveurs locaux. Encore faut-il et j'insiste que ces producteurs, notamment ces maraîchers, puissent s'organiser les uns avec les autres pour répondre au code des marchés publics. Je vous rappelle que la loi ne permet pas d'acheter les carottes ou les petits pois où on veut, il y a dans notre république le code des marchés publics et il faut qu'on achète après consultation, après appel d'offres. Il faut aussi que les producteurs s'organisent entre eux et c'est tout l'intérêt majeur du PAT de l'agglomération mais on l'a vu sur d'autre territoire à quel point c'est utile, cela va permettre à celles et ceux qui produisent de s'unir, d'assurer à une structure qui a besoin de 3 500 repas par jour, de l'approvisionnement de qualité à l'échelle du Cotentin. Il y a donc un lien fort entre notre projet municipal et le PAT piloté par l'agglomération, et certains ici pourraient vous en parler mieux que moi. Je vous rappelle aussi que la Hague construira sa cuisine centrale et donc il y a des liens à trouver entre notre collectivité et d'autres collectivités. Quant à sous-entendre, ce que vous faites, que la légumerie actuelle est trop petite parce qu'on vous a entendu aussi le dire, que ce sera des produits congelés, ... Je voudrais vraiment m'élever en faux et vous dire qu'il ne faut pas exagérer puisqu'on peut déjà vous donner les noms, et ça a été apporté comme réponse, notamment à Florence LE MONNYER, d'où viennent les produits. Et on voit très bien que cela vient de producteurs locaux, de qualité et de circuits courts. Il ne faut pas utiliser cela pour contre argumenter, il faut au moins être honnête dans les propositions qui sont les vôtres. Et oui, la cuisine centrale est une véritable réponse forte en matière de développement de filières locales. Mais ça doit effectivement s'inscrire dans le PAT parce qu'on a besoin d'assurer la chaîne d'approvisionnement, de la sécuriser. Et oui, il faut que les producteurs et les maraîchers du Cotentin arrivent à travailler les uns avec les autres pour alimenter les besoins des collectivités comme les nôtres. Je ne veux pas être trop long. Quelques éléments de réponse, mais je laisse Arnaud CATHERINE compléter sur le vélo puisque c'est pour vous un sujet majeur comme pour nous.

Et je terminerai en notant aussi, je ne l'ai pas fait tout à l'heure pour notre ami du Cercle du Cotentin, mais je note à tous les deux votre intérêt pour le printemps, Printemps Normand, ce qui finalement, en ces temps difficiles, m'amène un peu de plaisir.

Arnaud CATHERINE : j'entends une impatience, ce n'est pas la première fois d'ailleurs qu'on échange sur cette notion de chronologie s'agissant du vélo. Je crois que vous faites deux erreurs sur la question du vélo. La première erreur, c'est que vous ne le regardez qu'au travers du prisme d'une enveloppe budgétaire. Heureusement, ce n'est pas que ça, le vélo, je vais le développer, mais c'est la première erreur. La seconde erreur, le Maire l'a un peu dit, il s'agit de raisonner de manière globale, on ne peut pas raisonner qu'au travers de pistes cyclables et d'ailleurs, ce n'est pas du tout le sens du projet de bus nouvelle génération qui vise à rééquilibrer l'ensemble des moyens de déplacement, qu'il s'agisse des piétons, qu'il s'agisse des vélos et autres mobilités alternatives, des transports en commun et de la voiture. Il ne faut pas confondre à la fois les pistes cyclables et uniquement les pistes cyclables et les mobilités. Ce sont les deux premières erreurs. Sur le budget, vous pouvez considérer que c'est relativement faible. Je peux vous dire une chose parce que vous l'avez évoqué aussi, vous attendez le donner à voir. Quand est-ce qu'on va voir quelque chose ? Je vous prédis qu'à partir du 7 avril, vous allez changer d'avis. Le 7 avril, il y aura eu le conseil d'agglomération le 6 avril et vous verrez la transformation de la ville qui va s'opérer autour des mobilités. Toutes les mobilités sans exception, et notamment les mobilités douces. Vous le verrez parce qu'il y aura des images vraiment spectaculaires de la transformation de Cherbourg-en-Cotentin. Sur la voie du Homet et son caractère récréatif, là aussi, c'est une erreur. Parce que si vous réfléchissez un petit peu, cette voie du Homet, c'est la moitié de la première boucle magistrale du futur réseau cyclable de Cherbourg-en-Cotentin. Pourquoi la moitié ? Elle part de la gare, elle va jusqu'à l'arsenal. Les pistes cyclables du bus nouvelle génération, elles partent de l'espace René Lebas, elle passe devant l'arsenal. Première connexion. Elles continuent direction les quais, elle arrive à la gare en passant par le quai Alexandre 3. Deuxième connexion. Et vous avez la première boucle cyclable sur la ville. Il n'y en a jamais eu. C'est la première boucle, ça va être le cœur du futur réseau des pistes cyclables sur Cherbourg-en-Cotentin, surtout si on vient ajouter la ligne littorale. Vous avez déjà les deux premières lignes dites magistrales du futur réseau. Sur l'enveloppe budgétaire, cela peut paraître faible, mais je rappelle que demain, la chargée de mission mobilités alternatives arrivera sur la ville. Quand je dis demain, c'est demain, le 1er avril, elle arrivera. Elle s'appelle Elodie ANEJJAR. On a hâte qu'elle intègre les locaux quai de Caligny et nous allons pouvoir commencer avec elle et avec vous, j'espère, à développer le plan de mobilité alternative, le schéma directeur de mobilités alternatives autour de ces deux lignes magistrales que je viens d'évoquer. Et cette fois-ci, en co-construction et en dialogue citoyen parce que nous avons également retenu le cabinet qui va nous accompagner avec elle pour enfin structurer l'ensemble du réseau autour de ces deux lignes magistrales. Effectivement, ce n'est pas lisible au travers de ce budget, mais je peux vous assurer que les choses avancent. Elles avancent vite et cette année, il y aura un véritable coup d'accélérateur sur les mobilités alternatives et les mobilités cyclables notamment avec la chargée de mission de vélo, avec le cabinet qui va nous accompagner et puis aussi avec un certain nombre d'aménagements qui vont pouvoir se faire sans générer des coûts considérables. Vous évoquiez la question du stationnement. Moi, je rappelle que le stationnement, c'est aussi un élément de mobilité. Si à chaque stationnement, on met les abris vélos sécurisés, c'est un plus s'agissant des mobilités cyclables, ce que je peux vous dire, c'est que 2021 pour Cherbourg-en-Cotentin, ce sera l'année du vélo et l'année des mobilités alternatives.

Jean-Michel MAGHE : nous ne voterons pas contre le budget parce qu'il est évident que dans l'année qui va venir, nous allons sans doute souvent voter des dépenses pour la solidarité, pour le COVID ou pour d'autres actions. Nous nous abstenons sur ce budget et malgré tout, je suis très, très content, nous sommes très heureux de voir qu'il y a effectivement un certain nombre d'actions solidaires, d'actions en faveur de l'environnement. Nous les soutiendrons il n'y a pas de souci. Par contre, je n'ai pas vu ou pas entendu parler de l'opération cœur de ville, c'est un projet dans lequel nous étions inscrits et je ne le vois pas sa transcription dans le budget. Effectivement, je suis aussi sur le patrimoine parce que je pose assez fréquemment des questions en commission pour savoir ce que va devenir, ce que vous disiez, les bâtiments qui vont être détruits, ceux qui vont être conservés et ceux qui vont être rénovés. Il serait bien que de temps en temps, on puisse avoir une petite explication sur le sujet. Et puis enfin, il y a un point, c'est très bien d'avoir 66 millions d'euros d'investissements et on ne peut que s'en réjouir. Les emprunts sont là, les recettes sont là. Maintenant, quelle organisation ? Les services publics, vous en parlez, ils sont nécessaires. Comment gère-t-on 66 millions d'euros ? C'est très important. Vous dites que ce sont des investissements qui dépassent largement la taille de Cherbourg-en-Cotentin par rapport à d'autres villes, des villes importantes, mais qui disposent sans doute de services importants. Comment allez-vous le gérer ? Et puis, enfin, il y a un point important, j'ai entendu Gilbert LEPOITTEVIN tout à l'heure parler de la neutralité fiscale sur la taxe foncière bâtie. Et qui parlait d'une neutralité ou d'une stabilité fiscale jusqu'à la fin du mandat ? Je rappelle simplement que lorsque nous avons créé Cherbourg-en-Cotentin, nous avons tous signé les maires délégués et le président de la communauté urbaine M. ARRIVÉ, nous avons signé un engagement sur 12 ans, faire converger les taux des taxes foncier bâti et la taxe d'habitation vers les taux les plus bas qui, à l'époque, étaient ceux de Querqueville.

La taxe d'habitation, le problème est réglé puisque l'État la supprime petit à petit mais malgré tout, elle a quand même été maintenue deux ans au même niveau. Et là, vous recommencez l'exercice, c'est à dire que l'on revient sur nos engagements de l'époque, on stabilise le taux moyen. Il faut expliquer quand même à l'assemblée que quand on parle de neutralité fiscale ou de stabilité du taux dans le cadre de la convergence des taux liée à la fusion de Cherbourg-en-Cotentin, il y a certaines ex communes de Cherbourg-en-Cotentin dont les impôts vont continuer à augmenter et d'autres qui vont baisser. Alors effectivement, je ne sais plus si c'est Cherbourg-Octeville et Equeurdreville-Hainneville, les impôts vont baisser moins que ce qui était prévu mais pour Querqueville et Turlaville, les taxes foncières vont augmenter. Alors effectivement, on peut arguer en face que la taxe d'habitation va disparaître et que, tout compte fait, les habitants vont payer moins d'impôts, ce qui est tout à fait vrai. Mais ça veut dire aussi qu'on profite du fait que l'État supprime des taxes pour piocher dans la poche des contribuables. Je regrette qu'on revienne sur des engagements qu'on avait pris à une époque.

Benoit ARRIVÉ : Là aussi, quelques éléments de réponse sont trop longs. Je note votre abstention finalement c'est une bonne chose, c'est aussi assez historique. C'est un budget historique, mais le vote risque d'être historique puisque finalement, personne ne vote contre. Je trouve que ça aussi, ça signifie que finalement, nous avons bien travaillé. La question posée sur le cœur de ville, je la renvoie à la commission et je demanderai à Sébastien FAGNEN, qui est absent ce soir, peut-être de prévoir un échange en commission sur l'intégralité de l'opération cœur de ville. Il n'y a pas de ligne spécifique cœur de ville puisque l'opération cœur de ville, on la retrouve partout. L'opération cœur de ville, c'est le travail que l'on mène aujourd'hui sur Ratti ou sur l'Omnia, c'est le plateau piétonnier, c'est le BNG, ce sont les investissements en termes d'amélioration de la structuration des voies cyclables. C'est la question de l'urbanisme en ville. C'est la ville qui se reconstruit sur elle-même. C'est l'opération immobilière qui est en cours actuellement rue Tour Carrée et je pourrais multiplier les exemples. Il n'y a pas une ligne spécifique cœur de ville. On vient sur l'ensemble des lignes budgétaires construire cette opération de modernisation et de rénovation du cœur de ville de Cherbourg-en-Cotentin. Voilà les éléments de réponse, mais je crois que ce serait probablement intéressant que les services, je regarde Laurence TALVAT et l'adjoint qui pilotent l'opération Sébastien FAGNEN, réunissent la commission concernée, ou fassent un travail prospectif et un rendu sur l'intégralité de l'opération cœur de ville. Sur le dernier point de votre intervention sur la question fiscale, vous avez un certain nombre de regrets, alors vous avez commencé à fournir une analyse détaillée, mais je voudrais approfondir ce qui me permettra de vous répondre avec précision. Effectivement, lorsque nous avons construit ensemble et vous y avez pris votre part Cherbourg en Cotentin, nous avons pris un certain nombre d'engagements, notamment la baisse des taux sur 12 ans pour aller vers les taux le plus bas qui étaient les taux de Querqueville. Mais permettez-moi de vous rappeler que la donne a légèrement changé. D'abord, nous avons tenu cet engagement pendant plusieurs années sur la taxe d'habitation, nous l'avons tenu ensuite sur le foncier. La taxe d'habitation, je vous le rappelle, le gouvernement a fait le choix de la supprimer. Nous avons aussi tenu nos engagements sur le foncier non bâti que nous avons baissé massivement et y compris sur la CFE puisqu'avec la création de l'agglomération, la CFE avait fortement baissé. Les engagements ont été tenus. Ensuite, disparition de la taxe d'habitation, c'est un choix du gouvernement, je n'y reviens pas. Et donc on adapte aussi notre propre stratégie en fonction des données externes qui changent, qui s'imposent à nous et qui nous obligent à revoir un certain nombre de dispositifs. Sur la taxe d'habitation, je vous rappelle d'ailleurs que la dernière année, la plupart des communes ont augmenté leur taux de taxe d'habitation, ce qu'on n'avait pas fait à Cherbourg-en-Cotentin. Donc sur la taxe d'habitation, engagement tenu mais le gouvernement fait un choix de la supprimer. Je reviens maintenant au foncier. Nous sommes dans une conjoncture particulière. Donc pour 2021, je ne sais pas ce qu'on vous proposera pour 2022, pour 2021, on ne vous propose pas d'augmenter le foncier qui nous reste comme la plupart des communes ont été obligées de faire. On vous propose de stabiliser. Pourquoi on vous propose de stabiliser ? Parce qu'il y a le COVID. 4 millions de dépenses nouvelles pour la ville. Je rappelle encore une fois que le gouvernement ne nous a pas encore compensé tout ce qu'il devait nous compenser sur ses dépenses COVID. D'un côté, les dépenses COVID, et puis de l'autre côté, la baisse de la taxe d'habitation qui, au global, amène quand même une baisse de fiscalité importante, y compris, par exemple, pour nos amis de la commune déléguée de Querqueville. Critères et données externes qui changent. Choix du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation. Choix du gouvernement de supprimer massivement les impôts de production et je suis déjà intervenu lors du dernier conseil là-dessus. Donc, on revoit notre propre stratégie. La proposition que l'on fait pour 2021, c'est la stabilité des taux. On verra en 2022. Donc effectivement, vous avez raison de le préciser, compte tenu du taux moyen, cela va entraîner une légère augmentation de foncier pour certains de nos habitants et pas forcément les querquevillais. Ça dépend aussi d'un certain nombre de données exogènes, mais on est sur quelques euros, donc ça reste quand même relativement marginal, y compris par rapport à suppression de la taxe d'habitation. Donc, il y a bien une baisse de fiscalité globale à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin et l'augmentation que vous évoquez liée au taux moyen, elle concerne quelques habitants et encore une fois, elle est relativement minime puisqu'on parle de quelques euros.

En tout cas, rien de comparable avec la baisse globale de la fiscalité et rien de comparable avec l'engagement de la collectivité, à la fois sur le front de la COVID et sur sa capacité à investir massivement partout sur le territoire, y compris, par exemple, sur un territoire que vous connaissez bien sur le territoire de Querqueville, surtout, vous savez bien que la plupart des investissements massifs que l'on va faire, par exemple à Querqueville, bien que la seule commune de Querqueville n'aurait absolument pas pu les financer s'il n'y avait pas eu la construction de Cherbourg en Cotentin.

Valérie VARENNE : Je voulais juste apporter deux petites précisions puisque dans le budget primitif 2021, par rapport à la question sur la mutuelle communale, comme vous l'avez précisé en début de séance, il incombera au CCAS de la mettre en place et cette mise en place viendra s'appuyer sur l'analyse des besoins sociaux qui doit être réalisée au sein du CCAS. Elle n'est pas oubliée du programme, c'est quelque chose qui se concrétisera dans les mois à venir. Et une autre précision, c'est par rapport aux jeunes, le plan d'aide qui a été mis en place, vous l'avez souligné, la municipalité fait souvent à la place de l'État et je crois que si nous sommes venus ponctuellement en aide à nos étudiants du territoire, je crois qu'il incombe aussi à l'État de réfléchir à la situation des étudiants dans la sixième puissance mondiale aujourd'hui, puisque la crise sanitaire n'a mis qu'en exergue la problématique des étudiants, que ce soit en matière de logement, de mobilité. Une réponse pourra être apportée avec le plan mobilité qui sera mis en place au niveau de la CAC, j'en suis persuadée, mais je pense que là aussi, l'État a sa part de responsabilité et doit y réfléchir

Frédéric LEQUILBEC : C'est juste un élément sur le CCAS en complément aussi des observations sur l'important budget consacré aux associations. C'est vrai que ce budget très conséquent intègre le CCAS. Ce qui serait utile et nécessaire dans son mandat, c'est d'avoir des temps d'échanges sur les grandes politiques publiques sociales. Elles sont évidemment portées par le CCAS, mais les débats du CCAS ne sont pas publics comme peuvent l'être ceux du conseil municipal que vous souhaitez conduire et je pense qu'il serait intéressant au moment de la mise en place de grands chantiers. Il y a matière à discuter et échanger sur la mutuelle municipale et sur d'autres. Il serait intéressant qu'en annexe du débat budgétaire ou des débats budgétaires qu'il y ait des temps d'échanges sur ces politiques sociales qui sont portées par un opérateur qui est finalement la ville, mais le CCAS a sa vie autonome et propre, même s'il n'est financé que par la ville. Ce serait intéressant de réintégrer le débat public municipal ces débats sur les politiques sociales.

Benoit ARRIVÉ : Pendant que je vous répondais tout à l'heure sur le CCAS ou quand je vous ai expliqué qu'il fallait rajouter aux 200 millions de la ville les 30 millions du CCAS, je m'en faisais la réflexion hier lors du conseil d'administration. Je pense que vous avez raison, je pense que ça vaudrait le coup que l'on puisse prévoir un conseil municipal où on viendrait présenter la composition du budget du CCAS comme on le fait. Vous avez des représentants de votre groupe qui siègent au conseil d'administration et qui, en général, votent l'ensemble des sujets à l'unanimité. Je pense que ça pourrait être intéressant que l'on prévoit ça. Vous dire aussi que dans le cadre légal de l'analyse des besoins sociaux, puisque l'analyse des besoins sociaux va être relancée puisque c'est une obligation post élections municipales, donc on travaille déjà dessus, on aura, rassurez vous, quelques séances de travail sur cette question sociale à Cherbourg-en-Cotentin, sur aussi l'augmentation des coûts, puisqu'on voit bien que depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin, on a renforcé le budget du CCAS parce qu'il y avait des besoins. Et puis, la crise sociale est là. Et quand je regarde les derniers choix du gouvernement qui ont été annoncés, notamment en matière sociale et notamment par rapport à l'indemnisation chômage, je pense que nos travailleurs sociaux ont déjà quelques inquiétudes sur le terrain. Donc, oui, pour vous répondre, je crois que l'on prendra le temps de présenter peut-être le budget du CCAS, y compris en conseil municipal, parce que ça participe au débat et de toute façon, il y aura un travail prospectif et collectif lors de l'analyse de besoins sociaux à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.

19h48 Votants : **55**

Pour : **41** Contre : **0** Abstentions : **14** NPPV : **0**

6 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Selon l'article 1639A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

La loi de finances pour 2020 a confirmé la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Après un dégrèvement de 30% en 2018, un deuxième de 65% en 2019, 80% des foyers fiscaux n'ont plus de taxe d'habitation en 2020.

Pour les 20% restants, l'allègement sera de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

La commune continuera de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS). Elle a la possibilité de majorer le taux de THRS par délibération distincte. A défaut, le taux appliqué est le taux de TH voté par la commune en 2019, soit 15,97%.

En 2021, la commune de Cherbourg-en-Cotentin ne percevra plus la TH sur les résidences principales mais l'impôt de substitution, à savoir la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Pour Cherbourg-en-Cotentin, le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, il lui sera appliqué un coefficient correcteur (CoCo) sur ses produits fiscaux, afin de neutraliser les effets de la réforme.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de Cherbourg-en-Cotentin (24,80%) est cumulé avec celui du Département (21,42%), soit un taux global de 46,22 %. A taux constants, ce transfert de taux est neutre pour le contribuable.

Le budget 2021 a été construit sur une stabilité des taux de foncier bâti et non bâti et sur une hypothèse d'augmentation des bases notifiées 2021 de 0,2 %, ainsi que 0,5 % d'augmentation physique des bases.

Récapitulatif et variations des taux :

	Taux moyen de référence 2020	Taux moyen 2021	Variation 2021/2020
Taxe foncière bâti	46,22%*	46,22%	0,00%
Taxe foncière non bâti	39,88%	39,88%	0,00%

*24,80% (CEC) + 21,42% (Département)

Le conseil municipal fixe les taux des contributions directes locales de Cherbourg-en-Cotentin en 2021 comme il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 46,22%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,88%

19h52 Votants : **55**

Pour : **42** Contre : **2** Abstentions : **11** NPPV : **0**

7 – CRISE COVID-19 - REMISE GRACIEUSE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DES SOCIÉTÉS DE LOCATION DE BATEAUX HÉBERGÉES PAR LA CONCESSION DU PORT DE PLAISANCE DE CHANTEREYNE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération n°DEL2020_359 du 16 décembre 2020, le conseil municipal a adapté sa politique tarifaire envers les commerces ayant suspendu leur activité en raison de la covid 19 afin de limiter les conséquences de cette période de fermeture en accordant des remises gracieuses des baux commerciaux au prorata temporis du temps de fermeture décidé par l'Etat.

Il a été décidé d'élargir le périmètre de cette aide aux redevances d'occupation des entreprises bénéficiaires de contrats d'occupation d'un poste d'amarrage au Port de Plaisance de Chantereyne dont l'activité principale est la location de bateaux.

Les dépenses éligibles sont les redevances d'occupation des mois de mars, avril, mai, novembre et décembre 2020.

Le dispositif prend la forme d'une remise gracieuse correspondant à 5/12^{ème} du montant de la redevance d'occupation annuelle.

Le conseil municipal autorise de mettre en œuvre le dispositif de demande de remise gracieuse des redevances d'occupation des sociétés de location de bateaux au Port de Chantereyne, selon les modalités définies par le règlement d'intervention et autorise le mandatement de la remise gracieuse due par la concession plaisance des redevances d'occupation de mars, avril, mai, novembre et décembre 2020.

19h55 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

8 – TVA SUR OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES – CRÉATION D'UN CODE ACTIVITÉ

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Afin de déclarer les opérations immobilières effectuées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et visées par l'article ci-dessus mentionné, il convient de demander la création d'un code activité auprès du service des impôts des entreprises (SIE).

Le conseil municipal autorise la demande de création d'un code activité TERRAINS à compter de l'exercice budgétaire 2021.

19h56 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

9 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (cf. tableau joint en annexe).

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 10% HT (12% TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal autorise la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié et l'encaissement du produit de la vente.

19h57 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

10 – ACQUISITION D'UNE APPLICATION DE GESTION DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET MAINTENANCE. CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN / COMMUNE DE LA HAGUE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les relais assistantes maternelles (RAM) apportent aux assistantes maternelles et gardes à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Plus que simples lieux de rencontres et d'échanges sur les pratiques professionnelles, les relais assistantes maternelles (RAM) sont également des lieux d'information en direction des professionnels, de promotion de l'activité des assistantes maternelles et d'information pour les parents.

Sur le territoire du Cotentin, la commune de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague gèrent des RAM.

En termes de solution informatique, l'application actuellement en place est obsolète et ne répond plus aux besoins. Elle n'a pas été mise à jour depuis plusieurs années ; cela met en difficulté les agents dans leur travail quotidien par manque de fonctionnalités et de mises à jour régulières.

Chaque RAM possède son serveur et sa base de données. L'application est déployée de façon différente d'un site à l'autre.

Une réflexion est en cours sur l'acquisition d'une nouvelle solution informatique. La commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague ont convenu de l'intérêt de travailler collectivement sur le projet.

Outre n'avoir plus qu'une seule application et une seule base de données sur l'ensemble du territoire, les principaux objectifs du projet sont :

- disposer d'une application unique pour l'ensemble des RAM avec une base unique,
- disposer d'un référentiel des familles,
- disposer d'un référentiel des assistantes maternelles,
- disposer d'un référentiel des partenaires (CAF, Garde à domicile, MAM, ...),
- gestion des prises de contact,
- gestion des temps collectifs,
- gestion des temps de professionnalisation,
- éditer des listes et statistiques personnalisées,
- mettre en place un portail internet,
- disposer d'un outil conforme au RGPD,
- disposer d'un outil conforme aux exigences techniques de la collectivité.

Il convient donc d'envisager dans le cadre de ce besoin la constitution d'un groupement de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, de la communauté d'agglomération Le Cotentin et de la commune de la Hague, et de le traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Le conseil municipal :

- adopte le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague pour l'acquisition d'une application de gestion des relais assistantes maternelles. La coordination du groupement est assurée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de la Hague pour l'acquisition d'une application de gestion des relais assistantes maternelles.

19h58 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

11 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « FINANCES » ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération n°DEL2018_628 du 13 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de la création du service commun « Finances » et a autorisé le Maire à signer la convention afférente pour une durée de trois ans susceptible de renouvellement par délibérations concordantes des organes délibérants des deux entités, et modifiable par avenants.

Par délibérations n°DEL2019_044 du 20 mars 2019 et n°DEL2020_380 du 16 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé la modification des articles 2 et 5.2, et des annexes 1 et 3.

La convention arrivant à son terme en 2021, il est proposé de la proroger afin de permettre la continuité de service en maintenant le service commun « Finances » pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est également proposé de revoir les modalités de facturation du service commun en modifiant l'article 5.2.

De plus, l'annexe 2 « Fiche d'impact sur les effets de la mise en commun » relative à l'article 3.2 n'a plus lieu de figurer dans la convention.

Enfin, il est proposé de mettre à jour l'annexe 1 de la convention relatif à l'article 3.1 « Composition du service commun » et l'annexe 3 « Détail des clés de répartition des postes de charges » relatif à l'article 5.1.2, qui devient donc l'annexe 2 sur cette nouvelle convention, au vu de l'évolution de l'organigramme.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de service commun « Finances » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cette convention.

19h59 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

12 – CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DÉVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DES INVESTISSEMENTS ET DE LA REDEVANCE R2 VERSÉE PAR LE CONCESSIONNAIRE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a signé le 10 décembre 2019 avec Enedis et Edf, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Enedis est désigné concessionnaire pour la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité.

La commune en tant qu'autorité concédante met donc son réseau à disposition d'Enedis. En contrepartie, Enedis verse une redevance R2 dite d'investissement à la commune

La convention de concession, précise également dans son article 52 A que cette redevance R2 devient soumise à TVA dans la mesure où nous sommes dans le cadre d'une mise à disposition à titre onéreux. En contrepartie, les investissements réalisés par la commune sur le réseau concédé ouvrent droit à récupération de TVA dans la mesure où le droit de transfert de la TVA déductible au gestionnaire a été supprimé au 1/01/2016 (art 52 B) .

Un service doit donc être ouvert pour comptabiliser la TVA collectée sur la redevance R2, mais aussi pour la TVA déductible sur immobilisations.

Le conseil municipal autorise la demande de création d'un code activité « concession » à compter de l'exercice budgétaire 2021 au sein du budget principal de la ville afin de pouvoir comptabiliser la TVA collectée sur la redevance R2 et la TVA déductible sur les travaux effectués sur le réseau de la ville mis à disposition d'Enedis.

20h00 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

13 – GESTION STATUTAIRE DES ASTREINTES ET PERMANENCES

Rapporteur : Agnès TAVARD

Une délibération fixant le régime des astreintes a été adoptée par le conseil municipal de la commune de Cherbourg-en-Cotentin le 3 juin 2020. Toutefois, il s'avère que cette délibération omettait certaines catégories d'emplois (ce annexe 2) qui nécessitent la réalisation d'astreintes. Aussi, afin de régulariser cette situation, la présente délibération annule et remplace la précédente. Les astreintes payées en fonction du service fait ne donneront pas lieu à restitution.

Ces astreintes et permanences organisent les interventions du personnel en dehors des horaires habituels de service afin de prévenir des accidents imminents ou réparer des dommages intervenus sur les infrastructures, équipements publics et matériels relevant de la compétence de la commune et/ou lui appartenant, et d'exercer les pouvoirs de police du Maire.

Le conseil municipal a adopté les dispositions d'organisation des astreintes.

20h02 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

14 – ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal autorise les recrutements suivants :

Pôle culture :

1 agent d'accueil, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein de la direction culture et patrimoine - Conservatoire

Pôle patrimoine cadre de vie :

1 agent fossoyeur, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjointes Techniques au sein de la direction nature paysages et propreté – Cimetières commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Pôle proximité citoyenneté :

1 opérateur urbanisme et secrétariat, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux basé en mairie déléguée de Querqueville

Les contrats correspondants et leurs avenants éventuels seront conclus en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

20h02 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

15 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs ou la mobilité interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Création de poste :

Pôle Cohésion sociale

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet

Pôle Proximité Vie Citoyenne

- . 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Pôle Patrimoine Cadre de vie

- . 3 postes dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet

Pôle Performance Ressources Humaines et Système d'Information

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet
- . 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet

Suppression de poste :

Pôle Cohésion sociale

- . 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet 17h30/35h

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2021.

20h37 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

Agnès TAVARD : *Excusez-moi, j'ai cru voter. J'aurais bien sûr voté favorablement. Merci aux services de modifier.*

16 – MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE AU CCAS ET AUTRES ORGANISMES

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre de l'organisation de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de son CCAS, la constitution et l'évolution des organigrammes ont nécessité la mise à disposition de fonctionnaires entre les deux collectivités.

Aussi, l'assemblée est informée que les emplois suivants sont actuellement mis à la disposition du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin par la commune :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
6 conseillers de prévention	0,15	01/11/2017
1 directrice du CCAS	0,8	01/05/2016
1 chef d'équipe restauration	1	28/08/2017
3 agents en charge de l'entretien des EHPAD	3	01/01/2018
1 responsable de la restauration	0,1	01/04/2021

De même, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition de la commune, les emplois suivants (en équivalent temps plein) :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
1 chargée d'instruction assurance/secrétariat	1	01/02/2017
1 agent d'état-civil/population/décès	1	01/03/2017
1 chargé de portage quotidienneté	1	01/05/2017
1 agent de propreté et d'hygiène des locaux	0.8	01/10/2017
1 agent en charge des finances au centre de ressources du Pôle Qualité et Cadre de Vie	1	01/10/2017
1 référente comptable au service Santé Handicap	0,5	01/04/2018
1 gestionnaire emplois et stages	1	01/05/2018
1 gestionnaire action sociale	1	01/10/2018
1 directrice administrative et financière	0,6	01/04/2021

D'autre part, la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition d'associations ou d'organismes plusieurs fonctionnaires territoriaux, la majorité des conventions correspondantes ayant été conclues par les collectivités historiques et reprises par la commune nouvelle. Aussi, l'assemblée est informée que la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à ce jour à disposition les emplois suivants (en équivalent temps plein) :

Organismes bénéficiaires	Postes	ETP
École de voile	1 chef de base / 1 moniteur	2
Scène nationale « Le Trident »	1 régisseur	1
Comité d'Action Sociale, Culturelle et Sportive	1 animateur/gestionnaire	1
Caisse des écoles	1 directrice / 1 secrétaire / 1 référent de parcours	2,2
EPCC «ESAM C2»	2 enseignants	2
Caisse d'allocations familiales de la Manche	1 agent d'animation et de coordination des Promeneurs du Net	1

Le conseil municipal est invité à prendre acte :

. de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la commune mentionnés ci-dessus, correspondant à 5,05 ETP (équivalent temps plein),

. de la mise à disposition à son bénéfice des fonctionnaires titulaires du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, mentionnés ci-dessus, correspondant à 7,9 ETP (équivalent temps plein),

. de la mise à disposition des fonctionnaires titulaires de la commune mentionnés ci-dessus, correspondant à 9,2 ETP (équivalent temps plein), auprès des organismes listés.

20h38 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

17 – PLAN DE PROMOTION 2021

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au cours de leur carrière, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements de grades au sein de leur cadre d'emplois, après avis de la commission administrative paritaire de leur catégorie. Pour pouvoir prétendre à un avancement de grade, l'agent doit remplir des conditions précises fixées par son statut particulier (conditions d'ancienneté dans le grade et l'échelon, en règle générale).

L'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale stipule que «Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire». Le comité technique paritaire ayant été consulté le 9 mars 2021, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les taux d'avancement de grade devant être fixés au sein de la collectivité.

Le conseil municipal approuve, par catégories hiérarchiques (A, B, C), les taux de promotion pour les avancements de grades de la collectivité conformément au règlement de promotion

- acte le principe selon lequel la promotion interne implique une évolution significative des missions ou des responsabilités exercées dans la collectivité, le critère de choix s'opérant en tenant compte de la position dans l'organigramme notamment.

- permet la révision de ce dispositif à la demande de l'administration municipale ou des organisations syndicales.

20h06 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

18 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PASS'LOISIRS POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Claudine SOURISSE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes afin de favoriser la découverte des activités sportives et de loisirs.

L'action « Pass'Loisirs » est proposée sur la commune déléguée de Tourlaville pendant les vacances scolaires pour que les enfants de la moyenne section à la 3ème profitent pleinement des nombreuses activités qu'elles soient sportives, culturelles, numériques ou environnementales .

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations ci-dessous pour le « Pass'Loisirs » pour l'année 2020 :

- Association Sportive Tourlavillaise 611,25 €
- Club de Loisirs de Tourlaville 1 638,75 €
- Patronnage Laïque Tourlaville Basket 232,50 €

20h07 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – ASSOCIATIONS SPORTIVES. CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Claudine SOURISSE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accueille une vie associative dynamique qui se traduit par l’existence d’un grand nombre d’associations sportives proposant à la population une offre diversifiée d’activités à pratiquer. Outil de réussite collective, d’identification mais aussi d’apprentissage individuel et collectif, outil de mieux vivre et de santé publique, de décloisonnement, le sport est une politique essentielle à Cherbourg-en-Cotentin.

Afin d’accompagner les associations du territoire dans la mise en place de leurs projets et d’assurer la cohérence avec la politique sportive du territoire, la commune de Cherbourg-en-Cotentin conventionne avec les associations sportives qui bénéficient d’une subvention et/ou de mises à disposition d’équipements et de personnels.

Associations concernées

Associations	Montant de la subvention 2021
Amicale Cycliste des 3 Jours de Cherbourg	25 000 €
Association Sportive Querqueville	46 080 €
Comité d’Organisation des Foulées de la Presse	31 500 €
Ligue de l’Enseignement de Normandie	25 000 €

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions d’objectifs et de moyens aux associations sportives mentionnées ci-dessus.

Bruno FRANÇOISE : *Est-ce qu'on pourrait avoir le détail des dépenses réellement engagées par rapport aux événements qui ont été annulés, les 3 jours et les Foulées de la Presse de l'an dernier ? Il me semble qu'on avait versé une subvention l'an dernier, est-ce qu'il y a un solde par rapport aux montants qui ont été versés l'année dernière ?*

Claudine SOURISSE : *Pour les manifestations qui n'ont pas eu lieu, le montant qui a été versé correspond aux montants engagés par les associations. Donc, je pourrais revenir vers vous dans ce cas là pour vous donner le montant exact puisque là je n'ai pas le détail. Et pour ce qui concerne la Ligue de l'enseignement de Normandie, je voudrais préciser que ça ne correspond pas à une subvention sportive, mais à une subvention qui est liée à une convention qui avait été passée par la communauté urbaine de Cherbourg à l'époque avec INTECHMER, afin que les étudiants puissent bénéficier de la restauration sur la base nautique qui est gérée par la Ligue de l'enseignement. Donc, c'est un personnel municipal qui était détaché pour cette tâche et c'est cette personne est en maladie actuellement. Donc, la subvention correspond au montant du salaire de la remplaçante de ladite personne.*

Bruno FRANÇOISE : *On en avait parlé en commission.*

Claudine SOURISSE : *Oui, c'est vrai mais comme tout le monde n'avait pas eu l'information. Ce n'est pas du tout une subvention sportive pour la Ligue de l'enseignement de Normandie. Je voulais le préciser.*

Bruno FRANÇOISE : *Logiquement, cette ligne devrait disparaître l'année prochaine.*

Claudine SOURISSE : *C'est à revoir. Pour le moment, je ne sais pas. C'est une convention qui existe depuis la communauté urbaine de Cherbourg, ce n'est pas de mon ressort, ni de ma compétence, par contre, je pense que cela sera étudié dans le cadre de Cherbourg-en-Cotentin.*

Gilbert LEPOITTEVIN : *C'est une convention qui avait été faite à l'époque à la création d'INTECHMER par la communauté urbaine, puisqu'il n'y avait pas de système de restauration à INTECHMER et pour que les étudiants puissent aller déjeuner à la base nautique. Donc ça a duré. La dame qui était en maladie, est partie à la retraite et on avait traité cela avec la Ligue de l'enseignement à l'époque avec Philippe MENUT, puisqu'il y a toujours des étudiants qui mangent là-bas. Cette convention dure toujours et est toujours d'actualité. Donc on a décidé, plutôt que de mettre du personnel à disposition directement, de verser une subvention qui correspond au salaire versé pour que les étudiants puissent toujours aller manger et que cette convention perdure. Aujourd'hui, je pense qu'il faudra faire un point justement avec INTECHMER et la Ligue, à savoir combien d'étudiants vont manger pour voir exactement si cette convention pourra perdurer dans le temps. Mais aujourd'hui, ça existe encore et INTECHMER a des étudiants qui ne partent plus en stage sur la deuxième année. Il y a pas mal d'étudiants quand même qui déjeunent sur la base nautique. C'est une vieille convention qui date de 1983 ou 1984.*

Claudine SOURISSE : En ce qui concerne l'Amicale des trois jours de Cherbourg, le comité d'organisation des Foulées de la presse de la Manche, je vous donnerai l'information. Il y a eu des frais engagés. La subvention a été versée en fonction des frais engagés sur les organisations qui étaient prévues en 2020.

Frédéric LEQUILBEC : Juste une question complémentaire sur la Ligue de l'enseignement, dont on voit effectivement qu'elle est dans une délibération qui est sans rapport, c'est sans doute cavalier, un petit peu gênant en termes de méthode de présentation budgétaire. Au-delà de ça, la compétence enseignement supérieur étant affectée à l'agglomération du Cotentin, ce n'est peut-être plus utile maintenant que les choses se clarifient en matière de compétences réciproques, d'intégrer un sujet INTECHMER, cela ne me paraît pas très opportun de mettre cela avec les conventions sportives. À nouveau, la clarté et la nécessité d'avoir une vision claire pour les minorités sur un certain nombre de choix budgétaires impose un peu de clarté dans la présentation des différentes délibérations.

Benoit ARRIVÉ : on va faire le travail avec l'agglomération.

20h13 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **1** – **B. BERHAULT**

20 – DÉNOMINATION D'UN TERRAIN DE TENNIS DE LA POLLE

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Chaque année, Cherbourg-en-Cotentin se mobilise pour améliorer la qualité de l'offre et des équipements sportifs de la Ville. Dans ce cadre, débuté en septembre 2019, le chantier des tennis de la Polle arrive aujourd'hui à son terme. Il a pour but d'offrir un équipement tennistique en terre-battue unique dans le Nord Cotentin. Les licenciés pourront bénéficier de 8 terrains flambant neufs dont 6 en terres battues.

Afin d'honorer la carrière sportive d'une grande joueuse de tennis local, il est proposé de donner le nom « Emilie LOIT » à un des terrains couverts.

Le conseil adopte la proposition de dénomination « Emilie LOIT » à un des terrains de tennis de la Polle.

20h16 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

21 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2021 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Anna PIC

L'appel à projets internationaux associatifs 2021 a été ouvert jusqu'au 29 janvier 2021. L'objectif est de soutenir les associations menant des actions de sensibilisation, de solidarité ou d'échanges à l'international. Les projets présentés ont été étudiés en réunion du comité consultatif des relations internationales du 18 février 2021.

Le conseil municipal est invité à autoriser le versement des subventions suivantes :

- 3 500 euros à la maison pour tous Léo Lagrange,
- 2 250 euros à l'association mission Infirmière,
- 2 000 euros à l'association Teranga,
- 1 500 euros à l'association Amitié Tourlaville-Northeim.

20h18 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

22 – COMMODATS POUR L'ANNÉE 2021 – TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de nombreux terrains sur son territoire. Certains ont été acquis en attente d'aménagement, d'autres pour leur intérêt naturel et environnemental. Afin de valoriser ces parcelles, et de réduire leurs dépenses d'entretien, la commune gère certaines de ses parcelles au travers de commodats et de convention de mise à disposition à divers exploitants en partenariat avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Par ailleurs, quelques parcelles, notamment avenue du Thivet sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, sont également données à bail rural aux exploitants expropriés pour la construction du futur centre de secours.

Pour l'année 2021, il est proposé au conseil municipal de conclure des commodats sur les parcelles suivantes, pour une superficie totale de 49ha 05a 24ca situées sur les communes déléguées :

- Cherbourg-Octeville : rue du Loup Pendu, la Lande Praiterie, Grimesnil-Monturbert,
- Tourlaville : le Cimetière,
- Querqueville : la rue d'Amfreville et le Boulevard de la Hague,
- Equedreville-Hainneville : Pont de la Bonde,
- La Glacerie : le Bas des Traînes, Vallée de Crèvecoeur, Musée.

Le conseil municipal autorise de conclure à titre gratuit les commodats ou prêt à usage conformément au tableau ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2021, en contrepartie de l'entretien du terrain et autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les commodats ou prêt à usage.

Jean-Michel MAGHE : *juste une intervention, peut-être pas directement par rapport au commodat, mais par rapport à une question que j'avais posée au dernier conseil, et sur lequel Ralph LEJAMTEL a eu la gentillesse de me répondre par rapport à un terrain qui se situe à côté d'un commodat de Querqueville et qui concernait la vente des terrains du collègue Jules Ferry au Département. J'avais proposé de ne pas vendre une bande le long du Lucas. La réponse qui m'a été faite, c'est qu'effectivement, il y avait des soucis par rapport à l'entretien et que l'utilisation de cette bande pouvait remettre en cause la sécurité du collègue. Je pense que simplement de ne pas vendre cette bande de terrain en gardant 6 mètres ou 10 mètres et en la laissant à l'intérieur de l'enceinte du collègue réglait le problème et je pense que ça ne devrait poser aucun problème parce qu'aujourd'hui la totalité du grillage du collègue est en relation avec le domaine public. Je crois que du côté de la rivière, il n'y a pas de grillage, donc ça permettait de sanctuariser une bande qui est en relation justement avec ces terrains qu'on fait entretenir et sur lesquels il y a des plantations. Merci de votre réponse mais c'était un refus.*

Ralph LEJAMTEL : *les éléments de réponse, c'était qu'un cheminement qui rejoint la Coquerie existe déjà. Et ensuite sur le bord d'eau, c'est en termes de responsabilité par rapport au collègue, c'est à dire de quelle manière le collègue définirait la bordure ? La limite entre sa propriété et son cours d'eau dont vous parlez le Lucas. En fait, dans cette histoire de rétrocession auprès des collègues, il y a tout le contexte de ces dernières années de mise en sécurité des établissements scolaires et cela a beaucoup évolué avec le plan Vigipirate. Enfin, moi-même travaillant dans un établissement, j'ai bien vu l'évolution, tout est fermé. Dans le collègue dans lequel je travaille, on n'avait pas cette habitude de tout fermer, il y a plus de connexions dans les établissements. Cela correspond effectivement au contexte dans lequel on vit. On a bien regardé effectivement ce que vous aviez proposé en lien avec le service foncier de Cherbourg-en-Cotentin et la raison pour laquelle on ne met pas une bande entre le collègue et le Lucas, c'est qu'en fait, si on le faisait, le collègue serait conduit à fermer cette partie-là, alors que là, le fait qu'il y ait toute la partie jusqu'au ruisseau Lucas fait qu'il n'a pas besoin de la fermer. Donc, en termes d'usages, vous connaissez mieux Querqueville que moi, d'une certaine manière, cet aménagement-là, il aurait pu déjà être fait par le passé. Mais ça veut dire qu'en termes d'usages par rapport à la Coquerie, le manoir de la Coquerie, il y a des cheminements qui sont alternatifs. Voilà les éléments de réponse que je peux vous donner.*

Barzin VIEL-BONYADI : *est-ce qu'il serait possible d'avoir un point rapide sur les terres en question ? savoir lesquelles ont vocation à recevoir du logement et celles qui ne le sont pas en termes de superficie ou de nombre et se demander si, a minima, pour les terres qui n'ont pas vocation à être aménagées, savoir s'il serait possible de sanctuariser ces terres et de garantir qu'il n'y ait pas de travaux d'aménagement à l'avenir.*

Ralph LEJAMTEL : *juste un élément et ce n'est pas pour faire de la sémantique. L'objectif ce n'est pas tellement de sanctuariser, ce n'est pas la nature ordinaire, ce n'est pas un musée qu'il faut sanctuariser, c'est plutôt de regarder la façon dont ces fonciers-là évoluent, est-ce qu'ils sont valorisés par la plantation, par de la végétation, par des haies ? Puisque je ne l'ai pas dit tout à l'heure dans l'échange que l'on a eu au niveau du conseil municipal mais il y a une mission ruralité au niveau du Cotentin qui déploie un certain nombre de reconstitutions de haies par rapport à des connexions de corridors écologiques. Pour être très précis par rapport à la question que vous posez, on mène, en effet, une analyse d'un certain nombre de zones pour savoir comment elles évolueront et cette analyse-là, elle est multicritères par rapport au potentiel de géothermie, par rapport au potentiel photovoltaïque, par rapport au zonage, par rapport justement aux corridors écologiques et il y a le croisement de tout un tas de critères sur un certain nombre de zones dites 2AU, qui permet à un moment donné à la collectivité, en transparence et de manière très argumentée, de choisir une destination d'un certain nombre de terres, d'emprises foncières. Ceci est croisé avec les éléments du schéma de cohérence territoriale.*

Mais là, si vous les prenez en tant que tel et pour être tout à fait clair, je peux vous dire que la zone de Grimesnil-Monturbet, elle a vocation à être construite pour le moment, c'est à dire qu'il y a un certain nombre de zones qui continuent à être construites sur Grimesnil-Monturbet et les personnes qui continuent d'utiliser les terres le savent,. au moment de l'expropriation cela faisait partie du contrat, c'est à dire de manière transitoire ces terres continuent d'être utilisées, mais elles ont vocation à devenir un nouveau quartier en extension d'Octeville bourg. À l'inverse, un certain nombre d'autres terres ne seront probablement pas destinées à être construites. Il faudrait regarder dans le détail, mais très franchement, au fur et à mesure de ce mandat, quand l'étude des zones et des parcelles sera prête, ça me permettra d'être plus précis dans ma réponse. Mais vous savez que les opérations foncières de logements sont lentes et que, jusqu'à présent, la ville a fait part du fait qu'elle mobilisait son énergie et ses propositions sur les deux zones d'aménagement concerté les Jardins de l'Agora et Grimesnil-Monturbet et que compte tenu du Scot qui demande de construire en enveloppes urbaines et de reconstruire la ville sur la ville, comme cela a été dit à plusieurs reprises, il y a quand même un certain nombre de commodats qui apparaissent là sur lesquels il n'y aura pas d'opération artificialisation.

20h27 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

23 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES. ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde, depuis le 1er janvier 2019, une aide au ravalement de façades, visibles de la voie publique, sous forme de subvention.

Le règlement d'attribution d'aide au ravalement de façade, adopté par délibération n° 2018-575 du 14 novembre 2018 s'applique à toutes les demandes déposées à compter du 1er janvier 2019. Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune.

Le conseil municipal attribue les subventions pour 6 propriétaires pour un montant total de 5 828.62 €.

20h49 Votants : **54**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

24 – VENTE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE AU PROFIT DE LA SCI AMJ – RUE DES FOUGÈRES – ZONE D'ACTIVITÉS DE SAUXMARAIS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une emprise foncière d'environ 320 m², constituant originellement un délaissé de voirie désaffecté et déclassé, situé sur la commune déléguée de Tourlaville, rue des Fougères dans la zone d'activités économiques de Sauxmarais, partie des parcelles cadastrées 602 AZ n°801, 805 et BC n°804.

Ce délaissé fait partie du domaine privé de la commune, n'ayant jamais été destiné à l'usage du public ni aménagé pour l'exercice d'un service public depuis son déclassement par le Département et son intégration dans le patrimoine de la collectivité.

Par courrier en date du 19 janvier 2021, M. Alexandre AUBERT a présenté une offre d'achat au prix de cinq euros le mètre carré (5,00 €/m²).

Dans la mesure où ce délaissé ne présente pas d'intérêt de conservation par la collectivité, s'agissant d'un bien qui est déjà occupé depuis plusieurs années par les véhicules de la société AUBERT, il est proposé au conseil municipal d'accepter la vente au profit de la S.C.I. AMJ de cette emprise, au prix net vendeur de cinq euros le mètre carré (5,00 €/m²), étant ici précisé que les frais de géomètre inhérents à la division foncière et à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve la vente d'une emprise foncière d'une surface d'environ 320 m² à prélever sur les parcelles cadastrées 602 AZ n°801, 805 et BC n°804 et situé rue des Fougères, zone d'activités de Sauxmarais à Tourlaville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, au profit de la S.C.I. AMJ ou de toute autre personne morale ou physique s'y substituant, au prix net vendeur de CINQ EUROS le mètre carré (5,00 €/m²), étant ici rappelé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique à recevoir par Maître Elise DECOURT-BELLIN ou Maître Emmanuel ROBINE, notaires associés sur la commune déléguée de Tourlaville, 595 avenue des Prairies, ainsi que tous les documents y afférents.

20h30 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

Benoit ARRIVÉ : *le temps du vote, je voudrais vous faire un compte-rendu des annonces du Président de la République. Pour vous les résumer, augmentation des capacités d'accueil en réa. Règles en vigueur dans les départements confinés aujourd'hui étendues à tout le territoire national à partir de samedi soir. Limitation des contacts. Maintien du couvre-feu à 19 heures. Télétravail systématisé. Fermeture des commerces non essentiels. Déplacements interrégionaux interdits. Attestation obligatoire pour les déplacements au-delà de 10 km du domicile en journée. Limitation des rassemblements privés. Fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées pour 3 semaines. Accueil minimum pour les enfants de soignants. Rentrée en physique le 26 avril pour les écoles, le 3 mai pour les collèges et lycées. Mi-mai calendrier de réouverture progressive des lieux de culture, cafés et restaurants.*

Bien évidemment, il va y avoir des conséquences pour Cherbourg-en-Cotentin, notamment sur la question de la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées avec l'accueil minimum pour les enfants de soignants. Nous avons déjà connu ça, mais je crois que les services sous ma direction et avec les adjoints concernés, je pense notamment à Dominique HÉBERT et à Nadège PLAINEAU pour les écoles et les crèches, on doit se mettre au travail rapidement.

Dominique HÉBERT : *on est déjà au travail.*

Benoit ARRIVÉ : *donc nous sommes déjà au travail, comme quoi, ça fonctionne bien Cherbourg-en-Cotentin pour assurer ce service, ce service de garde pour les soignants, cela correspond à ce que nous avons déjà vécu lors du premier confinement. Je ne veux pas être trop long, mais ça me semblait important de vous faire un point sur ce qui a été annoncé.*

Ralph LEJAMTEL : *j'en profite pour faire une petite aparté pour souhaiter que M. BLANQUER mette à profit ce confinement et cette fermeture d'école pour réfléchir sur le gel des fermetures de classes et les fermetures de postes dans le second degré. Et puis, qu'il arrête de souffler sur les braises avec des interventions assez malvenues le même jour où le conseil régional de l'Occitanie est envahi par l'extrême droite. M. BLANQUER ne trouve rien de mieux à faire que de traiter l'UNEF de syndicat qui a des méthodes fascistes. S'il pouvait réfléchir à ça, peut-être qu'il a besoin de repos, M. BLANQUER, il va pouvoir en prendre, en tout cas, c'est un souhait que je fais.*

25 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE RAYMOND LE CORRE – AVENUE DU 11 NOVEMBRE – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire des parcelles cadastrées 173 section BS n°159, 203, 204, 205 et 206 d'une superficie totale de 9 097 m², sur lesquelles est implanté le collège « Raymond Le Corre », établissement ouvert depuis 1957, situé Avenue du 11 Novembre sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil municipal approuve le transfert de la pleine propriété, à titre gratuit, des parcelles cadastrées 173 BS n°203, 204, 205, 206, et d'une partie de la parcelle cadastrée 173 BS n°159, assiette foncière du collège « Raymond Le Corre » situé Avenue du 11 Novembre, commune déléguée d'Equedreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin au profit du département de la Manche ; tous les frais d'acte et de publication étant à la charge du Département et autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Département de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

20h33 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

**26 – SERVITUDE D'IMPLANTATION AU PROFIT D'ENEDIS – PARCELLE 602 AI N° 147 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
TOURLAVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société ENEDIS envisage l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune déléguée de Tourlaville – Section 602 AI – Parcelle 147 Lieudit La croix Perrinot.

A cet effet, la société ENEDIS sollicite la commune pour lui permettre de réaliser sur la parcelle concernée les travaux nécessaires et d'implantation de support(s).

Le conseil municipal autorise la création de servitudes de passage susvisées, accorde cette servitude sans indemnité, à titre gratuit, autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer la convention sous seing privé préalable, puis l'acte authentique à recevoir devant Notaire ainsi que toutes ses annexes. Les frais inhérents à l'acte seront à la charge de la société ENEDIS.

20H33 Votants : **54**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

Benoit ARRIVÉ : *je reviens sur les déclarations du Président de la République, puisque Dominique HÉBERT vous a dit qu'on était déjà au travail avec les services pour trouver des solutions. Mais quand je parlais tout à l'heure dans mes propos liminaires de non-respect des élus locaux, vous voyez bien qu'une décision comme ça, absolument pas préparée, pas anticipée, on la prend de plein fouet et donc on va passer les quelques heures qui viennent à essayer de trouver des solutions. Quand je parle de respect des élus locaux, je crois que c'est des décisions qui auraient pu au moins être pré-annoncées pour qu'on commence à travailler. On est déjà, me dit-on, questionné par des parents qui s'inquiètent légitimement. Je viens de recevoir à titre personnel : « Monsieur le maire, je suis infirmier, est ce qu'il va y avoir des écoles pour les enfants de soignants, des crèches, ... » Je vous en parlais à l'instant, donc là, je suis en train de vous expliquer ce que l'on vit depuis un an. C'est-à-dire des décisions portées par un homme seul qui, concrètement, se traduisent par la non association des élus locaux et la capacité que l'on doit avoir à mettre en branle l'ensemble des dispositifs pour apporter des solutions dans l'urgence, alors qu'encore une fois, il y a quelques heures, on aurait pu être associés en tout cas, ou pré-informés pour commencer à travailler parce que tout cela va se mettre en place dans quelques jours, dans quelques heures. Et on va encore travailler en urgence tout le week-end Pascal et faire travailler nos fonctionnaires pour être prêt dès le mardi. Voilà cela correspond vraiment, c'est la démonstration de ce que je vous dis depuis un an sur le non-respect des élus locaux et sur l'incapacité à associer les acteurs du territoire qui, pourtant, vont devoir organiser ces décisions d'un seul homme de façon concrète dans les heures qui viennent. Je voulais aussi profiter de cela pour le dire, mais cela fait un an que l'on dit la même chose.*

Dominique HÉBERT : *je voudrais juste ajouter et je suis tout à fait d'accord mais au-delà des élus locaux, ce sont aussi tous les services, tous les agents municipaux des collectivités qui sont mis sous tension permanente. Vous voyez il est 20h30 et on est déjà dans les échanges pour imaginer à partir de demain matin comment on va pouvoir voir l'organisation des services à mettre en œuvre. Ce sont aussi les agents municipaux, les fonctionnaires des collectivités qui sont mis sous tension depuis un an à ce rythme. Je voudrais aussi qu'on puisse parler d'eux parce qu'ils subissent de plein fouet également cette crise.*

Karine HÉBERT : *et je me permettrai également d'ajouter les services soignants qui sont déjà bien épuisés. J'imagine les pères et mères de famille ce soir qui sont en stress à savoir qui va travailler nuit et jour le week-end, se demander qu'est-ce qu'on fait des enfants dès lundi matin pour aller travailler ?*

Benoit ARRIVÉ : *de toute façon, les services vont commencer à travailler, les adjoints sont déjà sur le pont, le directeur général qui est à ma gauche y travaille déjà et j'animerai une cellule de crise comme j'en ai pris l'habitude dès vendredi matin, on va modifier l'agenda pour réunir les adjoints et les équipes en cellule de crise dès vendredi matin, je le dis aussi aux équipes et aux élus présents, nous ferons un point vendredi matin. On aménage l'agenda Xavier MORIN dès 8 heures pour pouvoir répondre et organiser les services municipaux, pour répondre aux questions, puisqu'on voit bien qu'on aura peut-être des écoles ou en tout cas des crèches, les écoles, je ne sais pas, mais en tout cas, les crèches c'est sûr, à ouvrir. Mais de toute façon, il faudra bien apporter une réponse aux parents qui sont soignants ou autres, mais qui ont des besoins impératifs de garde dans le cadre de la fermeture des écoles. Donc, on va attendre aussi des précisions du ministère et du gouvernement là-dessus.*

Dominique HÉBERT : Parce qu'au-delà des grandes annonces, il faut voir après les consignes de mise en œuvre. Parce que, comme on nous annonce a priori que ce sont des vacances scolaires, cela veut dire que les écoles fermées, ça veut dire que l'accueil des enfants des soignants va reposer sur les collectivités via les centres de loisirs probablement. Donc là, il va falloir immobiliser les agents municipaux, les agents des associations d'éducation populaire qui nous accompagnent pour animer ces centres de loisirs. Donc voilà, c'est toute une mécanique à mettre en œuvre qui n'est pas si simple que cela en quelques heures.

27 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU LYCÉE PROFESSIONNEL MARITIME ET AQUACOLE DANIEL RIGOLET – QUAI DE L'ENTREPÔT ET RUE DE MATIGNON – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de parcelle cadastrée 129AW numéro 518 d'une superficie de 5 234 m², dont la division a créé les parcelles 129 AW 519-520-521-522 et 523 sur lesquelles est implanté le lycée professionnel maritime et aquacole « Daniel RIGOLET », situé Quai de l'Entrepôt et rue de Matignon à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Ces lois, qui prévoyaient le transfert des établissements secondaires aux régions, n'avaient pas envisagé le transfert du patrimoine immobilier. Pourtant, finaliser le transfert de propriété s'avère utile afin de faciliter les travaux immobiliers, qu'il s'agisse d'extension, de rénovation ou, le cas échéant, de désaffectation, et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dans son article 79, a offert la possibilité de transférer la propriété des biens immobiliers des lycées aux Régions.

Il convient alors de régulariser la situation domaniale de cette emprise foncière conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative notamment au transfert de propriété des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement à leur collectivité de rattachement.

Le conseil municipal approuve ledit transfert de la pleine propriété à titre gratuit de la parcelle cadastrée section 129AW n°519 pour une superficie de 5 108 m², conformément au plan ci-annexé, terrain d'assiette du « lycée professionnel maritime et aquacole Daniel RIGOLET » situé Quai de l'entrepôt et rue Matignon à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Cherbourg-Octeville, tous frais d'acte et de publication étant à la charge de la Région et autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Conseil Régional de Normandie qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

20H39 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

28 – VENTE D'UN TERRAIN DÉSAFFECTÉ – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 173BD numéro 302 située rue Ferdinand Buisson à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une emprise de 11.739m² à usage de plateau sportif et espaces verts, contiguë au stade « René LECANU » édifié sur la parcelle 173 BD n°299.

Cette parcelle 173BD numéro 302 est contiguë à la propriété privée de M et Mme CORBET, demeurant à Cherbourg-en-Cotentin (50120), 1 rue des Haizes, cadastrées 173BD numéro 300 et 301. Ces derniers, propriétaires riverains, souhaitent acquérir une petite partie de ladite parcelle, à savoir une bande d'une superficie d'environ 25 m² (surface à parfaire par document d'arpentage).

La suppression de cette bande de terrain, pour 25 m² environ, ne modifierait ni la nature de l'espace vert ni son utilisation actuelle ; cette petite emprise, désaffectée, est inaccessible depuis plusieurs années.

Le conseil municipal constate la désaffectation et acter formellement le déclassement d'une partie de cette parcelle 173 BD n°302 pour 25 m² environ, constituant la bande longitudinale entretenue actuellement par M. et Mme CORBET, approuve la vente au profit de M. et Mme CORBET de la partie de la parcelle cadastrée 173 BD numéro 302 sise rue Ferdinand Buisson à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, moyennant le prix de dix euros du mètre carré (10,00 €/m²), étant ici rappelé que les frais de géomètre relatifs à la division foncière, les frais d'acte notarié ainsi que la remise en état de la clôture seront à la charge des acquéreurs et autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique à recevoir par Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, notaire à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que tous les documents y afférents

20h40 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

29 – RÉGULARISATION SITUATION CADASTRALE - ÉTAT DES LIEUX PARKING RUE COLUCHE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Un parking public a été aménagé dans la rue Coluche à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, entre le n°43 et le n°53 de la voie. En consultant le plan cadastral, il apparaît que les limites cadastrales actuelles de la parcelle sur laquelle a été aménagé le parking ne correspondent pas à la réalité des lieux, et aux limites effectives sur le terrain.

En effet, une bande d'environ 207 m² (69 mètres de longueur et de 3 mètres de largeur) dépend officiellement à ce jour, sur les plans cadastraux, de la parcelle 383AH n°368, alors qu'elle constitue dans les faits une partie du parking, ouvert au public. Il est également précisé que des réseaux publics sont situés en tréfonds de cette emprise.

Dès lors, il y a lieu de régulariser cette situation. Les actuels propriétaires de la parcelle 383 AH n°368, à savoir l'indivision HALLEGATTE, acceptent de céder à titre gratuit la partie de cette parcelle à usage de voirie, en contrepartie de la prise en charge par la collectivité des frais de division parcellaire et d'acte notarié.

Le conseil municipal autorise l'acquisition auprès des Consorts HALLEGATTE, d'une emprise d'environ 207 m² (surface à parfaire par document d'arpentage) à soustraire de la parcelle 383AH n° 368 sise rue Coluche à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, à titre gratuit, étant précisé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la collectivité, autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique notarié, ainsi que tous les documents y afférents, accepte la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié et de géomètre.

La dépense relative à ces frais sera imputée au Budget Principal – lignes de crédit 42709 pour les frais de géomètre et 40193 pour les frais d'acte.

21H04 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

30 – PROLONGATION DES DÉLAIS DE PORTAGE – PROGRAMME ACTION FONCIÈRE – ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Depuis 2007, l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) accompagne la collectivité en matière de portage foncier avec la conclusion d'un Programme d'Action Foncière (PAF), convention pluriannuelle regroupant l'ensemble des acquisitions foncières sollicitées par la collectivité, sur la base des priorités de développement de celles-ci.

Il avait été prévu de solliciter l'EPFN en vue d'un allongement de la durée de portage à 15 ans de certains biens, en particulier sur les secteurs en cours d'aménagement. En effet, la plupart des échéances de rachat dans le programme étaient fixées en 2021, notamment sur les zones d'aménagement concerté de Grimesnil-Monturbert et jardins de l'Agora pour un volume global de 1 475 622,25€. Par ailleurs, les documents de planification stratégiques à l'échelle du territoire que sont le SCOT et le PLH sont en cours d'élaboration. Leurs orientations sont structurantes et nécessaires pour permettre de travailler une programmation adaptée aux besoins.

Pour ces deux opérations concernées par les ZAC « jardins de l'Agora », et « Grimesnil-Monturbert » l'avancement de ces projets n'a pu être tenu tel que prévu initialement du fait de procédures administratives préalables longues liées notamment aux difficultés rencontrées pour la maîtrise du foncier et de difficultés de commercialisation.

Si l'aménagement des chambres de la ZAC les jardins de l'Agora et donc leurs rachats se poursuivent, il semble tout de même utile de prolonger les délais de portage pour la dernière parcelle restant incluse dans le PAF à ce jour (173 BZ n°35, correspondant à la dernière phase de la zone) et pour les parcelles restant comprises dans la ZAC de Grimesnil-Monturbert.

Dès lors, il a été sollicité à l'été 2020 l'allongement de 5 ans de la durée de portage pour l'ensemble des parcelles comprises dans les opérations des zones d'aménagement concerté des jardins de l'Agora (Tôt Sud Margannes - Equeurdreville-Hainneville) et de la zone de Grimesnil-Monturbert (Cherbourg-Octeville).

Enfin, une demande d'allongement a également été sollicitée pour porter à 10 ans le portage du site Simon, désormais démolé mais contenant encore une pollution résiduelle. La reconversion de ce site stratégique de plus de 2 hectares est encore en cours de réflexion. Il est nécessaire de prolonger la durée du portage pour 5 ans afin que la collectivité prenne le temps de se positionner sur l'aménagement le plus pertinent.

Après avis du comité de pilotage et du conseil d'administration de l'EPF, le conseil municipal approuve la prolongation des délais de portage pour les opérations considérées, étant précisé qu'un rachat anticipé pourra toujours être opéré en fonction des orientations de la collectivité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à l'action foncière à intervenir à la signature d'un avenant au programme d'action foncière.

20h42 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

31 – OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES – ZAC LES JARDINS DE L'AGORA – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EOUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

L'établissement public foncier de Normandie (EPFN) a acquis, via une déclaration d'utilité publique, les terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC « Les Jardins de l'Agora », en cours d'aménagement sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, secteur Tôt Sud Margannes.

Le conseil municipal :

. autorise le rachat auprès de l'EPFN des parcelles cadastrées 173 AM n°127, 129, 131 et 133 nécessaires à l'aménagement des chambres 8 et 9 de la ZAC «Les Jardins de l'Agora» sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville aux prix et conditions fixés au contrat de portage foncier, soit un montant total de 98.961,00 € HT (le prix TTC étant estimé à 118.753,20 €), étant précisé que la collectivité aura à sa charge les frais d'acte notarié, dire que la dépense est inscrite au budget principal, ligne de crédit 62468 (prix et frais d'acquisition),

. autorise la vente des parcelles cadastrées 173 AM n°127, 129, 131 et 133 à Normandie Aménagement, aux prix et conditions fixés au contrat de concession, soit au prix de 3,65 €/m² HT, pour un montant total de 73.116,80 € HT., étant précisé que l'aménageur aura à sa charge les frais d'acte notarié,

La recette est inscrite au budget principal.

. autorise la société Normandie Aménagement à démarrer dès à présent, sous réserve de l'accord préalable de l'EPFN, les travaux d'aménagement desdites parcelles,

. autorise le sous-acquéreur potentiel à déposer une autorisation d'urbanisme sur l'ensemble de ces sept parcelles,

. autorise Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques d'acquisition et de vente, et toutes leurs annexes, à recevoir par tout notaire de l'étude de Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES.

21H07 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

32 – DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL – INTÉGRATION D'UN NOUVEAU SITE D'IMPLANTATION POUR LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZPAR

Rapporteur : Gilles LELONG

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte indique que les gestionnaires des réseaux publics de distribution de gaz naturel mettent à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales.

Pour cela, GRDF, concessionnaire de la distribution de gaz, est chargé de déployer des compteurs intelligents de gaz (appelés « Gaspar ») chez les particuliers et professionnels d'ici 2022.

GRDF a commencé le déploiement des nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés de Cherbourg-en-Cotentin.

Début 2021, GRDF a indiqué qu'une lacune existait sur le secteur Est de Cherbourg-en-Cotentin et qu'un nouveau site avait été identifié comme souhaitable à équiper. Il s'agit de la salle Ernest Renan, située 143 rue Roger Lucas. Ce site a fait l'objet d'une étude technique en concertation avec les services techniques de la ville.

Le conseil municipal prend connaissance de l'avenant n°2 à la convention initiale faisant apparaître l'ajout de ce nouveau site pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la télérelève des compteurs communicants Gazpar et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 faisant apparaître cette mention.

20h43 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

33 – SALLE JEAN NORDEZ – RÉNOVATION – MAÎTRISE D'ŒUVRE INTERNE

Rapporteur : Gilles LELONG

La salle Jean Nordez est l'une des principales salles multisports de Cherbourg-en-Cotentin. Trois principales activités sportives y sont pratiquées dans des salles spécifiques : basket, tennis de table, Dojo (Judo, catch, arts martiaux, ...).

Le bâtiment nécessite aujourd'hui des travaux de grosses réparations (toiture notamment) et de mise en conformité (accessibilité, thermique, homologations fédérales...) ainsi que la transformation d'un ancien logement de gardien en espaces bureaux pour des associations sportives.

Ce projet de rénovation fait partie du plan de rénovation des salles de sports de haut niveau à Cherbourg-en-Cotentin (salle Jean Nordez, COSEC de la Saillanderie et complexe Chantereyne), et est prévu en deux phases de travaux. La deuxième phase de travaux se fera en tranches et par zones (travaux en site occupé).

Plan de financement

Dépenses	Montants (€ HT)	Subventions sollicitées (attente de validation définitive des financeurs)	Montants (€)
Frais d'études et de missions de contrôle	33 333 €	Région	162 533 €
Travaux (phase 1)	108 333 €	Département	162 533 €
Travaux (phase 2, hors travaux d'aménagement extérieurs)	1 266 885 €	État	352 251€
Esquisse	16 667 €	Fonds concours CAC	50 000 €
Aléas	20 833 €		
TOTAL	1 446 051 € Soit 482 € HT/ m ² SDP	TOTAL	727 317 €
Reste à charge Ville : 718 734 € HT, soit 239.50 € HT/ m² SDP.			

Cette dépense est imputée sur le budget 01 – imputation 2313 411 23– LDC 60079. Les crédits nécessaires ont été demandés aux BP 2020 et 2021.

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement et du financement de ce projet.

Barzin VIEL-BONYADI : on parlait tout à l'heure de bâtiments municipaux avec des panneaux solaires puisqu'il est question là d'une rénovation de la toiture. J'aurais voulu savoir s'il est question dans le projet d'installer des panneaux solaires sur cette toiture, puisque ça aurait été, je pense, une bonne occasion de procéder à cette installation.

Gilles LELONG : Non, c'est des travaux qui n'ont pas été prévus pour une simple raison pour installer des panneaux solaires, il faut que la charpente puisse en supporter le poids. Nous allons déjà renforcer la charpente pour pouvoir avoir une isolation thermique importante sur cette structure, mais en aucun cas, on aurait pu ajouter du poids supplémentaire.

Frédéric LEQUILBEC : deux questions sur ce dossier. Il est précisé dans le plan de financement que la maîtrise d'œuvre est gérée en interne, ce qui est un choix honorable et possible. Ce qui serait intéressant sur ce type d'opération, on le retrouve dans la délibération à suivre, c'est que la maîtrise d'œuvre interne soit aussi quantifiée et évaluée parce que si on veut réellement regarder le coût d'un projet, il faut aussi y intégrer les coûts notamment de maîtrise d'œuvre et là c'est plutôt facile à calculer, pour regarder l'économie générale du projet. Ce qui permet d'avoir aussi des éléments de jugement sur à la fois la question que je vous posais en termes d'évolution des effectifs de services et qui croise la question de Jean-Michel MAGHE tout à l'heure sur les moyens disponibles dans nos effectifs municipaux pour mener à bien des projets immobiliers conséquents. Deuxième question autour de l'esquisse qui est effectivement chiffrée, évaluée à plus de 16 000 euros, à ce stade, il y a un appel à créateur, à artiste pour dessiner une œuvre sur ce bâtiment ou est-ce à venir.

Benoit ARRIVÉ : je vais laisser Gilles LELONG vous répondre sur la première partie. Sur la seconde, cela fait partie de la stratégie qui est la nôtre, là aussi c'est un engagement municipal puisque je vais demander à Catherine GENTILE de développer l'art du graff en ville. Comme on avait pu le faire sur la façade du commissariat et donc ce bâtiment de Nordez va être intégré à la réflexion globale pour pouvoir le rendre disponible pour un certain nombre d'artistes. La seule exigence que nous aurons dans l'étude des dossiers, c'est que ça soit un thème lié au sport puisque c'est un bâtiment sportif. Mais je vais laisser Catherine GENTILE compléter, puis ensuite Gilles LELONG reprendra la parole pour la première partie.

Gilles LELONG : concernant la maîtrise d'œuvre interne, effectivement, pour l'instant, cela n'a pas été chiffré, mais c'est quelque chose qui pourrait être envisagée de la même façon que lorsqu'on a une maîtrise externe.

Catherine GENTILE : en effet, nous avons un projet de développer l'art urbain en ville et je pense qu'il est plus que nécessaire que l'art globalement soit de plus en plus à l'extérieur vu ce qui nous arrive. Concernant Nordez, on a déjà parlé de ce projet de pouvoir confier l'un des murs du gymnase à un artiste. Ce projet s'inscrit dans un projet global de développement de murs. Ce que nous comptons faire, c'est pouvoir créer un groupe de pilotage à ce sujet, de façon à écrire aussi les projets et que les artistes qui prendront connaissance des projets, que nous rendrons public, de façon à ce que le collectif ensuite qui sera constitué puisse choisir, en toute connaissance de cause et en toute transparence, le meilleur projet. Il ne s'agit pas de faire une commande à un artiste, mais de proposer un mur à différents endroits de la ville aux artistes qui se positionneront et qui nous rendront des esquisses. Alors, bien sûr, il y aura des possibilités de plus grande liberté sur le mur de Nordez, il est évident que l'on pourra proposer le thème du sport comme sur d'autres murs on pourra proposer d'autres thèmes, mais en tout cas, c'est l'objectif que nous nous fixons. Nous allons travailler ce projet très prochainement dans le cadre d'un projet global de mur que nous avons déjà identifié et que nous allons travailler également avec des associations. On a un projet sur une rue d'Équeurdreville, on a aussi un projet dans la zone des bassins, on a un projet tout près du gymnase Marcel Arnaud, rue Aristide-Briand. Les murs sont identifiés, il faut ensuite travailler de manière très concrète les choses, de façon à ce que l'on puisse avancer sur ce sujet qui nous tient à cœur.

20h52 Votants : **54**

Pour : **50** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

34 – PÔLE ASSOCIATIF CULTUREL – TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DES PERVENCHES - MAÎTRISE D'ŒUVRE INTERNE

Rapporteur : Gilles LELONG

En décembre 2018, suite à la mise en suspend du projet d'implantation de la bibliothèque Raymond Queneau dans les locaux de l'ex école maternelle des Pervenches, M ARRIVÉ et M. FAGNEN ont souhaité qu'une réflexion soit menée pour installer sur ce site des associations culturelles.

Ce projet de requalification du bâtiment a l'avantage de permettre de résoudre la problématique de relogement de certaines associations culturelles, de mutualiser les moyens et susciter des partenariats inter-associations, de proposer une offre culturelle complémentaire et de proximité aux habitants du quartier (tarifs préférentiels - « portes ouvertes » - temps de restitution).

C'est dans ce cadre que la direction études travaux et bâtiments et la direction de la culture ont élaboré un programme de travaux. Une autorisation de travaux a été déposée en août 2019 et a obtenu un avis favorable fin novembre 2019. Un bureau de contrôle technique (APAVE) a été retenu ainsi qu'un contrôleur Santé Sécurité Prévention (DEKRA) afin de poursuivre la conception de ce projet réalisée en maîtrise d'œuvre interne.

Plan de financement

Dépenses	Montants (€ HT)	Subventions sollicitées (attente de validation définitive des financeurs)	Montants (€)
Études Préalables	7 513,16 €	DSIL 20	124 918,00 €
Maitrise d'Œuvre interne	-	Département	121 141,00 €
Travaux	315 798,29 €	CAC	122 400,00 €
Mobilier équipement	10 000,00 €	Région	121 141,00 €
Aménagement paysager	278 688,55 €		
TOTAL	612 000,00 € Soit 995 € HT/ m² SDP		489 600,00 €
Reste à charge commune : 122 400,00 € HT, soit environ 200 € HT/ m² SDP			

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement et du financement de ce projet

20h56 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Frédéric LEQUILBEC : pas de questions sur le fond du projet mais sur la méthode, c'est un projet intéressant mais c'est toujours un petit peu agaçant pour les conseillers municipaux, notamment de la minorité, de lire dans la Presse de la Manche, quinze jours avant le conseil, que les projets seront lancés, validés et finalement actés. On va voter évidemment « pour » puisque le fond du projet a un intérêt, mais vous comprendrez bien que si l'on fait le conseil municipal dans la Presse de la Manche, ça relève un petit peu moins d'intérêt d'être là pour nous tous.

Benoit ARRIVÉ : je ne sais pas de quoi vous parlez il y a quinze jours, j'ai fait un point presse avant le conseil comme beaucoup de maires le font, comme le président de l'agglomération peut faire et je l'ai fait ce matin en compagnie de Catherine GENTILE et de Muriel JOZEAU-MARIGNÉ pour parler de certaines délibérations, notamment de celle-ci.

Frédéric LEQUILBEC : il y a eu un papier dédié sur ce chantier-là avec une photo du bâtiment il y a une semaine ou dix jours déjà.

Benoit ARRIVÉ : cela ne me dit rien, en tout cas, nous, nous n'avons pas fait de communiqué. On a fait une conférence de presse ce matin, je peux vous le dire, mais pas il y a quinze jours. Après, les journalistes font leur travail c'est une bonne chose mais là cela ne vient pas de nous.

35 – ÉCOLE TOURNESOLS – RÉNOVATION - MAÎTRISE D'ŒUVRE INTERNE

Rapporteur : Gilles LELONG

Dans les années 1970, les écoles Bouton d'or et Primevères ont été construites dans le quartier des Provinces. Dans les années 1990, ces deux écoles ont été reliées via une extension, pour devenir l'école maternelle « Les Tournesols ». Le groupe scolaire constitué des écoles Les Tournesols et Baquesne bénéficie sur place d'une restauration scolaire et d'un périscolaire. En 2008, l'école Baquesne a été réhabilitée et donc accessible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de pouvoir proposer un parcours scolaire maternelle-élémentaire dans le même groupe scolaire pour un enfant en situation de handicap, il s'est avéré prioritaire de mettre en conformité l'école maternelle Les Tournesols.

En sus des travaux d'accessibilité, il s'est avéré que des travaux importants de réhabilitation et de mise en conformité (sécurité incendie, chauffage, ventilation, installations sanitaires...) étaient nécessaires.

En prenant en considération ces nouveaux éléments, l'enveloppe de l'opération est estimée à 541 667 euros HT.

Plan de financement

Dépenses	Montants (€ HT)	Subventions sollicitées (attente de validation définitive des financeurs)	Montants (€)
Frais d'études et travaux	541 667 €	DETR (adap)	23 625 €
		DSIL	136 876 €
TOTAL	541 667 € soit 354 €HT/ m² SDP	TOTAL	160 501€
Reste à charge commune : 381.166 € HT, soit 249 €HT/ m² SDP			

Le conseil municipal prend connaissance de l'avancement et du financement de ce projet

20h59 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

36 – ARCHIVES MUNICIPALES RUE PAUL TALLUAU – MISE EN CONFORMITÉ

Rapporteur : Gilles LELONG

Jusqu'à l'été 2019, le site accueillait 3 types d'usage : les archives municipales de Cherbourg-en-Cotentin, un espace d'accueil petite enfance "Les Moussaillons" et plusieurs associations : Itinérance, Société Nationale Académique de Cherbourg (SNAC), Production de la Grande Vallée et La Lucarne. Le 14 août 2019, suite à l'alerte sur l'état patrimonial du site, une visite technique a été réalisée par la direction études et travaux des bâtiments. De nombreux dysfonctionnements et non-conformités ont alors été constatés, notamment la non-conformité à la réglementation sécurité/ incendie. Le 9 septembre 2019, par mesure de sécurité, un arrêté de fermeture des Petits Moussaillons a été délivré.

Les travaux de réhabilitation des 3 salles en rez-de-chaussée permettront une extension des rayonnages de 839 ml et de ce fait la reprise des versements d'archives, qui avait été interrompus par manque de place, sur quelques années, dans l'attente qu'un projet de Centre des Mémoires voit le jour. La mise en place d'un ascenseur permettra également de rendre accessibles les archives municipales à tous les usagers.

Budget prévisionnel/plan de financement

A ce stade, ces travaux « a minima » sont estimés à 200.000 € TTC (environ 145 € TTC / m² SDP).

Les crédits nécessaires à l'installation de l'alarme, à hauteur de 30.000 € TTC, ont été demandés au Budget Principal 2021 ; les 170.000 € nécessaires pour réaliser les travaux restants seront demandés au budget supplémentaire 2021.

La ligne de crédit 61782 est dédiée à cette opération.

Le conseil municipal valide le programme de travaux proposé, son calendrier et ses coûts prévisionnels.

21H04 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Gérard DUFILS : *une intervention concernant les archives parce que c'est un problème qui n'est pas récent je crois le stockage des archives à Cherbourg. Je vois qu'il est prévu des travaux dans les bâtiments qui sont listés. Ce que l'on aimerait savoir, c'est le devenir des archives si c'est quelque chose qui est provisoire ou est-ce que dans le futur, il y a un traitement des archives qui est prévu, plus abouti ou pas ?*

Benoit ARRIVÉ : *oui, puisque nous avons une réflexion sur un projet global qui nous coûtera cher mais nous avons un véritable enjeu, d'ailleurs c'est une obligation légale. Je souhaite qu'on puisse profiter de ce mandat pour répondre à cette question qui n'a que trop duré.*

Pierre-François LEJEUNE : *effectivement, la question des archives est une question importante au niveau notamment de l'histoire, et il y a des éléments importants au niveau administratif. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un investissement au niveau de la collectivité puisque un deuxième poste d'archiviste a été créé et la nouvelle archiviste est arrivée en septembre 2020 pour pouvoir effectivement accompagner. Il y a des référents archives sur toutes les communes déléguées pour pouvoir effectivement compléter. Il y avait un certain nombre d'arriérés au niveau des archives du fait de la faible capacité de pouvoir stocker. Et effectivement, il y a tout un travail qui est mis en place. Aussi, l'objectif c'est une modernisation, une transformation au niveau des archives puisqu'il va y avoir les archives électroniques qui vont être mises en place et tout un travail avec un cabinet extérieur qui est là, pour nous accompagner, pour pouvoir nous aider. Effectivement, ensuite, avec le travail des archivistes, il est conservé des documents qui ont un caractère historique et il y a aussi un certain nombre de traitements qui sont faits pour pouvoir valoriser ce patrimoine que nous avons. Il y a aussi une ouverture par rapport au public et le public est accueilli de manière un peu plus restreinte puisqu'il y a les conditions sanitaires, ils peuvent venir consulter des archives rue Paul Talluau, c'est une possibilité. Et puis, ce qui est engagé et ce que Gilles LELONG a pu développer, c'est effectivement cet objectif de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et notamment par rapport à l'accessibilité de la salle de lecture et puis également de pouvoir avoir des capacités de stockage supplémentaires, sachant que nous avons une réflexion en cours pour pouvoir avoir un centre des mémoires pour encore plus valoriser ce patrimoine. Nous sommes au stade de l'étude de la concertation avec les différents services pour pouvoir travailler sur ce sujet.*

Catherine GENTILE : *pour compléter très rapidement les propos de Pierre-François LEJEUNE, nous sommes en train de travailler sur un projet ambitieux concernant les archives, un centre des mémoires donc la construction d'un bâtiment ou la restauration d'un bâtiment existant, ce n'est pas encore tout à fait tranché. Nous en sommes au stade de l'étude et l'ambition, c'est de pouvoir accueillir toutes les archives de Cherbourg-en-Cotentin et de pouvoir accueillir les archives qui vont être produites sur les 30 prochaines années. Donc, on a effectivement un bâtiment important, avec bien-sûr des magasins, avec un auditorium, avec aussi une salle d'exposition pour valoriser les archives patrimoniales. Donc, on est en plein travail, on a eu plusieurs comités de pilotage à ce sujet et donc on pourra vous faire une présentation du projet lorsqu'il sera davantage avancé.*

37 – CHALUTIER LE JACQUES LOUISE. PROJET D'ACQUISITION, DE RESTAURATION ET DE PARTENARIAT

Rapporteur : Catherine GENTILE

En mars 2019, l'association des Amis du Jacques-Louise alerte la commune sur le devenir du chalutier qui, malgré un entretien régulier, requiert des travaux pour être conservé à flot dans de bonnes conditions et pour permettre la poursuite des visites, stoppées depuis cette date pour raison de sécurité.

En octobre 2019, l'expert de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles), M. DAUGA, confirme lors de son expertise, puis dans son rapport, la situation sanitaire très dégradée du chalutier et sa nécessaire restauration si le souhait est de le conserver.

Au vu de l'ampleur du projet, l'association, vieillissante, informe très rapidement la commune de son incapacité à en porter la maîtrise d'ouvrage. Elle lui demande alors de prendre ce rôle en devenant propriétaire du chalutier pour l'euro symbolique ; l'association assurerait l'inventaire des éléments exposés dans le bateau dans la perspective d'une nouvelle mise en valeur.

Afin de valoriser le chalutier, un projet de fonctionnement et un programme muséographique doivent être construits pendant la période de restauration, avec l'appui des partenaires : l'association des Amis du Jacques Louise, la DRAC, PNA (Ports de Normandie), des spécialistes de l'univers maritime et toutes personnes et/ou institutions pouvant apporter une expertise.

Parmi les coûts qui incomberont à la commune à l'issue de la restauration, figurera l'entretien. Dans le cadre du maintien à flot du bateau dans le bassin du commerce (non navigant), des mesures de conservation préventive seront nécessaires. A titres d'exemples, le navire doit être retourné régulièrement pour éviter la fixation d'algues et de moules et les déformations structurelles ; peintures régulières sur les œuvres mortes (ex : les mâts en métal), entretien des ponts avec de l'huile dure, changement des anodes immergés, remplacement de boulons défectueux ...

A cet entretien régulier, il faudra ajouter fréquemment des vérifications et un carénage sous-marin ou dans une forme (Entrée /Sortie dans la forme = 500 € HT ; Forfait journée de la forme = 150 € HT / jour)

Coût estimatif d'un entretien annuel : 15 000 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition du Jacques-Louise pour un euro symbolique, afin de permettre sa sauvegarde, autorise le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec l'association des Amis du Jacques Louise, autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération de restauration et à solliciter les subventions les plus larges auprès notamment de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) et du Département de la Manche.

Benoit ARRIVÉ : *c'est aussi le lien avec le quai Lawton Collins, puisque vous savez que dans le cadre de notre projet du quai Lawton Collins dont on a parlé tout à l'heure, on souhaite aussi garder le bâtiment et la cale Bellot et vous savez que le Jacques Louise est le dernier bateau en bois sorti des chantiers Bellot. C'est donc aussi toute l'histoire de la ville et je pense que c'est un beau projet et que l'on pourra l'intégrer autour de cette balade urbaine des bassins, rendue aussi possible par l'aménagement paysager et urbain lié au bus nouvelle génération dont on parlait tout à l'heure, le lien avec le quai Lawton Collins. Il y a une certaine logique à repositionner le bateau après sa rénovation à cet endroit-là et de l'intégrer dans la visite historique et culturelle de la ville, sachant qu'on fera aussi le lien avec un autre projet de la campagne électorale qui est la création d'un circuit historique et touristique à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, sur lequel on a déjà commencé à travailler.*

21H11 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Nadège PLAINEAU : *avant toute chose, je voudrais remercier tout l'ensemble du personnel de la collectivité pour les prochaines heures qui vont être très difficiles j'imagine pour tout le monde et en particulier tout le personnel de la petite enfance, c'est 175 agents, ainsi que le personnel ludothécaire municipal qui va encore une fois devoir s'adapter à de nouvelles mesures. Je vous confirme que le personnel est déjà dans les starting blocks puisque depuis tout à l'heure sur mon téléphone, je suis en contact direct avec la directrice de la petite enfance afin de voir les règles que nous allons mettre en place. Donc, je vous rassure, on ouvrira les crèches collectives et normalement, peut être les crèches familiales. On attend juste de savoir quelles seront les personnes dites prioritaires. Je ne sais pas s'il y aura que le personnel soignant. J'imagine que non, puisque tout le monde ne pourra pas être en télétravail.*

38 - ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE ET REPÉRAGE PRÉCOCE DES DÉFICIENCES CHEZ LES ENFANTS INSCRITS DANS LES STRUCTURES DE LA COMMUNE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MANCHE

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Créée en 1916, l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de la Manche est à but non lucratif au bénéfice des pupilles de la nation avec un objectif de soutien moral et financier. L'association développe ses activités dans 3 domaines, médico-social, pôle social et vacances loisirs culture. Son projet associatif repose sur les fondements de la société inclusive afin d'éviter toute rupture du parcours de vie des jeunes de 0 à 20 ans. Le Centre Médico-Social Précoce (CMSP) de Cherbourg et son antenne de Valognes s'adressent aux enfants âgés de 0 à 6 ans.

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général d'un partenariat entre les deux parties concernant, l'accompagnement des professionnels, le repérage précoce des déficiences de développement chez les enfants inscrits dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les PEP de la Manche pour accompagner les professionnels de la petite enfance et permettre le repérage précoce des déficiences de développement chez les enfants inscrits dans les structures de la commune.

21H13 Votants : **53**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

39 – CONVENTION CONCERNANT LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU MÉDECIN RÉFÉRENT ATTACHÉ AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEILS DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

L'article 14 du décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux EAJE de moins de 6 ans, modifiant le code de la santé publique, définit et renforce le rôle et les missions du médecin dans les établissements d'accueils du jeune enfant (EAJE), il précise également la qualification demandée.

Le médecin de l'établissement veille à l'application des mesures d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses, d'épidémies ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il définit les protocoles d'actions à mettre en œuvre dans la structure, il promeut des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des personnels et des parents en lien avec l'équipe éducative.

Le médecin, rattaché à ces structures, est recruté par voie contractuelle pour un volume horaire annuel maximum de 144 heures, soit 12 heures par mois.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention avec le docteur Sylvie SALVAGNAC, pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2023, comme médecin référent des EAJE suivants : multi-accueil Montécot, multi-accueil Les P'tits Loups, multi-accueil Camomille, multi-accueil La Ribambelle.

21H14 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

40 – PORT DE PLAISANCE DE CHANTEREYNE - PROCÉDURE DE NAVIRES ABANDONNÉS

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Le décret du 28 septembre 2016, précisé par la note technique du 14 décembre 2018 a permis de donner jour à une procédure permettant aux ports de plaisance de solutionner la problématique de ces bateaux abandonnés, en répondant à la nécessité de faire cesser le danger ou l'entrave prolongée que peut représenter un navire abandonné. La procédure applicable donne lieu à une mise en demeure du propriétaire de mettre fin au danger ou à l'entrave prolongée et s'ensuit, en cas de non-respect des obligations portées à cette mise en demeure, d'une demande de déchéance des droits de propriété au bénéfice du requérant (la commune-concession plaisance dans notre cas).

La présence prolongée des bateaux suivants constitue une entrave à l'exploitation du port de plaisance de Chantereyne et qu'il est nécessaire d'y mettre fin :

- OXYGEN
- ZEPHYRINE
- PRODIGAL SON
- ANASTASIA
- LOURIS
- VINDICI
- ELOSYL
- MOONSPINNER

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes relatifs à la procédure visant à faire cesser l'entrave prolongée des navires abandonnés, à faire constater l'entrave et mettre en demeure les propriétaires de la faire cesser, à mettre en œuvre l'exécution d'office, à demander, en cas d'inaction du propriétaire dans les délais impartis, la déchéance de propriété.

21H28 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

41 – PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021-2025

Rapporteur : Patrice MARTIN

En sa qualité de gestionnaire du domaine public de la voirie, la commune de Cherbourg-en-Cotentin se doit de programmer des dépenses d'investissement de rénovation du réseau viaire.

Les objectifs de ce programme de travaux de voirie sont les suivants :

- . assurer la pérennité du patrimoine de voirie,
- . améliorer la sécurité routière,
- . offrir un bon niveau de confort,
- . améliorer la coordination des travaux des différents concessionnaires de la voirie.

Financièrement, ce programme est basé sur une dotation totale de 2 387 000 € annuels, complétée par des reports au budget supplémentaire des opérations retenues et financées sur les programmes précédents et qui sont différés pour diverses raisons.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux de voirie 2021-2025 (annexe 3) pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

21H17 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

42 – QUALIFICATION DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE SANTÉ BRÈS-CROIZAT ET AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

La commune mène de longue date une politique volontariste en matière de promotion de la santé qui s'est traduite dès 2010 par trois axes prioritaires : accompagner le développement et la coordination de l'accès aux soins sur le territoire, agir en faveur de la santé de tous et de la réduction des inégalités et choisir la forme au quotidien.

Le centre de santé constituant une pièce essentielle du plan municipal de santé en ce qu'il traduit la diversification de l'exercice médical sur le territoire et contribue, conformément à son objet statutaire et son projet de santé, à faciliter l'accès aux soins à la population locale, il a été décidé, dès sa création, de la signature d'une convention de partenariat avec la ville.

Afin de prolonger ce partenariat, il convient aujourd'hui de signer un avenant n°2 à la convention, pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021. Cet avenant n°2 à la convention de partenariat entre le Centre de Santé et la ville est également l'occasion de renforcer les engagements de la structure dans le cadre de ce partenariat, et par là lui donner mandat permettant la reconnaissance de la nature de SIEG de ses activités, et permettre le versement au Centre de Santé d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 €.

Le conseil municipal approuve la nature de service d'intérêt économique général aux activités exercées par le centre de santé Brès-Croizat, approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la commune et le centre de santé et d'en autoriser la signature par Monsieur le Maire et autorise le versement au centre de santé d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 € pour l'année 2021.

Lydie LE POITTEVIN : le centre de santé Brès Croizat a été ouvert en pleine crise sanitaire l'année dernière. C'est devenu un partenaire essentiel de Cherbourg en Cotentin, notamment pour ses actions de prévention avec la caisse des écoles, pour sa participation au bon fonctionnement du centre de vaccination. Participation qui va être plus que jamais essentielle puisque les deux centres de vaccination, notamment celui de la salle des fêtes, reposent totalement sur la communauté médicale. Le centre de santé, dont notamment les associations et les fonctionnaires de Cherbourg en Cotentin, qui se relayent du lundi au samedi des journées entières, voire le soir, pour coordonner et faire les remontées administratives.

Le centre de santé Brès Croizat pratique en outre le tiers payant intégral, ce qui permet donc à plusieurs personnes de ne pas avancer les soins, ce qui est un confort pour énormément de personnes. Après un an d'exercice, 1 300 personnes ont été inscrites en patient auprès de deux médecins généralistes du centre de santé et 700 enfants et femmes ont consulté la sage-femme ou le pédiatre. Nous pouvons déjà vous annoncer l'arrivée d'un nouveau médecin à temps complet au 1er septembre. Le centre de santé répond donc en plus à une demande de diversification de l'exercice médical de la part des médecins de la communauté médicale.

Benoît ARRIVÉ : merci pour ce point précis et pour les bonnes nouvelles qui concernent le centre de santé, je crois que ce choix a été le bon. Vous savez que c'est un dossier qui a été travaillé sous ma direction, mais mené par Ralph LEJAMTEL et Frédéric BASTIAN lors du dernier mandat. Le centre a ouvert il y a un an, au tout début de la crise sanitaire et comme on vous l'a indiqué, c'est aujourd'hui 1 800 habitants de Cherbourg-en-Cotentin qui ont pu retrouver un médecin traitant grâce à ce centre. Je remercie à la fois Ralph LEJAMTEL et Frédéric BASTIAN que je salue et aussi l'équipe du centre de santé qui, aujourd'hui avec Lydie LE POITTEVIN et Anne MALMARTEL, a permis de répondre aux enjeux de la santé, qui, normalement, ne sont pas dans les compétences municipales. Mais là aussi, c'est un sujet dont on s'empare, alors cela a un coût pour Cherbourg-en-Cotentin, on avait mis 400 000 euros au départ, on va y mettre à peu près de 200 000 euros par an, c'est un service que l'on apporte et qui est attendu de façon légitime par les habitants.

21H26 Votants : **53**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

Benoît ARRIVÉ : je voulais vous redonner les éléments et les propos du Président de la République puisque les choses se sont affinées et qu'on a le détail précis de ce qui a été annoncé. Pour nos enfants à partir du 5 avril, une semaine de cours à la maison pour les écoles, collèges, lycées. Le 12 avril, deux semaines de vacances simultanées pour les trois zones. Le 26 avril, retour en classe pour les maternelles et primaires. Cours à la maison pour les collèges et les lycées. Le 3 mai, retour en classe pour les collèges et les lycées.

Pour freiner le virus, du 3 avril au 2 mai, partout en France métropolitaine couvre-feu à 19 heures, télétravail systématisé, commerces fermés selon la liste déjà définie, pas de déplacements interrégionaux après le 5 avril, sauf motif impérieux. Pas de déplacements en journée partout en France, au-delà de 10 km du domicile, sauf motif impérieux.

Vacciner plus vite dans les 1 700 centres, dont deux à Cherbourg-en-Cotentin. Le 31 mars les plus de 70 ans, cela avait déjà été annoncé, le 16 avril les plus de 60 ans, le 15 mai les plus de 50 ans et un travail qui va être mené pour travailler sur la réouverture à partir de la mi-mai, on l'espère, des bars et des restaurants.

Mes chers collègues, je voudrais vous dire pour conclure que la ville de Cherbourg-en-Cotentin, bien entendu, comme elle l'a toujours fait depuis le début de cette crise sanitaire, va accompagner la mise en œuvre de ces mesures décidées par le Président de la République pour tout ce qui relève de sa compétence. Vous avez vu les services et les adjoints sont déjà au travail. J'animerai une cellule de crise vendredi matin dès 8 heures, on va s'organiser pour cela et on communiquera les modalités, bien sûr, aux habitants, aux parents qui s'inquiètent déjà pour apporter des réponses dans la limite du maximum de notre engagement, comme on l'a toujours fait.

Je voudrais avoir ce soir avec vous une pensée pour toutes les personnes malades de la COVID, pour l'ensemble de leurs familles, avoir une pensée pour les familles endeuillées, pour l'ensemble du personnel soignant dont je veux saluer encore une fois, la compétence et la disponibilité exemplaires. N'oubliez pas les mesures barrières et j'espère qu'ensemble, on pourra retrouver le plus rapidement possible une vie normale.

Secrétaire de séance : Mme Estelle HAMEL

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,

Benoît ARRIVÉ

01 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

DM_2021_0001_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – AS Cherbourg Athlétisme

Ateliers de découverte « Athlétisme » destinés aux enfants des écoles élémentaires et maternelles de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville du 4 janvier au 19 février 2021 pour la maternelle Léon Blum, du 8 mars au 23 avril 2021 pour l'école élémentaire Léon Blum et du 10 mai au 6 juillet 2021 pour l'élémentaire Joseph Bocher - Coût prévisionnel de la prestation 945 € pour 21 séances de 1h30

DM_2021_0002_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Association Sportive d'Hainneville

Ateliers de découverte « Jeux de ballons » destinés aux enfants des écoles maternelles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Raymond Le Corre les mardis du 4 janvier au 19 février 2021
- Les Avoynes les mardis du 8 mars au 23 avril 2021
- François Mitterrand les jeudis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Sports extérieurs » destinés aux enfants des écoles élémentaires Jean Macé et Jules Ferry les mardis et de l'école élémentaire Jean Goubert les jeudis de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville les mardis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Sports de raquettes » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Jean Goubert les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021 et du 8 mars au 23 avril 2021
- François Mitterrand les jeudis du 8 mars au 23 avril et du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Sports innovants » destinés aux enfants de l'école élémentaire Jules Ferry de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville les mardis du 4 janvier au 19 février 2021

Ateliers de découverte « Sports collectifs » destinés aux enfants de l'école élémentaire Jules Ferry de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville les mardis du 8 mars au 23 avril 2021

Ateliers de découverte « Jeux d'adresse » destinés aux enfants des écoles maternelles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Motricité » destinés aux enfants de l'école élémentaire François Mitterrand de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021

Coût prévisionnel de 4 815 € pour 107 séances de 1h30

DM_2021_0003_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Le Club Gymnique Cherbourgeois

Ateliers de découverte « Gym/Accrogym » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Élémentaire Jean Macé les mardis, élémentaire Jean Goubert et maternelle François Mitterrand les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jean Macé les mardis, maternelle Pauline Kergomard et élémentaire Léon Blum les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 3 195 € pour 71 séances de 1h30

DM_2021_0004_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Football Club d'Equedreville-Hainneville

Ateliers de découverte « Sports collectifs » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equedreville-Hainneville :

- Élémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et maternelle Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire Jean Macé les mardis, élémentaire François Mitterrand les jeudis et maternelle Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Sports Innovants » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equedreville-Hainneville :

- Maternelle Pauline Kergomard les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 4 770 € pour 106 séances de 1h30

DM_2021_0005_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – L'association Gym 2000

Ateliers de découverte « Gymnastique » destinés aux enfants de l'école élémentaire Joseph Bocher de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021, du 8 mars au 23 avril 2021 et du 10 mai au 6 juillet 2021 - Coût prévisionnel de 945 € pour 21 séances de 1h30

DM_2021_0006_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – L'association JS Cherbourg Handball

Ateliers de découverte « Handball » destinés aux enfants de l'école élémentaire Léon Blum de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021, du 8 mars au 23 avril 2021 et du 10 mai au 6 juillet 2021 - Coût prévisionnel de 945 € pour 21 séances de 1h30

DM_2021_0007_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Le Tennis Club d'Equedreville-Hainneville

Ateliers de découverte « Tennis » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equedreville-Hainneville :

- Élémentaire Jean Macé les mardis et élémentaire Jean Goubert les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021
- Maternelle Raymond Le Corre les mardis, maternelle François Mitterrand les jeudis et maternelle Léon Blum les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Maternelle Raymond Le Corre les mardis, maternelle Pauline Kergomard les jeudis et maternelle Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 2 565 € pour 57 séances de 1h30

DM_2021_0008_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Madame Virginie Tison

Ateliers de découverte « Zumba kids » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Equedreville-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis et Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021 et du 8 mars au 23 avril 2021
- Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 1 935 € pour 43 séances de 1h30

DM_2021_0009_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – L'association UST Basket

Ateliers de découverte « Basket » destinés aux enfants de l'école élémentaire Jean Macé de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville les mardis du 4 janvier au 19 février 2021, du 8 mars au 23 avril 2021 et du 10 mai au 6 juillet 2021 - Coût prévisionnel de 990 € pour 22 séances de 1h30

DM_2021_0010_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Association USTE Tennis de table

Ateliers de découverte « Tennis de table et Handball » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- François Mitterrand les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021 et du 8 mars au 23 avril 2021
- Jean Goubert les jeudis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 945 € pour 21 séances de 1h30

DM_2021_0011_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Monsieur Joël Dubois

Ateliers de découverte « Musique » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Jean Macé les mardis et Jean Goubert les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021
- Jean Macé les mardis et François Mitterrand les jeudis du 8 mars au 23 avril 2021
- Jean Macé les mardis et Jean Goubert les jeudis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 2 257,50 € pour 43 séances de 1h30

DM_2021_0012_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Association USTE Echecs

Ateliers de découverte « Echecs » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, François Mitterrand les jeudis et Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021 et du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 2 598,75 € pour 49 séances de 1h30

DM_2021_0013_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Association Ecole de Preeti

Ateliers de découverte « Autour de l'Inde » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Maternelle Raymond Le Corre les mardis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jean Macé les mardis, maternelle Pauline Kergomard les jeudis et maternelle Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire Jules Ferry les mardis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 1 890 € pour 36 séances de 1h30

DM_2021_0014_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Les Francas

Ateliers de découverte « Eco Paturage » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Maternelle François Mitterrand les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire François Mitterrand les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire François Mitterrand les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Cuisine » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Élémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et maternelle Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jules Ferry les mardis, maternelle François Mitterrand les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Élémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Autour du handicap » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- Elémentaire Jean Macé les mardis du 4 janvier au 19 février 2021
- Elémentaire Jean Macé les mardis et élémentaire Jean Goubert les jeudis du 8 mars au 23 avril 2021
- Elémentaire Jean Macé les mardis et maternelle François Mitterrand les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Ateliers de découverte « Jeux de société » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- François Mitterrand les jeudis du 4 janvier au 19 février 2021
- Jules Ferry les mardis et Jean Goubert les jeudis du 8 mars au 23 avril 2021
- François Mitterrand les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 6 375 € pour 170 séances de 1h30

DM_2021_0015_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – L'association IS'Event

Ateliers de découverte « Eveil musical/D'jing » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- Elémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire François Mitterrand les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Elémentaire Jules Ferry les mardis, Elémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Elémentaire Jules Ferry les mardis, élémentaire François Mitterrand les jeudis, élémentaire Léon Blum et maternelle Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 4 462,50 € pour 85 séances de 1h30

DM_2021_0016_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Madame Nelya Kantserova

Ateliers de découverte « Activité manuelle » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- Maternelle Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Maternelle Léon Blum les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Elémentaire Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 1 102,50 € pour 21 séances de 1h30

DM_2021_0017_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Monsieur Nathaniel Legendre

Ateliers de découverte « Bande dessinée » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, François Mitterrand les jeudis et Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Jean Macé les mardis, Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Jean Macé les mardis, Jean Goubert les jeudis et Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 3 360 € pour 64 séances de 1h30

DM_2021_0018_CC du 18 décembre 2020

Activités péri-éducatives – Madame Catherine Tissot

Ateliers de découverte « Photos/Light Painting » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune d'Equeurdreville-Hainneville :

- Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Jules Ferry les mardis, François Mitterrand les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 2 625 € pour 50 séances de 1h30

DM_2021_0019_CC du 18 décembre 2020**Activités péri-éducatives – Madame Stéphanie Yvetot**

Ateliers de découverte « Modelage/Sculptures » destinés aux enfants des écoles de la commune d'Équeurdreville-Hainneville :

- Élémentaire Jean Macé les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 4 janvier au 19 février 2021
- Élémentaire Jean Macé les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 8 mars au 23 avril 2021
- Maternelle Raymond Le Corre les mardis, élémentaire Jean Goubert les jeudis et élémentaire Léon Blum les vendredis du 10 mai au 6 juillet 2021

Coût prévisionnel de 3 360 € pour 64 séances de 1h30

DM_2021_0020_CC du 23 décembre 2020**SMACL Assurances**

Sinistres dégâts des eaux au café du Théâtre place Général de Gaulle à Cherbourg-Octeville – Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 13 309,77 € déduction faite de la franchise

DM_2021_0021_CC du 7 janvier 2021**Musées de Cherbourg-en-Cotentin – Demandes de subvention**

Demandes de subvention d'un montant aussi élevé que possible auprès du Ministère de la Culture (DRAC Normandie), de la Région Normandie, du Département de la Manche ainsi que tout autre organisme afin de contribuer aux actions prévues (financement d'acquisitions d'œuvres et d'objets, actions de récolement et de restauration et de conservation, expositions, animations...)

DM_2021_0022_CC du 4 janvier 2021**Ateliers poterie – Monsieur Jean Leblond**

Organisation d'ateliers de poterie aux enfants de l'école Jules Ferry (GS/CP, CE1/CE2) de Tourlaville à compter du 4 janvier 2021 – Sur une période de 30 heures, 27€ par heure soit une rémunération de 810 €

DM_2021_0023_CC du 4 janvier 2021**Ateliers cirque – Ecole de cirque Sol'Air**

Organisation d'ateliers de cirque aux enfants de l'école élémentaire Jean-Jacques Rousseau de Tourlaville de janvier à février 2021 – Rémunération à hauteur de 800 €

DM_2021_0024_CC du 13 janvier 2021**Mise à disposition – Association temps que la danse**

Mise à disposition gratuite de locaux situés aux Bains-Douches d'Équeurdreville-Hainneville les jeudis de 17h à 21h du 1^{er} janvier au 15 juillet 2021

DM_2021_0025_CC du 13 janvier 2021**Mise à disposition – Associations l'Estran et les Goublins**

Mise à disposition gratuite de locaux situés à l'ancien CTM d'Équeurdreville-Hainneville au profit de l'association l'Estran les mercredis de 13h à 19h et au profit de l'association les Goublins les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois entre 19h et 23h30 du 1^{er} janvier au 15 juillet 2021

DM_2021_0026_CC du 13 janvier 2021**Mise à disposition – Associations Toutito Teatro et Déclins d'Oeil**

Mise à disposition gratuite d'un bureau situé au 2^{ème} étage de la salle du VOX à Cherbourg-Octeville au profit des associations Toutito Teatro et Déclins d'Oeil du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

DM_2021_0027_CC du 13 janvier 2021**Mise à disposition – Association Mancha**

Mise à disposition gratuite de locaux situés dans l'ancien logement de l'école de l'Alma à Cherbourg-Octeville au profit de l'association Mancha du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

DM_2021_0028_CC du 13 janvier 2021**Mise à disposition – Société Nationale Académique**

Mise à disposition gratuite d'un local situé au 1^{er} étage des Archives Municipales, rue Paul Talluau à Cherbourg-Octeville au profit de la Société Nationale Académique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

DM_2021_0029_CC du 13 janvier 2021

Mise à disposition – Association Art et Jardins du Cotentin

Mise à disposition gratuite de locaux situé au 1^{er} étage des communs du Château des Ravalets à Tourlaville au profit de l'association Art et Jardins du Cotentin du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

DM_2021_0030_CC du 8 janvier 2021

Cuisine centrale J.J. Rousseau - Association Les Petits Composteurs

Mise à disposition de l'ensemble du matériel de collecte nécessaire pour chaque restaurant scolaire par l'association Les Petits Composteurs afin de centraliser les pesées et l'enlèvement sur la cuisine centrale J.J. Rousseau de Tourlaville (stockage des bio-déchets) – Montant de la prestation : 2 323,20 € TTC

DM_2021_0031_CC du 4 janvier 2021

Kiosque d'Equedreville-Hainneville – Crescendo CAE

Animation de groupes de parole au sein des centre sociaux ou du Kiosque d'Equedreville-Hainneville animé par Madame Marie BENOIT salariée par Crescendo CAE les samedi 23 janvier, 13 mars, 17 avril et 5 juin 2021 au Kiosque – Coût prévisionnel de 573,24 € pour 4 séances de 2h frais de déplacement compris

DM_2021_0032_CC du 4 janvier 2021

Kiosque d'Equedreville-Hainneville – Crescendo CAE

Animation des temps d'analyses des pratiques à destination des professionnels qui accueillent les parents au sein des maisons de quartiers ou du Kiosque d'Equedreville-Hainneville (soit 9 personnes) animé par Madame Marie BENOIT salariée par Crescendo CAE les lundis 25 janvier, 22 mars, 12 avril, 17 mai et 21 juin 2021 au Kiosque – Coût prévisionnel de 1 166,55 € pour 5 séances de 2h frais de déplacement compris

DM_2021_0033_CC du 11 décembre 2020

Festival Passeurs du soir – spectacle « Gum over »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec le collectif Mobil Casbah en contrepartie de l'intervention de la compagnie Lombric Spaghetti pour le spectacle « Gum over » sur le parvis de l'Agora le 4 juin 2021 pour un montant de 2 409,20 € TTC (y compris prise en charge des frais de déplacement et repas pour 4 personnes)

DM_2021_0034_CC du 4 janvier 2021

Ateliers poterie – Monsieur Jean Leblond

Organisation d'ateliers de poterie aux enfants de l'école maternelle TPS/PS Jean Jacques Rousseau de Tourlaville de mars à avril 2021 – Rémunération de 10 h à 27 €/heure soit 270 €

DM_2021_0035_CC du 22 janvier 2021

Effacement des réseaux aériens – Commune déléguée de Tourlaville

Effacement des réseaux aériens rue Chardine à Tourlaville, étant en commun avec le réseau de télécommunication et le réseau de l'éclairage public. Nouvelle répartition des charges financières avec la société Orange - Coût prévisionnel des travaux à la charge de la collectivité : 64 000 € TTC

DM_2021_0036_CC du 10 janvier 2021

Festival Passeurs du soir – Bruital Cie

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec Bruital Cie en contrepartie du spectacle « Wanted » le 1^{er} juin 2021 pour un montant de 2 645 € TTC (y compris prise en charge des frais de transports et d'hébergement de 3 personnes pour 2 nuits)

DM_2021_0037_CC du 12 janvier 2021

Festival Passeurs du soir – La Cie Emergente

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec La Cie Emergente en contrepartie du spectacle « Déséquilibre passager » le 9 juin 2021 parking de l'impasse Dolto à Equedreville pour un montant de 2 301,75 € TTC (y compris prise en charge des frais de transports et d'hébergement d'1 personne pour 2 nuits)

DM_2021_0038_CC du 26 janvier 2021

Mise à la réforme d'un bien mobilier – Imprimerie municipale de Cherbourg-Octeville

Mise à la réforme d'un compresseur 100L PODIF avec soufflette, acheté 306,95 € TTC en 2007 à DISTRICO

DM_2021_0039_CC du 27 janvier 2021**Mise à disposition de locaux – Monsieur Adrien Pichon**

Mise à disposition d'un logement situé rue de la Chasse verte à Cherbourg-Octeville pour une durée d'un an à compter du 12 janvier 2021 – Redevance mensuelle de 383,90 €

DM_2021_0040_CC du 27 janvier 2021**Service Jeunesse d'Equedreville – L'association IS'Event**

Ateliers « D'jing » destinés aux jeunes fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement âgés entre 11 et 17 ans demeurant prioritairement sur Equedreville-Hainneville les 6, 13, 20 et 27 janvier, 3, 10 et 17 février, 10, 17, 24 et 31 mars ainsi que les 7, 14, 21 avril 2021 – Coût prévisionnel de 612,50 € pour 14 séances de 1h15

DM_2021_0041_CC du 27 janvier 2021**Service Jeunesse d'Equedreville – Monsieur Lemeray Tanguy**

Ateliers de danse « Hip-Hop » destinés aux jeunes fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement âgés entre 11 et 17 ans les 12, 19 et 26 janvier, 2, 9 et 16 février, 9, 16, 23 et 30 mars ainsi que les 6, 13 et 20 avril 2021 – Cout prévisionnel de 1 040 € pour 13 séances de 1h30 frais de déplacement compris

DM_2021_0042_CC du 31 janvier 2021**Mise à disposition – Association Protection Civile**

Mise à disposition à titre gratuit d'un local de la mairie déléguée de La Glacerie au profit de l'association Protection Civile à compter du 1^{er} février 2021

DM_2021_0043_CC du 2 février 2021**Centre de vaccination COVID 19 – La Croix Rouge Française**

Mise à disposition du personnel et des équipements dans le cadre de vaccination COVID 19 - Fonctionnement du centre de vaccination du 18 janvier au 30 juin 2021 – Budget prévisionnel de 2 240 € (160 € par semaine pour la mise à disposition du personnel du 18 janvier au 14 février 2021 puis 80 € par semaine du 15 février au 30 juin 2021)

DM_2021_0044_CC du 2 février 2021**Tarifs d'occupation du domaine public de voirie**

Tarifs des prestations de services et des travaux réalisés par la direction de la voirie et de l'éclairage public : augmentation de 0,2% à l'exception du coût horaire des agents des différents services qui est calculé en fonction de l'indice national des salaires du BTP.

Tarifs d'occupation du domaine public de voirie pour les canalisations souterraines des réseaux de chauffage urbain : $20 \text{ €} \times L \times D \times Cn$

L = longueur de la canalisation en mètre

D = diamètre intérieur de la canalisation en mètre

L x D déterminant la surface en m²

Le tarif d'occupation du domaine public de voirie non aménagé : $1 \text{ €} \times m^2 \times Cn$

Le tarif d'occupation du domaine public de voirie relatif aux pistes de desserte : $12 \text{ €} \times m^2 \times Cn$

Cn = coefficient d'actualisation calculé tel que $Cn = In/Io$

In = moyenne des coefficients connus de la fin de chacun des 4 trimestres précédents au 1^{er} janvier 2021 soit 718,95 pour la moyenne 2020

Io = moyenne des coefficients de la fin de chacun des 4 trimestres de l'année 2012 soit 696,4 pour la moyenne 2012

DM_2021_0045_CC du 9 février 2021**Dérivation du courrier – La Poste**

Signature de l'avenant dénommé ITINOVA qui fixe les points dérivés et les volumes de courriers concernés avec La Poste – 13 020 € TTC

DM_2021_0046_CC du 9 février 2021**Relogement temporaire du Trident – Banque Populaire Grand-Ouest**

Bail dérogatoire avec la Banque Populaire du Grand Ouest du 1^{er} mars au 30 juin 2021, prorogation possible jusqu'au 31 juillet 2021 – Loyer mensuel de 2 200 € et charges locatives de 393 €

DM_2021_0047_CC du 9 février 2021**Partenariat entre le Circuit, l'association Ecran Sonique et Femelle Femelle**

Résidence du groupe Femelle Femelle au Normandy en partenariat avec l'association Ecran Sonique du 10 au 12 février 2021 - Prise en charge des coûts relatifs à l'accueil des artistes et à la mise à disposition d'un technicien pour un montant de 812 € TTC

DM_2021_0048_CC du 4 janvier 2021

Le Puzzle d'Equeurdreville – Madame Blas

- Ateliers de « Relaxation » destinés aux adultes fréquentant les maisons de quartiers du 5 janvier au 22 juin 2021 les mardis hors vacances scolaires et jours fériés de 18h à 20h – Coût prévisionnel de 1 680 € pour 21 séances de 2h

DM_2021_0049_CC du 4 janvier 2021

Le Puzzle d'Equeurdreville – Monsieur Lemeray

Ateliers de danse « Hip-Hop » destinés aux enfants fréquentant les maisons de quartiers du 5 janvier au 22 juin 2021 les mardis hors vacances scolaires et jours fériés de 16h45 à 17h45 – Coût prévisionnel de 1 260 € pour 21 séances de 1h frais de préparation et déplacement compris

DM_2021_0050_CC du 15 janvier 2021

Le Cétici d'Equeurdreville – Madame Aurélia RIVAGE

Ateliers d'initiation aux techniques graphiques destinés aux enfants et aux adolescents fréquentant les maisons de quartiers du 19 janvier au 23 juin 2021 hors vacances scolaires et jours fériés les mardis et les mercredis de 16h30 à 17h30 – Coût prévisionnel de 1 330 € pour 38 séances de 1h

DM_2021_0051_CC du 19 janvier 2021

Mise à disposition – Madame Nathalie QUERE

Mise à disposition du garage n°2 situé au 39 rue Delalée à Cherbourg-Octeville à compter du 1^{er} mars 2021 – Loyer mensuel de 42,80 €

TABLEAU DES MARCHES 2021

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20210059	Centre de ressources PQC	Laurent PESTRE	Services	Commune de CEC	Marché	Élaboration d'un plan de mobilité active sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin	40 675,00 €	TRANSAMO SA	12 rue Rouget de l'Isle – CS60174 92442 Issy-Les-Moulineaux SIRET 399 663 905 00053 Téléphone ..01 57 75 94 00 Télécopie ...01 83 71 18 78 Mail contact@transamo.com
20210058	Centre de ressources Pôle technique	Direction études et travaux	Prestations intellectuelles	Commune de CEC	Marché	Mission de contrôle technique pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité du COSEC et d'extension de bâtiments au complexe sportif de la Saillanderie La Glacière 50470 Cherbourg-en-Cotentin	5 510,00 €	SOCOTEC CONSTRUCTION	880C rue Jean Bouin Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02.33.88.71.80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com
20210057	Centre de ressources Pôle technique	Direction études et travaux	Prestations intellectuelles	Commune de CEC	Marché	Mission de contrôle technique pour des travaux de mise aux normes et d'amélioration scénique du théâtre & d'aménagement du pôle technique au site de la Butte place René Cassin commune déléguée de Cherbourg-Octeville 50130 Cherbourg-en-Cotentin	7 030,00 €	SOCOTEC CONSTRUCTION	880C rue Jean Bouin Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02.33.88.71.80 Mail : construction.cherbourg-saintlo@socotec.com
20210056	Direction de la Commande Publique	DCP / COMMUNICATION	Services	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance de sites internet et infogérance d'un serveur privé	1 440€ HT pour la maintenance annuelle, 1 080 € HT pour l'infogérance- accord-cadre traité à prix unitaires pour prestations supplémentaires	CAMEROS	2 rue joliot curie 25870 LES AUXONS Tél : 09.72.30.72.30 Mail : contact@cameros.fr Siret : 51430108400059
20210055	Direction de la Commande Publique	DCP / DSI	Services	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et suivi du logiciel Gima web	8 762,00 € pour la maintenance annuelle et accord cadre traité à prix unitaires.	INETUM	145 BOULEVARD VICTOR HUGO 93400 SAINT OUEN Tél : 04.44.04.50.00 Mail : laurent.duval-flahaut@gfi.fr / david.flan@gfi.fr Siret : 340 546 993 00320

20210054	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 10 : peinture - revêtements de sols souples	125 029,07 €	LEBOUVIER BRUNO	10 rue Louis Périer 50230 AGON-COUTAINVILLE Tél : 02 33 47 21 22 - Fax : 02 33 45 81 76
20210053	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : ascenseur	39 150,00 €	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	Rue de Champfleur ZI Saint Barthélémy BP 50126 49001 ANGERS CEDEX 01
20210052	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 8 : électricité courants forts et faibles	134 776,91 €	MASSELIN TERTIAIRE	14 bis rue Alfred Nobel 14123 IFS Tél : 02 31 35 09 09 - Fax : 02 31 35 09 10
20210051	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : plomberie/sanitaire - chauffage - ventilation	90 549,70 €	TABARIN ET ENTZMANN SAS	Zone Artisanale 50310 MONTEBOURG Tél : 02 33 41 11 44 - Fax : 02 33 41 21 97
20210050	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : menuiseries intérieures, plâtreries sèches	136 789,59 €	SAS LEFER	ZA route de Portbail 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Tél : 02 33 10 07 90
20210049	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : métallerie - serrurerie	42 549,39 €	ENTREPRISE MICHEL LEPETIT	ZI route de Périers 50430 LESSAY Tél : 02 33 46 15 79 - Fax : 02 33 46 78 13
20210048	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : menuiseries extérieures PVC - aluminium	54 810,60 €	AMC FOLLIOU	64 avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 19 16 - Fax : 02 33 40 28 75
20210047	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 3 : couverture industrielle	347 506,81 €	SEO (Société d'Étanchéité Ouest)	ZA le Pont 27 rue Delauney 50690 MARTINVEST Tél : 02 33 08 45 47 - Fax : 02 33 08 45 48
20210046	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente bois	119 269,20 €	CRT	6 rue Clément Ader 49130 STE GEMMES SUR LOIRE Tél : 02 41 741 741 - Fax : 02 41 790 234

20210045	Centre de ressources Pôle technique	DETB	Travaux	Commune de CEC	Marché	Travaux de grosses réparations et de mise en conformité de la salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 1 : maçonnerie - carrelage	176 454,01 €	LEDUC SAS	ZA le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02 33 01 83 83 - Fax : 02 33 01 83 80
20210044	Direction de la Commande Publique	DCP / PUCE / CULTURE	Service s	Commune de CEC	Marché	Photographies collections musée Thomas Henry	10 860,00 €	SARL LE MEUR	10places du champs de mars 50000 saint lo Tél : 02.33.57.04.14 Mail : lemeur.photo@wanadoo.fr Siret : 38196389100019
20210043	Direction de la Commande Publique	DCP / POLETEC	Service s	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage - étude thermique globale groupe scolaire François Mitterrand	15 775,00 €	SARL COOPÉRATIVE IDÉE	1 la houchardire 50200 COURCY Tel : 02 35 27 47 99 Mail : contact@idee-energies.fr / tom.dumont@idee-energies.fr Siret : 50788469000029
20210042	Direction de la Commande Publique	DCP / POMSSIRH	Service s	Autre groupement	Accord cadre	Prestations de formation amiante sous section IV	accord cadre traité à prix unitaires	APAVE NORD OUEST SAS	340 avenue de la marne - CS 43013 59703 MARCQ EN BAROEUL CEDEX Tél : 02.33.01.40.37 Mail : formation.cherbourg@apave.com Siret : 41967142500751
20210041	Direction de la Commande Publique	DCP / PUCE / CULTURE	Service s	Commune de CEC	Accord cadre	Maintenance et téléassistance du système rfid et mise a jour logiciel du système de centralisation des données	forfaitaire de 2 490,00 € pour la maintenance et la téléassistance , les prestations de AC seront traités à prix unitaire.	NEDAP FRANCE SAS	8 chemin d'Andrésey cs 90050 Éragny sur Oise 95 612 CERGY PONTOISE CEDEX tél : 01.61.03.03.03 Fax : 01.61.03.03.24 Mail : contact.bibli@nedap.fr Siret : 411 513 237 00023
20210040	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°9 : Travaux de rénovation de couverture	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SARL PLANQUE E- COVER	29 Rue Colin 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.22.37.12 Mail : accueil@planquecouverture.fr
20210039	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°9 : Travaux de rénovation de couverture	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Mail : leduc@sasleduc.fr
20210038	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°9 : Travaux de rénovation de couverture	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	MARIE TOIT	6 Rue du Caporal Maupas 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.88.47.00 Mail : marietoit@marie-et-cie.com

20210037	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°8 : Travaux électriques courant faible/fort	208 333,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	INEO NORMANDIE SNC	ZI Rue de Claires EQUEURDEVILLE 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.01.59.59 Mail : ineo.cherbourg@engie.com
20210036	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°8 : Travaux électriques courant faible/fort	208 333,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Basse-Normandie	ZI de Martray 14730 GIBERVILLE Tél : 02.31.52.37.00 Mail : caen.energie@eiffage.com
20210035	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°8 : Travaux électriques courant faible/fort	208 333,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SARL ATEE JOUBIN ELECTRICITE	ZI Auberge de la Mare BP 325 50200 COUTANCES Tél : 02.33.19.43.43 Mail : secretariat@atee-electricite.com
20210034	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°7 : Désamiantage	333 333,00 € estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	AB DESAMIANTAGE	137 ZA La lande Fermée 50430 LESSAY Tél : 02.33.47.33.68 Mail : contact@abdesamiantage.fr
20210033	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°7 : Désamiantage	333 333,00 € estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	DESAMIANTEK	Rue des Rousselettes Coulandon 61200 ARGENTAN Tél : 02.33.67.40.24 Mail : contact@desamiantek.com
20210032	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°7 : Désamiantage	333 333,00 € estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SAS TPC	160 Rue de Sauxmarais TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.44.05.55 Mail : entreprise.tpc@vinci-construction.fr
20210031	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Menuiseries extérieures, miroiterie	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SARL LEPETIT MICHEL	ZI Route de Périers 50430 LESSAY Tél : 02.33.46.15.79 Mail : lepetitmichel.menuiserie@gmail.com
20210030	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Menuiseries extérieures, miroiterie	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	AMC FOLLIOU	64 Avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr

20210029	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Menuiseries extérieures, miroiterie	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	Atelier LETAN BLESTEL	172 Rue des Chênes TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN tél : 02.33.44.02.91 Mail : contact@atelierlb.eu
20210028	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°3 : Métallerie, serrurerie	125 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SARL LEPETIT MICHEL	ZI Route de Périers 50340 LESSAY Tél : 02.33.46.15.79 Mail : lepetitmichel.menuiserie@gmail.com
20210027	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°3 : Métallerie, serrurerie	125 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	AMC FOLLIOT SAS	64 Avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr
20210026	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°3 : Métallerie, serrurerie	125 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	Marc SA	114 Rue des fougères TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.20.44.80 Mail : cherbourg@marc-gw.fr
20210025	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°2 : Charpente, menuiseries intérieures, cloisons sèches, agencement, isolation, plafonds suspendus	166 667,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	Atelier LETAN BLESTEL	172 Rue des Chênes TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.44.02.91 Mail : contact@atelierlb.eu
20210024	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°2 : Charpente, menuiseries intérieures, cloisons sèches, agencement, isolation, plafonds suspendus	166 667,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	AMC FOLLIOT SAS	64 Avenue Jean Monnet BP58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr
20210023	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°2 : Charpente, menuiseries intérieures, cloisons sèches, agencement, isolation, plafonds suspendus	166 667,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SARL Menuiserie DALMONT	59 Rue Jean-François Millet VASTVILLE 50440 LA HAGUE Tél : 02.33.81.67.20 Mail : accueil@dalmont.eu

20210022	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°1 : Gros-oeuvre, maçonnerie, démolition, carrelage, plâtrerie	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	SAS FAUTRAT BTP	56 Zone industrielle 50430 LESSAY Tél : 02.33.07.33.80 Mail : fautrattbp@marc-gw.fr
20210021	Centre de ressources Pôle technique	DEML	Travaux	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord cadre	Accord cadre Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°1 : Gros-oeuvre, maçonnerie, démolition, carrelage, plâtrerie	500 000,00 € Estimation annuelle pour le lot Marchés traités à prix forfaitaires	MARC SA	114 Rue des Fougères TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.20.44.80 Mail : cherbourg@marc-gw.fr
20210020	Direction de la Commande Publique	DCP / DSI	Fournitures	Commune de CEC	Accord cadre	Fourniture et maintenance d'une application de gestion de la médecine professionnelle	achat logiciel et mise en œuvre 101 906.00 € HT, maintenance annuel : 11 052€ HT et achat licence/formation/ réunion annuel : 16 970 €HT	AXESS SOLUTIONS SANTÉ	8 avenue de la gare 26300 ALIXAN Tél : 04.87.96.05.17 06.12.47.40.65 Mail : adv-ass@axess.fr Siret : 408 895 225 00105

TABLEAU DES AVENANTS 2021

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
190081	Procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin - lot 1 : Gors-œuvre - démolition	332 226,12 €	LEDUC SAS	2	Prestations en plus - moins value		42 243,71 / +12.72 %	388 627,88 / +16.88 %		01/03/2021
2019017PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : charpente	158 161,00 €	SARL MENUISERIE DALMONT	2	Prestations en plus - moins value		86 262,00 / +54,54 %	252 390,26 / +59,58 %		23/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	Marché traité à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	4	Prestations en plus - moins value					12/02/2021
249-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 1 : mission contrôle technique	7 210,00 €	APAVE	1	Prestations en plus - moins value		6 500,00 / +90.15%	13 710,00 / +90.15%		10/02/2021
190253	Appel d'offres	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration - lot n°4 féculents, légumes et fruits surgelés	Marché traité à prix unitaires	SYSCO FRANCE	3	Autre					09/02/2021

2018267PCS1	Procédure avec négociation	18/02/2020	Aménagement, valorisation, préservation des paysages et de la biodiversité, CD Equeurdreville, aménagement paysager anti-intrusion sur le site du fort du Tôt. MS 1 Avenant n° 1	21 350,00 €	Atelier les 2 Cyclopes	1	Prolongation durée marché - délai d'exécution					05/02/2021
43-14	Appel d'offres	09/05/2014	Fourniture, pose et exploitation de mobilier urbain publicitaire	50 650,00 €	CLEAR CHANNEL	3	Prolongation durée marché - délai d'exécution	96 mois				05/02/2021
2018383AOC	Appel d'offres	24/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot n°2 produits d'entretien	Marché traité à prix unitaires	ORAPI HYGIENE	2	Prestations en plus - moins value					05/02/2021
250-15	Procédure adaptée	30/12/2015	Travaux de reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et de rénovation du stade des Fourches – mission contrôle technique et SPS Lot 2 : mission SPS	3 480,00 €	BUREAU VERITAS	1	Prestations en plus - moins value		1 971,00 / +56.64%	5 451,00 / +56.64 %		05/02/2021
190128	Appel d'offres	05/08/2019	Rédaction, mise en page, impression et distribution du magazine municipal - lot n°2 impression du magazine	1,00 €	IMPRIMERIE VINCENT	3	Prestations en plus - moins value					03/02/2021
190060	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	26/03/2019	Maintenance de progiciel - logiciel security services	3 920,00 €	GFI PROGICIELS	2	Changement de titulaire				INETUM	27/01/2021
2018382AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 1 consommables	Marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	4	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021

2018384AOC	Appel d'offres	25/12/2018	Fourniture de produits d'entretien, consommables, matériels de nettoyage manuels et mécanisés - lot 3 matériel de nettoyage ergonomique non électrique	Marché traité à prix unitaires	PLG NORMANDIE	2	Changement de titulaire		Marché traité à prix unitaires		PLG GRAND NORD	22/01/2021
190082	Procédure adaptée	24/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-Octeville Lot n° 3 : couverture - bardage - étanchéité	325 840,85 €	SMAC	2	Prestations en plus - moins value		7 975,84 / +2.45 %	336 833,36 / +3.37 %		12/01/2021
190208	Procédure adaptée	17/10/2019	Mission d'amo technique, économique, programmiste complexe Chantereyne	37 600,00 €	D2X INTERNATIONAL	1	Prestations en plus - moins value	18 mois	10 000 / +26.59%	47 600 / +26.59 %		04/01/2021
190204	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 1 : chaudières murales	178 951,20 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		62 031,00 / +34.66 %	240 982,20 / +34.66 %		
190205	Appel d'offres	14/10/2019	Marché de services et de fournitures d'énergie, d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, ECS et climatisation - lot 2 : chaudières non murales	3 133 170,33 €	ENGIE COFELY	1	Prestations en plus - moins value		199 444,36 / +6.37 %	3 332 614,69 / +6.37 %		
200149	Procédure adaptée	19/10/2020	Réfection des joints de carrelages des bassins de la piscine de Collignon à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	120 876,25 €	Société SAREPS	1	Prestations en plus - moins value		17 542,00 / +14,51 %	138 418,25 / +14,51 %		
190177	Procédure adaptée	25/09/2019	Restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne de Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Couverture - Paratonnerre	318 640,81 €	Gallis	1	Prestations en plus - moins value		2 993.26 / + 0.94%	321 634.07 / +0,94%		

2019016PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : Gros-oeuvre	1 001 867,50 €	Leduc	2	Prestations en plus - moins value		Avenant1 : 145 398,25 / +14,51% Avenant2 : 15 709,76 / +1,57%	1 162 975,51 / +16,08%		
2019026PAX	Procédure adaptée	19/02/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 11 : Electricité courant fort/faible	231 965,24 €	SNER	1	Prestations en plus - moins value		6 898,81 / +2,97%	238 864,05 / + 2,97%		

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2021

Les décisions suivantes ont été prises :

❑ **2 Concessions en columbarium :**

- 2 concessions temporaires : N° 265, 266

❑ **12 Concessions en secteur cinéraire :**

- 2 concessions temporaires : N° 411, 416
- 10 concessions trentenaires : N° 406, 407, 408, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 417

❑ **32 Concessions traditionnelles :**

- 21 concessions temporaires : N° 8062, 8066, 8068, 8069, 8071, 8072, 8073, 8076, 8077, 8078, 8079, 8080, 8081, 8082, 8084, 8085, 8086, 8088, 8089, 8091, 8092
- 11 concessions trentenaires : N° 8061, 8063, 8064, 8065, 8067, 8070, 8074, 8075, 8083, 8087, 8090

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Véhicules, engins et matériels à vendre

Annexe 1

Annexe délibération du 31/03/2021

Service	Identification du bien	Véhicule/Matériel	Compteur (au 31/01/21)	Date 1ère mise en circulation	motif vente
Service mutualisé hôtel de ville CeC	VAE04	VAE VELOSCOOT n°JX07120218	-	26/03/2009	renouvellement 2021
CTM/secteur centre CO Fiquettes	3980 TJ 50	Remorque fourgon BODARD ARJB44	-	16/06/1994	vétusté
CTM/secteur centre CO Fiquettes	8039 VN 50	Remorque fourgon COUGNAUD 125345	-	19/01/2001	vétusté
Régie voirie & éclairage public	VAE08	VAE VELOSCOOT n°JX10040219	-	01/01/2009	renouvellement 2020
EV/arbres tonte	n° G205	porte outils AMAZON + désherbeuse LIPCO WP756 n° A12710	-	non connue	plus d'utilité
Espaces naturels sentiers stades	BB-294-NW	CITROEN Jumper diesel	130931 km	17/10/2002	renouvellement 2020
Espaces verts ouest	BUGNOT01	Broyeur BUGNOT sur remorque	-	01/01/2011	renouvellement 2020
Espaces verts est	1763 TB 50	Micro-tracteur YANMAR YM226	4039 h	06/07/1992	renouvellement 2020
Cimetières	PELLE-CASE02	mini-pelle CASE C 15 n°GCK1556866	932 h	12/03/1993	vétusté
Direction territoire CO	CL-528-HK	CITROEN C5 2.2 Hdi	172800 km	01/10/2012	plus d'utilité
Dpt enfance petite enfance CO	VAE 20	VAE VELOSCOOT n°0707810005	-	18/06/2012	batterie HS
Direction territoire QV	CK-389-HM	RENAULT Kangoo ess 1.2	89610 km	22/01/2001	renouvellement 2020
CeC (mise à disposition CaC/EA/Réseau eau potable)	4473 WH 50	RENAULT trafic 1.9 Dci	146245 km	30/09/2004	renouvellement 2020

Astreinte d'exploitation

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Port de Plaisance	Marins de port chef d'équipe marins de port Cheffe d'équipe Relations Usagers / Promotion Chef du service technique portuaire Chef de département Port de plaisance	Attaché Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction nature paysage et propreté (DNPP)	Chef équipe Ent. Liaisons douces- cours d'eau/maçonnerie, Opérateurs liaisons douces	Agent maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète
	Chef équipe moyens lourds	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef équipe cimetière EQ Opérateur cimetière EQ	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte le samedi
	Chef service Espaces Verts Chef d'équipe Espaces Verts	Technicien Agent de maîtrise	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service arbres et tonte, Agents élagueurs Chef d'équipe tonte élagage Opérateur tonte élagage, Agents élagueurs	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée astreinte nuit
	Chef d'équipe Intervention Nettoyage Opérateur Intervention Nettoyage	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Equipe BIR NHP Soir Blay WE	Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service et chef d'équipe Gestion du Parc Mécanique	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction Voirie Eclairage Public (DVEP)	Chef de département Voirie-régie, chef d'équipe gestion coordination des travaux, conseiller technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service interventions urgentes et mobiliers urbains, intervenants interventions urgentes, mobilier urbains	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe VRD, chauffeur	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe gros travaux et maçonnerie, opérateur	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe enrobé, intervenants enrobés	Agent de maîtrise adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
	Chef d'équipe éparage et gestion approvisionnements, intervenants éparage et gestion approvisionnements	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe atelier magasin, opérateur	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de département signalisation et éclairage public, intervenants magasin, éclairage public	Ingénieur Technicien Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe signalisation horizontale, intervenants	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef d'équipe signalisation verticale, intervenants	Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service signalisation tricolore, chef d'équipe, intervenants	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service étude et travaux, conseiller technique, chargé d'études et de conception	Technicien Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction de la gestion du Parc Mécanique	Chefs de services, chefs d'équipes et agents des services	Technicien, Agent de maîtrise, Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction Entretien Maintenance et Logistique	Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef de service logistique Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation Opérateur logistique/économe de flux Agents du service	Ingénieur Technicien (dont renfort astreinte technicien DNPP équipe moyens lourds) Agent de maîtrise Adjoint technique (dont renfort astreinte adjoints techniques du parc mécanique)	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction Entretien Maintenance et Logistique	Agents de maintenance technique du centre aquatique	Adjoint technique	astreinte semaine complète
Direction Etudes et travaux Bâtiments	Cheffe de service Etudes et travaux, conseillers techniques	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète
Direction quotidienneté Droit de places et stationnement	Coordinateur des manifestations, régisseur, assistant de proximité, agent chargé du domaine public Agent technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction des sports, département gestion du patrimoine - Service technique	Agents maintenance technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète
Département Sports, département animation du territoire, équipe secteur est	Equipe enseignements animations	ETAPS Adjoints d'animation	astreinte semaine complète astreinte week-end
Département Sports, département gestion du patrimoine, service stades, équipe secteur ouest	Agents maintenance techniques Agent administratif	Adjoint technique Agent de maîtrise Attaché Adjoint administratif (renfort astreinte agent Pôle OMSSIRH)	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction PESL	Agents maintenance technique au sein de l'AGORA : Equipiers 1 ^{ère} intervention Permanences électriques SSIAP	Attaché Rédacteur Animateur Agent de maîtrise Adjoint technique	astreintes prévues dans le cadre de l'utilisation de la salle AGORA (associations, concerts, etc...)

Astreinte de décision

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois	Périodicité
Port de Plaisance	Cheffe d'équipe Relations Usagers / Promotion Chef du service technique portuaire Chef de département Port de plaisance <i>En cas de besoin uniquement : Directeur des Ports</i>	Attaché Technicien	astreinte semaine complète
Directions	DGS, DGST, DGA, Directeurs	Ingénieur en chef, Administrateur Attaché	astreinte semaine complète
Direction Entretien et Maintenance et Logistique	Direction Chef de Département Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef de service logistique Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation Opérateur énergie Opérateur logistique	Ingénieur Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
	Chef de service centres d'exploitation et centre de travaux Chef d'équipe logistique Chef d'équipe centres d'exploitation Opérateur centres d'exploitation	Technicien/agent de maîtrise Agent de maîtrise Adjoint technique	astreinte week-end astreinte week-end astreinte journée
Direction quotidienneté Droit de places et stationnement	Chef de service3	Technicien Agent de maîtrise Rédacteur	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée
Direction des sports, département gestion des équipements aquatiques	Direction	ETAPS	astreinte semaine complète astreinte week-end astreinte journée

Mise en place d'un dispositif de permanence

Services	Emplois concernés	Cadres d'emplois
Equipe Cimetière Equeurdreville	Chef équipe cimetière EQ Opérateur cimetière EQ	Agent de maîtrise Adjoint technique
Direction accueil population Ouest	Agents état civil et population	Attaché Adjoint administratif Rédacteur
Centre d'exploitation (permanence WE lors des matchs)	Chef de service Centre d'exploitation, opérateur Centre d'exploitation	Technicien Agent de maîtrise Adjoint technique

CD	RUE	SECTION	Etat de la voirie Diagnostic 2015 Bon = vert Acceptable = jaune Moyen = orange Médiocre = rouge	2021	2022	2023	2024	2025
LG	Rue de Bel Air	Entre la rue de la mare aux canards et la rue du Val Pré Vert, avec aménagement des carrefours avec Prévert et Val Pré Vert.		260 000 €				
	Rue du Val Pré Vert	Création du trottoir sur 185 ml	Absence de trottoir	105 000 €				
	Rue Curie	Entre la Briquerie et la rue de la mare aux canards				200 000 €		
	Rue Lansonneur	Créer un trottoir entre Cherbourg Land et le pont SNCF	Absence de trottoir				150 000 €	
	Rue Lefèvre et Toulorge	Partie basse côté de la rue Leveel						240 000 €
QU	Rue des Hortensias	Secteur de la Marche réseaux vétustes		60 000 €				
	Rue des Jonquilles			220 000 €				
	Rue des Bruyères				140 000 €			
	Rue de la Marche				120 000 €			
	Rue des Genêts			120 000 €				
	Rue des Ajoncs			190 000 €				
TO	Allée des Myosotis		pas de diag			250 000 €		
	Rue du Moulin Guibert	entre rue Traversière et rue des Tourelles				147 000 €		
	Rue Picquenot			200 000 €				
	Norheim/Fonderie /Caplain	Aménagement du carrefour					150 000 €	
	Rue des Métiers	Entre la rue des Cités et la rue Girettes			187 000 €			
	Rue Lemaesquier	Refaire le trottoir de la contre allée du côté du stade Fatôme. Pb des arbres.	Pb trottoir/arbres					105 000 €
	Rue des Artisans						510 000 €	
	Rue Guillaume Fouace	Rénovation du bâtiment en 2021	Pb Tx bâtiment		230 000 €			
	Rue Destrais	Secteur de la Bouteillerie réseaux vétustes			110 000 €			
	Rue Renan				110 000 €			
	Rue Forfert			150 000 €				
Rue de la Bouteillerie				110 000 €				
Coût total =				2 387 000 €	2 387 000 €	2 387 000 €	2 387 000 €	2 387 000 €